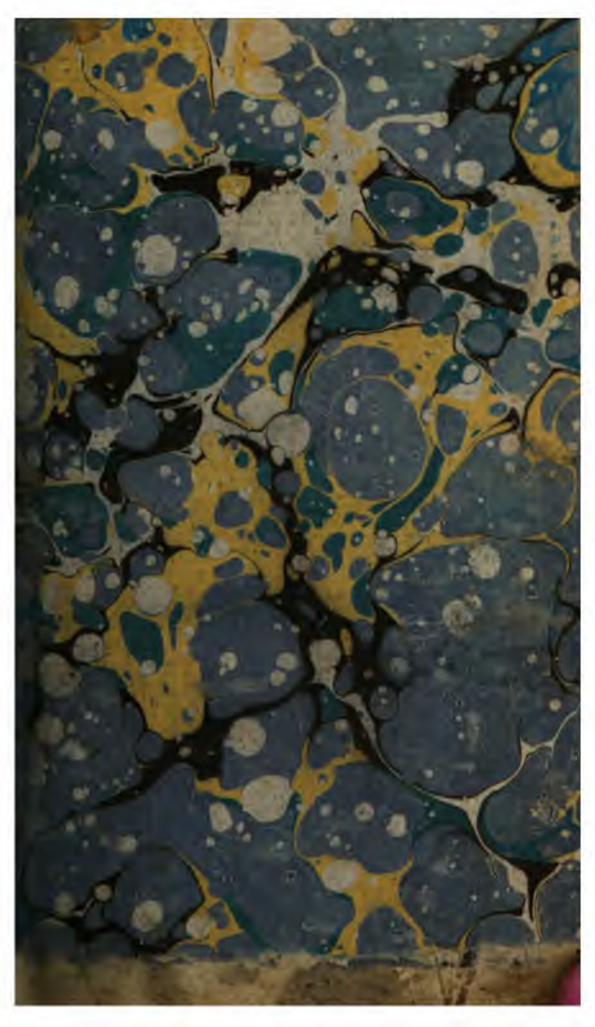




ŒUVRES
COMPLÈTES
DE FRÉRET.

TOME SIXIEME.

ŒUVRES COMPLÈTES DE FRÉRET,

Secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

EDITION augmentée de plusieurs ouvrages inédits, et rédigée par feu M. DE SEPTCHÊNES.

HISTOIRE. — TOME VI.

A PARIS,

Chez { DANDRÉ, Libraire, rue du Cimetière S. André-des-Arts, n°. 15; OBRÉ, rue S. Denis, n°. 20.

AN IV. (1796.)



SUITE

DE L'ORIGINE DES FRANÇAIS, ET DE LEUR ÉTABLISSEMENT DANS LA GAULE.

Origine des Huns.

PTOLÉMÉE donnoit ce nom à une nation de Scythes, établie entre le *palus Mœtis* et le Borysthène. Il signifie en langue russienne ou sarmate, des cavaliers, des gens de cheval ; ce qui caractérise les Tartares. Les Grecs avoient étendu ce nom à toutes les nations Scythiques, comme nous avons fait celui des Tarta-

res. Ils en distinguoient de deux sortes, les Huns noirs ou occidentaux, dont ils font un portrait hideux, et qui ressemblent parfaitement aux Calmouques et aux Nogays.

Les Huns blancs ou orientaux, autrement *Ephthalitæ*, *Eutalitæ* ou *Néphtalitæ*, s'étendoient jusqu'au nord et à l'orient de la Perse, au-delà de la mer Caspienne et de la Transosciane. Ce sont ceux que les orientaux nomment *Abtelach* ou *Aïatelah*. Les Grecs les décrivent comme des peuples de bonne mine et d'une figure agréable en comparaison des autres Huns.

Ces Huns passerent 150 ans après, dans l'occident, sous le nom d'Abaves ou Abares, et furent maîtres de tous les pays situés au nord du Danube, jusqu'au temps de Charlemagne. Les écrivains de Constantinople leur donnent quelquefois le nom de Turcs; et ce nom est celui que les orientaux employent en parlant d'eux.

Les Huns occidentaux ayant passé le Tanaïs, et ensuite le Borysthene, défirent les Goths en plusieurs rencontres, en soumirent une partie, et obligerent le reste de venir se réfugier au-delà du Danube, sur les terres des Romains. Ce sont ces mêmes Goths dont une partie obéissoit à Alaric, et s'étoit avancée dans l'Epire, tandis que le reste, sous le nom d'Ostrogoths ou de Goths orientaux, étoit resté dans la seconde Mœsie, sous la protection des Romains.

Les Huns, se fortifiant tous les jours, firent venir de l'orient, de nouvelles troupes de leur nation, et amenerent plusieurs nations de la Sarmatie Asiatique, auxquelles ils donnoient des établissemens : par-là les frontieres des nations Germaniques se resserroient de jour en jour. Ces peuples, fatigués par le voisinage des Huns, crurent qu'il falloit abandonner un pays qu'ils ne pouvoient défendre, et qui, d'ailleurs, n'étoit plus capable de les contenir. Depuis

près d'un siecle, l'empire romain ne se soutenoit plus que par les troupes que lui fournissoient les barbares, et le plus souvent il achetoit la paix par des tributs, dont il couvroit la honte par le nom de pensions et de présens.

Les Goths, établis à l'Occident du pays occupé par les Huns, c'est-à-dire, vers les bords du Tibiscus, forcerent les Garnisons du Danube en 405, et se jetterent dans la Pannonie d'où ils passerent dans l'Italie, sous la conduite de Radagaise, et y périrent ainsi que nous l'avons vu. Dans le même tems, les Vandales qui, des bords de la mer Baltique qu'ils occupoient au tems de Pline et de Tacite, étoient descendus dans la Bohême, et s'étoient mêlés avec les Marcomans et les Quades avant l'an 200, les Vandales, dis-je, s'avancerent vers le Rhin et la Germanie intérieure, pour se jetter sur les Gaules. Les Alains, nation sarmatique qui

avoit suivi les Huns, se joignirent à eux, de même qu'une partie des Sueves ou Allemands établis entre le Rhin et le Danube. Les Garnisons Romaines, placées le long de ces deux fleuves, gardoient exactement les passages; ils n'oserent entreprendre de les forcer et ils s'avancerent vers le pays des Francs de la Germanie, persuadés qu'ils leur livreroient le passage, que par là ils entreroient sans peine dans la Gaule dont Stilicon avoit rappellé les troupes, pour défendre l'Italie contre Alaric. Nous avons vu par la notice qu'au-delà de Coblentz, les Romains n'avoient plus de places fortes sur le Rhin.

Les Francs demeurerent fideles aux Romains dont ils étoient alliés. Ils s'opposerent aux Vandales, et ce ne fut qu'après avoir remporté une grande victoire sur les Francs, que les Vandales furent en état de passer le Rhin. *Gentes Alanorum, Suevorum, Ven-*

dalorum multæque cum iis aliæ Francos proterunt, Rhenum transeunt, Gallias invadunt, dit Orose, dans une histoire écrite neuf ou dix ans après cet événement.

Les Vandales passerent le Rhin, le dernier décembre de l'année 406, et la saison fait croire que la glace leur en facilita le passage.

Les Saxons avoient fait de grands ravages, cette même année 406, sur les côtes de la Gaule, s'il en faut croire la chronique interpolée de Tyro-Prosper. S. Jérôme, dans une lettre écrite en 409, joint les Saxons aux nations barbares qui ravageoient la Gaule.

Quoique les Vandales eussent battu les Francs, il ne paroît pas qu'ils ayent pensé à continuer la guerre contre eux. Ils tournerent leurs armes vers la premiere Germanie, à ce que nous apprend Salvien, de-là ils passerent dans la Belgique, et s'avancerent

jusques dans l'Aquitaine ; *primum à solo patrio effusa est gens Vandalorum in Germaniam primam, nomine barbaram, ditione romanâ post cujus primum exitium arsit regio Belgarum, deinde opes Aquitanorum luxuriantium.* Orose dit que ces peuples s'avancerent jusqu'aux Pyrénées : *directoque impetu Pyrenæos usque perveniunt* ; mais qu'arrêtés par cette barriere, ils se répandirent dans les provinces voisines qu'ils ravagerent, *cujus obice ad tempus repulsae, per circùm jacentes provincias refunduntur.* Comme il ajoute que ce fut pendant ce tems-là qu'arriva la révolte des armées d'Angleterre, on ne peut douter que ces ravages ne soient de l'année 407.

Les Vandales, les Sueves et les Alains s'étoient séparés, et ravageoient en même tems des provinces différentes. Les Bourguignons les avoient suivis, et étoient descendus vers le Rhin ; mais ils s'arrê-

serent dans l'Alsace et dans une partie de la Séquanique, et comme ils avoient des moeurs plus douces que les autres barbares, ils ne songerent qu'à s'y établir, en se liant avec les anciens habitans.

S. Jérôme, dans sa lettre à Agevuntia, dit que la ville de Mayence avoit été prise et ruinée par les barbares : *Moguntiacum, nobilis quondam civitas, capta atque subversa est* : que la ville de Worms avoit été détruite par un long siege ; *Vangiones longâ obsidione deleti.* Au temps de Salvien, c'est-à-dire en 442, la ville de Mayence n'étoit pas encore rebâtie ; *Moguntiacensium civitas excisa et deleta est.*

S. Jérôme ne parle ni de Treves ni de Cologne ; il ajoute seulement que la puissante ville de Rheims, *urbs præpotens* ; Amiens, Arras, les Morini, Tournay, Spire, *Nemetes* et Strasbourg sont entre les mains des Germains, *translatæ in Germaniam*, obéissant à ces peuples qui s'y sont établis.

Les écrivains postérieurs nomment quelques villes de la Gaule, prises par les Vandales et les Alains. Ils ruinerent Auguste, *Veromanduorum*; ils assiégerent Laon, sans pouvoir le prendre. Les Vandales prirent Langres, Besançon et Sedunum, qui pouvoit être le lieu de ce nom, appelé aujourd'hui Sandon, aux environs de Clugni, dans le Mâconnois; car le Sedunum, situé dans les Alpes, aujourd'hui Sion, dans le Vallais, est bien éloigné de la route des Vandales, et il n'y a pas d'apparence qu'ils se soient engagés dans ces montagnes.

L'expression employée par s. Jérôme, en parlant des villes soumises aux barbares, *in Germaniam translatae*, ne signifie pas indifféremment toutes les nations Germaniques; elle désigne en particulier les Francs, car nous voyons dans un autre ouvrage de cet écrivain, que le nom de *Germania* marque singulièrement le pays occupé par les Francs,

et situé entre celui des Saxons, au nord, et celui des Allemands, à l'orient : *inter Saxones et Alemannos*, dit-il, *gens est non tam lata quàm valida ; apud historicos Germania, nunc verò Francia vocatur*. On peut conclure, de-là, que les Francs de deçà le Rhin, avoient pris les armes pour s'opposer aux courses des Vandales, et que les villes nommées par s. Jérôme, avoient reçu les troupes des Francs pour se défendre contre les barb res.

Tandis que les Vandales ravageoient, sans trouver d'obstacle, les Lionnoises, l'Aquitaine, les Narbonoises, la Novempopulanie, Stilicon sembloit avoir abandonné le soin de défendre ce pays. Occupé uniquement de son projet de conquérir l'Illyrie orientale, il se préparoit à passer dans ce pays. Ce projet assuroit la possession des pays situés le long du Danube, les plus exposés aux barbares, et d'où il étoit facile d'entrer en Italie, comme on venoit de

le voir par l'exemple de Radagaise. Il croyoit que l'entrée des Vandales dans la Gaule, n'auroit pas de suite, et que ces barbares se détruiroient d'eux-mêmes par le peu de discipline, comme avoient fait les Goths de Radagaise. Les Francs, demeurés fideles, armoient puissamment, et avoient déjà repoussé les Vandales de la seconde Germanie et de la seconde Belgique. Cependant comme Stilicon avoit un grand nombre d'ennemis, on se persuada qu'il y avoit de l'intelligence entre lui et les Vandales de la nation desquels il tiroit son origine; on l'accusa de les avoir appellés dans les Gaules, dans le dessein de s'en servir pour mettre son fils sur le trône. Les écrivains contemporains, et sur-tout les chrétiens, ont adopté cette opinion, et ils rapportent même le détail du projet de Stilicon, comme si l'on en avoit eu des preuves, quoiqu'il soit constant, par le témoignage de Zozime, que l'on ne put trouver de preuves contre lui, quoi-

que l'on eut fait périr dans les tourmens une partie de ceux qui avoient eu le plus de liaisons avec lui dans l'espérance de les forcer à découvrir ses secrets. Les loix faites contre lui, ne contiennent rien de particulier, et l'accusent seulement d'avoir donné des pensions aux barbares, ce qu'il pouvoit faire pour le seul bien de l'empire, et pour les empêcher de prendre des résolutions qui lui fussent dommageables.

Tandis que Stilicon se préparoit à passer en Illyrie, et qu'il étoit occupé à prévenir l'effet des intrigues de ses ennemis auprès d'Honorius, les troupes d'Angleterre se révolterent et proclamerent un empereur. Après en avoir élu deux, Marcus et Gratien, qu'elles déposérent successivement, elles choisirent un Constantin, dont le rang et la naissance sont inconnus. Le regne de ses prédécesseurs avoit duré 4 mois. Aussitôt qu'il eut été proclamé, il choisit deux généraux, Justinien pour les troupes

Romaines, et *Nevigastes* ou *Nebiogastes* pour les troupes Celtiques ou Germaniques. Le nom de *Nebiogastes* est celui d'un roi des Francs, sous l'empire de Julien, 50 ans auparavant ; et nous sommes certains que le successeur de *Nebiogastes*, nommé *Edobiné* ou *Edobec*, étoit Franc, et commandoit les troupes de sa nation. Dès que sa flotte et ses troupes furent en état, il passa dans la Gaule et vint débarquer à Boulogne. Il y demeura quelque temps, occupé à négocier avec les troupes des Gaules et de l'Aquitaine qui se déclarerent pour lui ; en sorte qu'il fut reconnu par tout le pays, jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées.

La plus grande partie des Francs se déclara pour lui. Il marcha d'abord contre les Vandales et les Sueves, et remporta sur eux une grande victoire. Il en périt un grand nombre; mais Constantin ayant négligé de les poursuivre, ils se rallierent, tirerent de nouvelles troupes de Germanie, et se trouverent en état de

recommencer leurs ravages. Cependant Constantin s'avance vers Lyon, après s'être emparé de Treves, et en avoir chassé Simonius et Chariobaudes, *magister militum* pour Honorius. Le nom de ce dernier semble franc, et il y a apparence qu'il étoit général des Francs, suivant l'usage d'alors d'avoir deux généraux ou maîtres de milices; l'un romain, l'autre étranger.

Stilicon étoit dans la Pannonie, prêt à joindre Alaric et à s'emparer de l'Illyrie orientale, lorsqu'il fut rappelé par la nouvelle de la révolte et des progrès de Constantin; ce qui arriva, selon Zozime, au milieu de l'été de l'an 407. Stilicon, de retour en Italie, envoya son capitaine Goths dans la Gaule avec une armée, au commencement de l'automne. Constantin s'étoit avancé jusqu'à Valence avec une partie de ses troupes; il fut défait par Sarus. Justinien périt dans le combat, et Nébiogaste fut assassiné par la trahison de Sarus, dans une

conférence ; après quoi Sarus se préparoit à former le siege de Valence ; mais ayant appris que Géronce et *Edobine* approchoient avec le reste des troupes de Constantin, il leva le siege, se retira précipitamment vers les montagnes pour repasser en Italie. Les Bagaudes ou paysans révoltés, s'étoient emparés des passages, et Sarus fut contraint de leur abandonner ses équipages pour qu'ils lui ouvrissent le chemin de l Italie, où il arriva au commencement de l'anneé suivante 408.

Cette retraite de Sarus laissoit Constantin maître des Gaules. Il semble qu'il ait fait alors quelque espece de traité avec les Vandales, pour se donner le temps de se rendre maître de l'Espagne. Mais, comme le remarque Orose, ces traités ne procuroient aucun soulagement aux peuples : *sæpè à barbaris incertis fœderibus illusus, detrimento magis reipublicæ fuit.* L'empereur Honorius n'étoit pas en état de s'opposer

à Constantin ; Alaric s'étoit approché de l'Italie, et demandoit l'exécution du traité fait avec lui pour l'expédition de l'Illyrie. Stilicon avoit obtenu qu'on lui accorderoit un dédommagement, et sollicitoit l'empereur de l'envoyer dans les Gaules contre Constantin, tandis que lui-même passeroit en orient, pour gouverner cet empire, sous le nom du jeune Théodose, âgé de . . . . ans, dont le pere Arcadius venoit de mourir, le 1.er mai 408. Stilicon se flattoit d'éviter par là l'orage qu'il voyoit se former contre lui. Mais ses ennemis qui craignoient qu'il ne se servît des forces de l'empire d'orient pour les faire périr, empêcherent Honorius de consentir à l'exécution de ce projet. Ils firent révolter les troupes, et après plusieurs intrigues, ils vinrent à bout d'obtenir la mort de ce grand homme, qui étoit le seul capable de sauver l'empire, dans l'extrémité où les choses étoient réduites. Stilicon fut tué le 23 août. Les soldats romains, ja-

loux du crédit dans lequel les barbares avoient été sous ce ministre, s'emparerent des effets qu'ils avoient dans les villes de l'Italie, réduisirent dans l'esclavage leurs femmes et leurs enfans, et par cette violence ayant aliéné les troupes étrangeres, elles se joignirent à Alaric, qui attendoit le payement des sommes qu'on lui avoit promises, et grossirent son armée de plus de 30,000 hommes déjà aguerris, et que le desir de la vengeance rendoit capables de tout entreprendre.

Sarus fut fait maître de la milice à la place de Stilicon, mais on l'ôta bientôt de cette place dans laquelle son mérite devenoit trop redoutable aux ministres d'Honorius, et on remplit les charges de gens sans cœur et sans capacité. Alaric observoit la treve, attendant l'exécution des articles convenus; mais le conseil de l'empereur ne songeoit ni à la satisfaire ni à se mettre en état de le chasser de l'Italie.

On irritoit ce prince par le mépris avec lequel on le traitoit, ensorte qu'il alla mettre le siege devant Rome qu'il réduisit à la derniere extrémité et qu'il obligea de lui payer 5000 livres pesant d'or, 30,000 d'argent en espece, sans compter les étoffes précieuses qu'on lui fournit pour lui et pour ses officiers.

Alaric, après avoir levé le siege de Rome, alla prendre ses quartiers d'hiver dans la Toscane où plus de 40000 esclaves vinrent le joindre et s'enrôler dans ses troupes ; il députa vers Honorius pour faire de nouvelles propositions, et renouer un traité qui fut commencé, mais qui ne fut pas mieux exécuté que le précédent.

Cependant Constantin s'étoit rendu maître de toute l'Espagne, ensorte que voyant sa puissance bien assurée, il se nomma consul pour l'année suivante, et fut reconnu pour tel dans les Gaules, comme on le voit par une inscription (*elle est à Treves dans*

l'église de Saint Paulin ; on la voyoit encore en 1655. *Bucher Belg. Roman.: page* 412.) du 12 ,Juin de l'année suivante 409. Il ne le fut pas dans l'Italie ni dans l'orient, et les chroniques marquent d'autres consuls.

Dès le premier jour de cette année 409 , Constantin envoya une ambassade à Honorius pour excuser tout ce qu'il avoit fait ; il fut reconnu pour empereur, et on lui envoya les ornemens impériaux. Constantin sans inquiétude du côté de l'Italie, passa la plus grande partie de cette année 409, à jouir avec son fils Constant des plaisirs que lui procuroit sa nouvelle dignité.

Géronce étoit en Espagne avec une partie de ses troupes, il y en avoit une autre vers le Rhin où Constantin avoit placé quelques garnisons , à ce que nous apprend Zozime, afin d'empêcher que les Barbares ne passassent le Rhin avec tant de facilité ; il avoit renouvellé les traités avec les Francs de delà

le Rhin, et même avec les Allemands. Il semble que ces peuples s'étoient engagés à lui donner des troupes comme nous le verrons dans la suite; il s'étoit lié aussi avec les Bourguignons, et il avoit engagé *Goar*, roi d'une partie des Alains, à prendre parti dans ses troupes. C'est sans doute encore de ces traités par lesquels Constantin avoit cédé à ces peuples les villes et les provinces dont ils s'étoient emparés, que S. Jérome dans la lettre écrite vers le milieu de l'an 409, dit que les villes de Spire *Nemetes*, et celle de Strasbourg *Argentoratum* sont devenues villes de Germanie, *translatæ in Germaniam*. Elles avoient apparemment été cédées aux Allemands et aux Bourguignons, de même que celles de Rheims, d'Amiens, d'Arras, de Térouanne, Morini et de Tournay, l'avoient été aux Francs.

Cette même année Constantin envoya une nouvelle ambassade à Ho-

norius, sous prétexte de ratifier l'alliance conclue au commencement de l'année, et de se justifier de la mort de deux parens de l'empereur, faits prisonniers et mis à mort en Espagne. Jovius, envoyé de Constantin, trouva les affaires d'Italie, réduites à la derniere extrémité. Alaric, outré par les mépris de l'empereur et de ses ministres, avoit mis une seconde fois le siege devant Rome et pour se venger d'Honorius il avoit obligé les Romains d'élire Atale empereur. Le député de Constantin offrit le secours de son maître, et promit qu'il passeroit en Italie avec les armées de la Gaule. Mais il y a bien de l'apparence que c'étoit dans l'espérance de dépouiller Honorius, et de mettre Constantin à sa place. Il paroît qu'il avoit ménagé ce projet avec un *Allobick* ou *Allovich*, général des troupes d'Honorius; ce nom, comme nous l'avons vu, ressemble à celui d'un franc et pouvoit être le même que celui de *Clodovechus Lu-*

lovichus, que nous prononcions *Clovis* et *Louis*). Les affaires se brouilloient cependant dans la Gaule et dans l'Espagne. Les Honoriaques, soldats auxquels on avoit confié la garde des Pyrénées, avoient fait beaucoup de désordre en Espagne ; et craignant d'en être punis, ils appellerent une partie des Vandales qui étoient campés dans l'Aquitaine (1) (au commencement d'octobre 409), et leur ouvrirent l'entrée du pays ; les Vandales étoient les Silinges et les Honoriaques s'étant joints à eux ils passerent dans la Boétique. Une autre partie des Vandales étoit dans la Gaule avec les Sueves et les Alains, sujets de Respondial, où elle faisoit de grands désordres (Frigerid. Grégoire) 11, 9.

Constantin renvoya son fils Constant en Espagne, et comme l'on avoit quelques soupçons de la conduite de Géronce, il mena avec lui un autre gé-

1 Orose, VII.

néral (1). Géronce, pour prévenir sa chûte, fit révolter les troupes, se ligua avec les barbares, tant ceux qui étoient déjà passés en Espagne, que ceux qui étoient restés dans la Gaule, et se mit par là en état de faire tête à Constantin, il alla même jusques à faire proclamer empereur, par les troupes de son parti, une de ses créatures, sous le nom duquel il commandoit; il n'en vint à cette extrémité que l'année suivante.

Cependant les Saxons, les Scots ou Calédoniens et les Pictes ravageoient la Bretagne (2); les peuples de cette isle, abandonnés par Constantin, qui en avoit tiré toutes les troupes pour les faire passer dans la Gaule, s'adresserent à Honorius pour implorer son secours.

Il n'étoit pas en état de leur envoyer des troupes, il n'en avoit pas assez pour

1 Zozime, VI.

2 Honorius abandonne la grande Bretagne, et lui permet de se choisir des chefs.

tenir tête à Alaric, et d'ailleurs la Gaule reconnoissoit Constantin : ainsi il se contenta de leur écrire, pour les exhorter à prendre les armes, et à défendre leur liberté contre les barbares, sans attendre de secours des Romains.

Zozime, qui nous apprend ce détail, semble mettre cet événement vers la fin de l'an 409. Il ajoute que les Bretons suivirent le conseil d'Honorius, se donnerent des chefs et des magistrats indépendants, et formerent un état particulier qui ne faisoit point partie de l'empire. Procope remarque que ce pays ne rentra plus depuis sous la domination romaine, et qu'il fut gouverné par des rois ou par des tyrans indépendans de l'empire.

Zozime nous apprend que l'exemple des Bretons fut suivi par toute l'Armorique, et par quelques autres provinces de la Gaule, c'est-à-dire, par la *seconde Belgique*, les Lionnoises

seconde

seconde et troisieme, la Senonoise et une partie de l'Aquitaine premiere et seconde ; car la notice nous apprend que le *tractus armoricanus* comprenoit ces cinq dernieres provinces. Ces provinces chasserent les magistrats romains, abolirent les loix romaines, en établirent de nouvelles, leverent des troupes, et formerent un état indépendant de l'empire.

Procope donne le nom d'*Arboriques* à ces peuples ; et quoiqu'il y ait quelque confusion dans ce qu'il en dit, on voit cependant qu'ils étoient ligués avec les Francs, du moins avec ceux de la seconde Germanique et de la Belgique. (1)

Nous voyons que ces Francs avoient pris les armes contre les barbares, et qu'ils faisoient la guerre aux Vandales cette année 409 et la suivante. Plusieurs auteurs placent en ce tems-ci la prise et la destruction de Rheims par les

1 Vandales, dans les Gaules ; leurs ravages.

Vandales dont parle Flodoard, le siege de Laon et la ruine de Vermand par les mêmes peuples, et supposent que les cruautés qu'ils exercerent, obligerent les peuples à prendre les armes et appeller les Francs à leur secours.

Cependant Constantin ayant fait prendre la pourpre à son fils Constans, l'envoya contre Géronce, tandis qu'il se préparoit à passer en Italie, où Alaric pressoit extrêmement le siege de Rome. Au printems de l'an 410, Constantin traversa les Alpes, et s'avança jusques sur les bords du Po, pour aller trouver l'empereur Honorius à Ravenne, lorsqu'il apprit la mort d'Allovich. L'empereur l'avoit fait tuer, à cause qu'il le soupçonnoit de quelque intelligence criminelle. Constantin rebroussa chemin à cette nouvelle, et par là confirma les soupçons que l'on avoit du motif secret de son voyage. A son arrivée dans les Gaules, il trouva son fils Constans à Arles, où il s'étoit refugié, après avoir

perdu une bataille contre Géronce, dans la premiere Narbonnoise.

Constantin envoya le général Edobink au-delà du Rhin, chez les Francs et les Allemands, pour en amener des troupes. Nous avons vu que cet Edobink étoit Franc; mais comme ce secours ne pouvoit être prompt, il envoya le préfet Décumius-Rusticus vers les Francs de la Gaule, les Allemands et le reste des troupes qui étoient vers le Rhin, pour les faire avancer contre Géronce. Constans eut ordre de les attendre dans Vienne.

Ces troupes ne peuvent marcher assez promptement. Les Vandales, sous la conduite de leur roi Godegisile, avoient attaqué le pays des Francs de la Gaule, et avoient fait plusieurs ravages dans la Belgique; mais les Francs ayant été à leur rencontre, les avoient taillés en pieces, leur avoient tué vingt mille hommes avec leur roi Godegisile, et les tenant enfermés dans leur camp, n'en eussent pas laissé échapper un seul, si

Respondial, roi des Alains, ne fût venu à leurs secours. Frigerid dit que le roi des Alains quitta le Rhin pour marcher au secours des Vandales; *de Rheno agmen suorum convertit, Vandalis Francorum bello laborantibus.* Il marquoit la date de cet événement par celle de la prise de Rome (Rome fut prise le 24 août), c'est-à-dire, qu'il étoit du mois d'août de l'an 410; cette même date est confirmée par ce que nous apprend Isidore, que, du commencement, Guntharic ou Gunderic, roi des Vandales, et successeur de Godegisile, jusqu'à la prise de Gilimer, il s'étoit écoulé 123 ans et sept mois. La prise de Gilimer est de l'an 533 au mois d'avril, ce qui donne pour ce commencement de Gunderic et pour le temps de la mort de Godegisile, le mois d'août ou de septembre de l'an 410. Monsieur de Valois place la défaite des Vandales en 406, et suppose qu'elle arriva dans la Germanie, l'un et l'autre contre les termes formels de Frigerid.

Respondial ayant dégagé les Vandales, ne jugea pas à propos de continuer la guerre contre les Francs ; il descendit avec les Sueves, et le reste des Vandales vers le midi, pour aller joindre les barbares qui le ravageoient. Les Gaules étoient ruinées par les ravages précédents, et la défaite des Vandales, dont il favorisoit la marche, lui faisoit craindre le sort de la Guerre.

Geronce cependant s'étoit avancé jusqu'à Vienne, où il assiégeoit Constans, tandis que les barbares passoient en Espagne. Vienne fut prise, et Constans mis à mort par l'ordre de Géronce : mais cela n'arriva que l'hiver suivant et l'an 411.

Constantin étoit dans Arles avec des troupes, et attendoit le retour d'Edobink; Géronce alla en former le siege dès le commencement du printems (1).

Cependant Alaric étoit mort ; Ataulphe lui avoit succédé, et l'on ne doutoit point qu'il ne s'accommodât à des con-

1 Olimpiod. Sozom. IX, 13.

ditions avantageuses pour obtenir Placidie, soeur de l'empereur, dont il étoit passionnément amoureux. Honorius ne craignant donc plus pour l'Italie, envoya Constantius avec une armée dans les Gaules : Il marcha contre Géronce occupé au siege d'Arles. Dès qu'il approcha, les soldats des Romains de Géronce l'abandonnerent pour se joindre à Constantius qui étoit très-aimé des troupes. Geronce se retira donc en Espagne, mais il y périt bientôt ; les troupes de ce pays s'étant révoltées contre lui, et l'ayant obligé de se donner la mort.

Constantius continuoit toujours le siege, lors qu'on reçut avis que Edobink s'avançoit à la tête d'une nombreuse armée ; à cette nouvelle les troupes Romaines prirent l'épouvante et vouloient lever le siege; mais Constantius les rassura, marcha au devant d'Edobink, et lui ayant dressé une embuscade dans laquelle il tomba, il tailla son armée en pieces. Edobink

périt par la trahison d'un Romain auquel il avoit rendu de grands services, et chez qui il avoit espéré trouver une retraite.

Après la défaite d'Edobink, Constantin ne vit plus de ressource, et ayant appris d'ailleurs que Jovin qui s'étoit fait proclamer empereur à Mayence, avoit engagé dans son parti les Bourguignons, les Allemands, les Alains et les Francs, sans doute ceux de delà le Rhin, il se remit entre les mains de Constantius qui l'envoya à l'empereur au mois d'août de cette année. Le siege avoit duré quatre mois selon Frigerid, ainsi il avoit commencé au plus tard à la fin d'avril; ce qui détermine la date des événemens précédens.

Les Vandales, les Sueves et les Alains de Respondial abandonnerent entiérement la Gaule, et se renfermerent dans l'Espagne, *à Galliis fugientes Hispaniâ se reclusêre*, dit Jornandes.

Il est vrai qu'il l'attribue à la crainte qu'ils avoient des Goths ; mais comme cet Ataulphe ne passa les Alpes que l'année suivante, il est plus probable que ce fut pour éviter de se trouver attaqué en même tems par les Romains de Constantius, et par les troupes de Jovin, qui s'approchoient avec les Francs et ses autres alliés. Idace nous apprend que, lorsqu'ils furent entrés en Espagne, ils cesserent leurs pillages, penserent à s'établir dans ce pays et se partagerent les provinces occidentales. Les Alains qui étoient les plus redoutés, et qui avoient une espece de supériorité, à cause du service qu'ils venoient de rendre aux Vandales, s'emparerent de la Lusitanie et de la province Carthaginoise. Les Silinges resterent dans la Boétique où ils s'étoient déjà établis, et les *Sueves* avec les *Vandales* passerent dans la Galice, qui comprenoit alors une grande étendue de pays. Les Romains y conserverent cependant

quelques places, sur-tout vers les montagnes des Asturies.

Orose nous apprend que les ravages des Barbares dans l'Espagne n'avoient duré que deux ans ; ils y étoient entrés au mois de Septembre 409 : donc ils cesserent sur la fin de l'année 411.

Constantius étoit demeuré à Arles n'osant s'exposer à un combat contre Jovin dont l'armée étoit beaucoup plus forte que la sienne, et dans un tems où le moindre revers eût été de grande conséquence. Il se contenta de pourvoir à la défense des places de la seconde Narbonnoise, et à la conservation de celles d'Espagne dont les Barbares ne s'étoient pas emparés.

Jovin (1), maître de Trêves et de la Gaule septentrionale, s'avança le long du Rhône, s'empara de Vienne et de Valence, et descendant dans la premiére Narbonnoise, il se rendit maître

1 On le voit par les médailles, *Médiobard. Biag. Numismata, pag. 531.*

de Narbone. La suite de l'histoire nous montre qu'il étoit reconnu dans la premiere Aquitaine. Les provinces occidentales se maintenoient dans l'indépendance, sous le titre d'Armoriques. Les choses étoïent en cet état en 412, lorsque les Goths, sous la conduite d'Ataulphe, passerent dans la Gaule. Ils y firent d'abord quelques désordres; leur traité avec Honorius n'étoit pas encore conclu; on devoit leur fournir du bled, et la révolte d'Héraclien qui éclata cette année, ayant fermé les ports d'Afrique, dont on le tiroit, ils furent obligés de vivre à discrétion. Ataulphe se joignit d'abord avec Jovin; mais la bonne intelligence ne dura pas long-tems. Les Goths étoient des alliés trop inquiets et trop puissans pour ne pas devenir bientôt redoutables à l'usurpateur.

Jovin devoit, en partie, son élévation à l'empire, à Goar, roi des Alains, et à *Gundicare* ou *Gauthiare*, prince des

Bourguignons. Ces derniers, qui étoient une nation très-policée et tranquille, s'établirent sur les bords du Rhin, *partem Galliæ propinquantem Rheno obtinuerunt*, dit Prosper, à l'année 413. Mais, comme Orose, en 417, dit que cette nation, depuis qu'elle a reçu le christianisme, traite les Gaulois, non comme des peuples assujettis, mais comme des frères, *in Galliis præsumptâ possessione consistunt*, ce qui suppose un tems plus considérable que trois ou quatre ans. Ainsi c'est une confirmation qu'ils le reçurent en 413.

Constantius employa le commencement de l'année 412, à régler, ou du moins à assurer les frontieres de ce qui étoit resté en Espagne aux Romains, et il y avoit une partie de ses troupes; ainsi il ne put rien entreprendre contre Jovin. Le passage d'Ataulphe dans la Gaule (1) l'obligea à se conduire avec

1 Idatius.

une circonspection d'autant plus grande, que les Goths se joignirent d'abord à Jovin ; mais Constantius ayant trouvé le moyen de les brouiller, Ataulphe déclara la guerre à Jovin et à son frere Sébastien, et les prit en l'an 413, l'un à Narbonne, l'autre à Valence, et les envoya à l'empereur Honorius en 413 (1). Il paroît qu'il rendit les villes de Narbonne et de Valence aux Romains. Après la défaite et la mort de Jovin les généraux d'Honorius rechercherent ses partisans et en firent périr plusieurs à Clermont, *apud Avernos*, (2). Frigerid, après le récit de cet événement, parloit de la prise de Treves par les Francs, *Trevirorum civitas à Francis direpta incensaque est secundâ irruptione.* Ces derniers termes ont fait

1 Grégoire de Tours, *11*, *9*.

2 Selon les termes formels de Grégoire, Frigerid séparoît la mort de Constantin, de celle d'Agræcius : *et post Persa idem refert iisdem diebus*, etc. On a eu tort de confondre ces choses.

croire que cette ville avoit déjà été prise une fois par les Francs.

Il est vrai que, dans le style de ce tems-là, *irruptio* peut signifier la prise d'une ville. *Anno urbis conditæ MCLXIV. Irruptio urbis per Alarichum facta est*, dit Orose; mais il se prenoit aussi au sens d'invasion, de ravage, *irruptæ sunt Hispaniæ*, dit le même écrivain, ensorte que ces mots de Frigerid, dont nous n'avons que des fragmens, signifioient peut-être, que la prise et le sacagement de Treves étoient arrivés pendant la seconde irruption des Barbares dans la Gaule et pendant celle des Goths, qui, cette même année 413, s'emparerent de Narbonne, prirent et pillerent Toulouse, qui, ne l'ayant pas encore été en 409, suivant la lettre de St. Jérôme, l'avoit été depuis en 415, lors du voyage de Rutilius. Ils pillerent Bordeaux et assiégerent Marseille. D'ailleurs on ne voit pas comment Treves, cette ville, auroit été prise et pillée avant

cette année 413; elle ne l'avoit pas été par les Vandales, lors de la premiere irruption en 407. Depuis ce temps, elle avoit été possédée par Constantin qui, selon Zozime, avoit mis des garnisons dans les places de cette frontiere. Après lui, elle avoit obéi à Jovin qui y avoit fait frapper des médailles, et qui non-seulement avoit une armée considérable, mais qui avoit traité avec les nations voisines du Rhin : ainsi ce n'est qu'après sa mort, et lorsque ses alliés songerent à leurs intérêts particuliers, que les Francs que l'on avoit fait venir de-delà le Rhin, pillerent cette ville, sur quelque prétexte que nous ignorons, peut-être, pour se dédommager de la solde qui leur étoit due, et qu'ils ne savoient à qui demander. Pontanus croit que ce fut pour se venger de la préférence accordée aux Bourguignons, auxquels on avoit accordé des terres; mais on ne voit pas qu'ils en eussent demandé, ni qu'on leur en eut refusé.

La ville de Treves fut pillée trois fois en très-peu de temps; *ter continuatis evertionibus excisâ summâ urbe Galliarum*, dit Salvien, en parlant de Treves. Il ajoute, quelques lignes plus bas, que les habitans de Treves demandoient aux empereurs de rétablir les jeux du cirque; *pro summo deletæ urbis remedio, circenses ab imperatoribus postulabant.* Ces empereurs ne peuvent être qu'Honorius et Constantius. Ce dernier fut élu empereur en 420, et par conséquent la ville de Treves fut pillée trois fois en cinq ou six ans. Elle demeura cependant toujours au pouvoir des Romains, et dans la suite elle fut encore pillée une quatrieme fois. Salvien qui nous apprend, en 442, qu'il avoit été témoin de ce malheur, ne nous en marque point le temps, et ne dit point par qui elle avoit été prise, si c'étoit par les Francs, par les Allemands ou par les Alains.

Ataulphe épousa Placidie, l'année

suivante 414, au mois de janvier. Constantius, élevé au consulat, étoit en Italie, et il semble qu'il y passa cette année entiere. Le traité se conclut enfin entre Ataulphe et les Romains; il remit Narbonne et toutes les places dont il s'étoit emparé dans l'Aquitaine, abandonnant la Gaule pour passer en Espagne avec sa femme Placidie, et le fils dont elle étoit accouchée. Constantius étoit revenu à Arles, et il obligea Ataulphe de s'engager à ne point avoir de vaisseaux, et à ne faire aucun commerce étranger. Ataulphe fut tué à Barcelonne, au milieu de l'année suivante 415. La nouvelle de sa mort arriva à Constantinople, le 24 septembre 415, et Vallia lui succéda. Il renouvella le traité avec l'empire, rendit Placidie à Honorius en 416, et s'engagea à faire la guerre aux barbares de l'Espagne. Il la fit avec tant de succès, qu'en deux campagnes il extermina les Silinges et les Alains, obligeant ces derniers d'aller chercher une retraite

chez les Sueves et les Vandales de la Galice ; en sorte qu'il remit sous la domination d'Honorius, la plus grande partie de l'Espagne, en 417 et 418.

Cependant Constantius, élevé à la dignité de patrice dès l'an 415, s'occupoit à mettre quelque ordre aux affaires dans les Gaules, et sur-tout à réduire les Armoriques ; mais son principal soin étoit de se maintenir à la cour dans le premier rang, et de ménager l'esprit foible et chancelant d'Honorius, qui lui avoit promis Placidie, en mariage. Cette princesse y avoit de la répugnance, et il fallut toute l'autorité d'Honorius pour l'y résoudre. Enfin Constantius l'épousa en 417, et ne quitta plus l'empereur, ni l'Italie.

Il ne paroit pas que l'on ait employé les armes pour réduire les Armoriques. Rutilius dans son voyage, parle d'un Exupérantius, occupé, vers l'an 416 ou 417, à rétablir les loix dans l'Armorique : *Armoricas P..... Exuperantius oras nunc postliminio pacis amore docet.*

Leges restituit libertatemque reducit,
Et servos formulis non sinit esse suis.

La chronique de Prosper-Tiro le nomme *præfectus*, et dit qu'il fut tué par les soldats au commencement de Valentinien III. La chronique de Prosper, dans les manuscrits, le nomme *superantius*, et lui donne le titre de *præfectus prœtoris galliarum*; ce qui montre qu'il n'étoit pas homme d'épée. Il avoit été envoyé sans doute dans les Armoriques avec une commission pour réformer les désordres arrivés pendant les guerres précédentes. Cependant, il y a bien de l'apparence que les Armoriques ne furent pas parfaitement soumises, puisqu'il fallut dans la suite y tenir des troupes étrangeres.

La vie de saint Germain, évêque d'Auxere par Constantius, nous apprend que le siege de la préfecture des Gaules étoit à Autun, en 417. Treves avoit cessé de l'être à cause de sa ruine, et

parce qu'elle étoit exposée aux courses des barbares dont elle étoit entourée.

L'année suivante 418, ce même siege fut transféré à Arles. Un mémorial des évêques de cette province, de l'an 450, dit que les empereurs Honorius et Valentinien l'avoient déclaré métropole des Gaules, *matrem omnium galliarum*; et la constitution du 15 avril 418, dressée au préfet Agricola, ordonne que l'assemblée, *concilium*, des sept provinces, se tiendra dans la ville métropole d'Arles. Suivant le réglement du préfet Pétronius, dont le malheur des temps ou la négligence des tyrans avoit interrompu l'exécution, les Novempopulanies et la seconde Aquitaine étoient les plus éloignées de ces sept provinces; c'est vers ce temps-ci que la chronique de Tiro-Prosper place le regne de Pharamond, la 26e. année d'Honorius, qu'il désigne par une grande éclipse de soleil. Il ne dit que quatre mots de ce prince; *Pharamundus regnat in Franciâ.* Aimoin

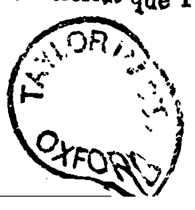
qui écrivit en 855, est le plus ancien auteur qui parle de ce Pharamond, inconnu à Grégoire de Tours, à Frédegaire et à nos premiers historiens.

J'ai déjà remarqué que cette chronique de Prosper-Tiro est un ouvrage très-peu exact; dans l'endroit même dont il s'agit, il y a plusieurs anachronismes. 1°. Il donne trois ans de trop à Honorius et met à la 26e. année ce qui est de la 23e. 2°. Il met le pape Xiste, au lieu du pape Zozime; qui est le 39e. et qui succéda au pape Innocent, en 416, ou 417. Boniface fut élu en 418; il eut pour successeur Celestin, en 423. celui-ci siégea près de 10 ans, ensorte que Xiste ou Siste III ne monta sur le siege pontifical qu'en 432, selon le vrai Prosper, et plus de 15 ans après le temps marqué par Prosper-Tiro.

L'éclispe de soleil dont il parle, est marquée dans les chroniques du temps, comme étant arrivée le 19 de juillet 418. Philosterge ajoute qu'il fut suivi

d'une comete dont la tête étoit cachée dans les rayons du soleil.

Pour revenir à Pharamond, on peut croire qu'il régnoit alors un prince de ce nom, sur quelques parties des Francs. Monsieur de Valois croit qu'il commandoit les Francs au 3e. pillage de Treves. Mais quoique plusieurs chroniques et quelques-unes des préfaces que l'on trouve dans les manuscrits de la loi salique, lui en attribuent la rédaction, c'est une imagination des écrivains de la seconde race, inconnue à l'antiquité, et dépourvue de toute apparence. Grégoire de Tours n'a point connu de roi des Francs, qui ait régné sur toute la nation, et Frédégaire, qui dans son abregé de Grégoire, s'est donné la liberté d'ajouter beaucoup de choses à cet historien, fait Clodion fils de Théodemer, et ne parle pas de Pharamond qui n'avoit pas encore été imaginé de son temps. Cette opinion de Frédégaire a fait croire à Asserius que Pharamond



et Théodemer etoient le même; mais cette opinion est contraire à celle de Grégoire de Tours qui parle de Théodemer et de Clodion, comme de Princes qui avoient régné sur différents cantons des Francs.

Cette même année 418, l'empereur accorda aux provinces de la Gaule une remise considérable d'une partie des impots, à la sollicitation du patrice Constantius; et nous ne voyons pas qu'on songeât à aucune guerre. L'épargne, epuisée par les sommes qu'il avoit fallu donner aux barbares, n'avoit pu être remplie à cause de l'impossibilité où les provinces ruinées étoient de payer les impositions, et l'on n'étoit pas en état, avec des troupes mal payées, d'entreprendre aucune guerre contre des nations nombreuses et guerrieres.

Les Visigoths, sous la conduite de Vallia, avoient remporté de très-grands avantages contre les barbares de l'Espagne; ils avoient exterminé les Silinges

ou les Vandales de la Boëtique, et chassé les Alains de toute la Lusitanie ; leur roi Atax fut tué. Ces peuples qui, jusqu'alors avoient contraint les autres nations de leur obéir, furent obligés d'aller dans la Galice chercher une retraite parmi les Vandales et les Sueves.

Constantius arrêta ces progrès, et soit que la puissance des Visigoths lui devint formidable, et qu'il craignit qu'ils ne s'emparassent de l'Afrique, comme ils l'avoient déjà tenté une fois ; soit que dans quelque vue que nous ignorons, il voulut les avoir auprès de lui ; il renouvella les traités faits avec Vallia, et rappelant les Goths d'Espagne, il leur fit céder, par l'empereur Honorius, la Novempopulanie, la seconde Aquitaine, et quelques villes des provinces voisines, à ce que nous apprend Prosper. Idace dit que l'établissement des Goths dans l'Aquitaine, s'étendoit depuis Toulouse jusqu'à l'Océan. Cette ville fut détachée de la Narbonnoise dont elle faisoit partie,

et c'est sans doute ce que Prosper avoit en vue. La ville de Toulouse bornoit le pays des Visigoths à l'orient; les Romains avoient intérêt de les éloigner de la Narbonnoise, soit pour conserver la communication avec l'Espagne que les Goths leur avoient remise, soit pour empêcher qu'ils ne s'emparassent des ports, et qu'ils ne troublassent la navigation de la Méditerrannée. La cession que les Romains firent de la seconde Aquitaine aux Visigoths, semble une preuve que la révolte des Armoriques n'avoit pas été appaisée. Ils donnoient aux Visigoths des pays qui s'étoient soustraits de la domination Romaine, et que l'on n'auroit pu réduire ni conserver sans de très-grands frais; et il auroit fallu entretenir une armée, et ils retiroient en échange la province Carthaginoise, la Lusitanie et la Boëtique, reprises sur les Alains et les Silinges.

L'année suivante, vers la fin, Constantius fut associé à l'empire par Honorius, qui fit cette demarche presque

malgré

malgré lui, selon Olympiodore ; ce qui montre que Constantius n'avoit guere le loisir de penser à une guerre étrangere, et à envoyer des troupes contre les Francs, ainsi que l'ont supposé plusieurs écrivains modernes. Astérius, *comes Hispaniarum*, et Maurocellus, vicaire du préfet des Gaules, ou gouverneur de l'Espagne, profitant de la guerre qui s'étoit allumée entre les Vandales de Galice et les Sueves, obligerent les premiers de quitter la Galice et de passer dans la Boëtique ; par là ils séparoient ces peuples, et mettant entr'eux la Lusitanie entiere et une partie de la Galice, jusqu'à Bracara ou Bragne, ils leur ôtoient le moyen de s'unir pour attaquer les Romains. Les avantages remportés sur les Vandales, donnerent occasion à la médaille d'Honorius, rapportée dans Cambden, sur le revers de laquelle on lit *victoria AVGGG*; ce qui montre qu'elle a été frappée sous l'empire de Constantin. Ce prince mourut comme il se préparoit à porter la guerre dans

l'orient contre l'empereur Théodose, qui avoit refusé de le reconnoître; une loi du 26 juillet 421 montre qu'il vivoit encore. Il mourut le 2 septembre suivant, selon Théophanes.

L'élévation de Constantin à l'empire l'ayant obligé de quitter la dignité de Patrice, on en conféra le titre au comte Asterius, et l'on fit en même temps marcher Castinus, *comes domesticorum*, pour repousser les Francs qui avoient fait quelque désordre. Fregerid, dans le fragment que Grégoire de Tours a conservé, ne nous apprend ni le sujet ni le succès de cette expédition. Il marque seulement qu'elle suivit l'envoi des patentes de Patrice à Asterius; peut-être est-ce à l'année précédente qu'il faut placer la 3e. prise de Treves, et que ce fut à ce sujet que l'on envoya des troupes contre les Francs. La guerre ne dura pas long-temps, puisque l'année suivante 422, ce même Castinus fut envoyé en Espagne contre les Vandales de

la Boëtique, avec le titre de *magister militum*. Fredegaire parle d'une grande défaite des Francs par le comte Castinus, et ajoute que ce fut alors que Théodemer périt. Mais le récit de Fredegaire, est plein de contradictions, et montre qu'il n'a rien compris aux auteurs qu'il copioit. Il place en cet endroit le passage d'Orose à l'occasion de la défaite des Francs en 406, et dit que le comte Castinus qui venoit de la Gaule, battit les Francs, passa le Rhin, et s'avança jusqu'aux Pyrenées.

Astérius passa en Italie, mais après la mort d'Honorius on lui ôta la dignité de patrice, pour la donner à un autre; néanmoins en 449, il fut élevé au consulat, et nous voyons qu'à la fin du fameux manuscrit de Virgile, de la bibliotheque de Médecis, qui avoit été revu par cet Astérius, il prend les titres de Patrice et de consul; *patricius et consul ordinarius legi*....

Castinus ne fut pas heureux contre

les Vandales de la Boëtique il marcha contr'eux avec une armée considérable, à laquelle les Suèves s'etoient joints; il remporta d'abord quelques avantages, mais ayant attaqué imprudemment les Vandales, il fut battu, et ses alliés l'ayant trahi, il fut obligé de se retirer à Tarragone, et d'abandonner l'Espagne ultérieure à Gunderich, roi des Vandales, qui la ravagea presque toute entiere les années suivantes, sans que les Romains fussent en état de s'opposer à ces courses.

Honorius mourut l'année suivante 423, le 23 d'août; il ne laissa point d'enfans; sa sœur Placidie, avec le jeune Valentinien, son neveu, fils de Constantius, avoient été chassés d'Italie et obligés de se réfugier à Constantinople. Joannes *ex primicerio notariorum*, soutenu du crédit de Castinus, *magister militum*, s'empara de l'empire. Castinus fut élevé au consulat, l'année suivante, et fit reconnoître Joannes pour empereur par tous

les barbares de l'occident. Les Huns et les Goths étoient liés avec lui ; mais l'Afrique étoit demeurée fidelle à Placidie et au jeune Valentinien, déclaré Cœsar par Théodose, en 424, et proclamé empereur à Rome le 23 octobre 425, n'étant âgé que de sept ans.

Castinus fut exilé ; Aétius commençoit à se rendre considérable, et il étoit lié étroitement avec les Huns, établis alors dans la Pannonie. Il les avoit engagés dans le parti du tyran Joannes, qui avoit été pris et misè mort au commencement de cette année, et on avoit eu besoin de lui pour faire retirer les troupes que les Huns avoient envoyées au secours de l'usurpateur.

Les Vandales ravageoient l'Espagne, s'étoient emparé de Séville et de Cartagene, et avoient pillé les isles Baléares. Les Romains avoient un ennemi encore plus redoutable dans la Gaule. Théodorie, roi des Visigoths, et successeur de Vallia, mort en 421, avoit rompu le

traité conclu avec lui ; il s'étoit emparé d'une partie de la Narbonoise, et s'avançant vers l'Italie, il avoit mis le siege devant Arles. Aétius marcha contre lui avec des troupes, remporta quelques avantages, et lui fit lever le siège. Il n'y eut point de guerre l'année suivante 426. Aétius, lié avec quelques ministres de l'impératrice Placidie, ne songeoit qu'à perdre Boniface, gouverneur d'Afrique, le plus redoutable de tous ceux qui pouvoient prétendre à la premiere place dans le ministere ; il vint à bout de lui faire déclarer la guerre en 427. On envoya des troupes contre lui, et Boniface appella les Vandales à son secours, ils passerent en Afrique en 428 en mai, avec les Alains, sous la conduite de Genserich, qui avoit succédé à son frere Gunderich, mort en 427 ; ils étoient en tous au nombre de 80000 hommes, en comptant les vieillards, les femmes, les enfans et abandonnerent tout-à-fait l'Espagne ; Boniface s'étant raccommodé

secrétement avec Placidie, voulut les obliger de repasser en Espagne, et ils le refuserent. Il ne put, ou n'osa les forcer, ensorte qu'après quelques années de guerre, il se rendit maître de Carthage et de toute l'Afrique en 438, selon Idace.

Aétius s'étant défait de Boniface qui étoit assez occupé dans l'Afrique avec les Vandales, il songea à s'emparer du ministere. Félix, mari d'une des favorites de l'impératrice Placidie avoit été fait Patrice en 429, et Aétius fut élevé à la charge de *magister militum.* Il trouva moyen de les animer contre ce Felix et sa femme, Spadusa, qui ne donnoient que trop de matière à la haine publique, par leurs véxations et par la maniere dont ils abusoient de la faveur de Placidie. Les soldats assomerent Felix et Spadusa, dans une sédition en 430. Les intrigues d'Aétius ne purent être cachées à Placidie, et pour se délivrer de cette tyrannie, elle rappella en 431 le comte

Boniface, qui étoit occupé à la guerre contre les Vandales qui avoient déjà gagné deux grandes batailles, et qui étoient maîtres de la plus grande partie de l'Afrique.

Nous n'avons point d'histoire suivie de ces tems-là. Nous ne la connoissons que par des chroniques dont la plupart sont altérées par des copistes qui ont souvent mal placé les dates; ainsi je ne suivrai que celle d'Idatius, plus exacte et faite par un homme témoin des événemens, et qui ayant quelque part aux affaires d'Espagne en qualité d'évêque, et de député de sa province vers Aëtius, devoit être mieux instruit.

Il nous apprend que l'année 429 qui suivit le passage des Vandales, le comte Aëtius battit les Visigoths aux environs d'Arles, prit leur général *Anaolfus*, et battit les Inthungues et les peuples de la Norique vers le Danube; les Inthungues étoient Allemands. Prosper, qui avance les événemens d'une année, met le passage

des Vandales en 427: *Hierio et Ardaburis consulibus*, et il dit à l'année suivante 428, qui est l'année 429, selon Idatius, que les Francs furent chassés de la partie des Gaules qui est voisine du Rhin. *Pars Galliarum propinqua Rheno, quam Franci possidendam occupaverant, Aetii comitis armis recepta.* Jornandes a glosé ainsi ce passage: *superbiam Suevorum, Francorumque barbariem, immensis cædibus, servire romano imperio coegit.* Mais il est sûr, par Idace, qu'il n'y eut point de guerre avec les Sueves ni cette année ni même les suivantes; il y avoit un traité entre les Sueves et les peuples de Galice. Les Sueves, ayant commis quelques infractions, Idace fut député en 430 vers Aétius qui, l'année suivante, envoya le comte Censorius avec le titre de *legatus*, d'ambassadeur, vers les Sueves. La paix fut renouvellée en 433 avec eux, leur roi Hermeric, après le départ de Censorius, s'étant accommodé avec les évêques.

Ce qui montre le peu d'exactitude de Jornandes. Quant à Prosper, nous voyons par Idace, qu'en 429, les Gots étoient encore avec une armée auprès d'Arles, que les peuples de la Norique, et les Allemands Inthungues, étoient révoltés; ainsi il n'est pas possible qu'Aétius, négligeant des ennemis qui étoient aux portes de l'Italie, alla, en 428, chercher les Francs sur les bords du Rhin, au hazard de se voir enfermé entre les armées de ces différentes nations. D'ailleurs la guerre de Boniface, et son alliance avec les Vandales, étoient une raison suffisante pour ne pas éloigner les troupes dont on pouvoit avoir besoin en Italie.

La guerre contre les Francs ne peut donc être que de l'an 429, lorsque la brouillerie, survenue entre Boniface et les Vandales, ne laissoit rien à craindre pour l'Italie. Cette expédition contre les Francs ne peut même être que de la fin de l'année, après la défaite des Goths

auprès d'Arles ; la conservation de cette place étoit d'une grande importance ; elle assuroit le passage du Rhône, et si on l'avoit perdue, les Romains n'auroient pu défendre la Narbonnoise, ni conserver la communication avec l'Espagne (1).

La partie des Gaules, voisine du Rhin, dont Aétius chassa les Francs, étoit probablement la partie de la seconde Belgique, voisine de la premiere Germanie et de Mayence. C'est dans ce pays, qui s'étendoit des deux côtés de la Moselle jusqu'au Rhin, que se trouvoit Treves, si souvent pillée par les peuples de Germanie. Il est désigné par Sidonius, lorsqu'il dit qu'après la mort d'Aétius, les barbares se jetterent sur l'empire romain, privé du seul qui le pouvoit défendre.

Francus Germanum primum Belgumque secundum
Sternebat.

1 Guerre contre les Francs par Aetius.

La plupart de nos historiens modernes ont supposé que ce pays, voisin du Rhin, dont Aétius chassa les Francs, étoit la seconde Germanie et le pays des Saliens; mais outre qu'il n'y avoit guere d'apparence qu'Aétius ait eu le temps de s'engager si avant, cette année, nous voyons dans l'histoire, que, les années suivantes, les Francs possédoient tout ce pays jusqu'à Arras et Cambray. Aétius, retourna à Rome à la fin de cette année, où il fut fait *magister militum*. L'année suivante 430, arriva la sédition dans laquelle Félix fut tué avec sa femme. Cette même année, Aétius marcha contre les Noriques qui avoient repris les armes, et après les avoir battus, il passa dans la Gaule, où il étoit occupé à une guerre; *expeditionem agebat*, lorsqu'Idatius, évêque de *Limica* dans la Galice, vint le trouver pour se plaindre, au nom de sa province, des violences commises par les Sueves contre la foi des traités. La guerre

à laquelle Aétius étoit occupé, continuoit encore en 431 contre les Francs, à ce que nous apprend Idatius, témoin oculaire; mais après avoir gagné une bataille contre eux, il leur accorda la paix : *superatis in certamine Francis et in pace susceptis*. Ces derniers mots ne peuvent s'entendre que d'un traité dans lequel on leur accorda des conditions avantageuses. Aétius avoit intérêt de se débarasser de cette guerre. Le comte Boniface étoit passé en *Italie*, et après avoir fait sa paix avec Placidie, il avoit été fait maître de la milice, à la place d'Aétius. Celui-ci se rendit promptement en Italie avec ses troupes qu'il avoit peut-être grossies de celles des Francs. Boniface alla à sa rencontre avec une armée. Aétius perdit la bataille, mais s'étant attaché dans le combat à son rival, il le blessa mortellement. Sébastien, gendre de Boniface, fut mis à sa place; mais comme il avoit peu de crédit à la cour, Aétius, qui avoit appellé les

Huns établis dans la Pannonie à son secours, le chassa aisément de la cour; il fut non-seulement rétabli dans ses dignités, mais désigné consul pour l'année suivante 432, et déclaré patrice, dignité qui ne reconnoissoit que la pourpre au-dessus d'elle, et qui donnoit de droit, l'administration des finances, de la guerre et de la justice.

On ne peut douter que cette derniere expédition d'Aétius contre les Francs, ne regarde ceux de la seconde Germanie, sur lesquels régnoit Clodion, non pas à cause que Prosper-Tiro met le commencement du règne de ce prince la 5e. année de Valentinien III en 428; car le témoignage de cette chronique interpellé ne doit avoir aucune autorité; mais à cause des circonstances de cette guerre, rapportées par Sidonius, dans le panégyrique prononcé en l'honneur de Majorien. Le poëte introduit la femme d'Aétius, jalouse de la gloire dont majorien s'étoit couvert dans un âge si tendre,

qu'elle le nomme *puer*. Cette femme le croyant destiné à l'empire, veut engager Aétius à sa perte, et pour le lui rendre redoutable, elle décrit ce qu'il a fait jusqu'alors. Après avoir parlé de ce qu'il avoit fait en l'absence d'Aétius, pour défendre Tours, elle ajoute : *post tempore parvo pugnastis pariter, Francus quâ Cloïo patentes Atrebatum campos pervaserat.* Elle décrit ensuite un defilé et un retranchement, construit pour défendre le passage d'un pont bâti sur une riviere voisine de Sens, *vicus Helenœ*, ce qui détermine le nom du roi des Francs, et le lieu où se faisoit la guerre.

Le poëte décrit fort au long les Francs contre lesquels Majorien combattit. Ils ont, dit-il, une taille gigantesque, que leurs cheveux blonds, rassemblés sur le front et sur le haut de la tête, fait paroître encore plus grande, la nuque du col, et le visage rasé à l'exception des moustaches qu'ils peignent avec soin, les yeux bleux, mais vifs et perçant, des

habits étroits, serrés d'une large ceinture sur le ventre, et si courts qu'ils laissent appercevoir leurs jarrets. Ils se font un jeu dès leur enfance d'agiter leurs boucliers, de lancer leurs haches à deux tranchants, et de prévoir le lieu qu'elles frapperont, en dardant leurs javelines; ils s'élancent en même temps contre l'ennemi, et souvent ils dévancent le trait qu'ils viennent de lancer; s'ils sont accablés par le nombre ou par la situation du lieu dans lequel ils sont attaqués, la mort peut les accabler, mais la crainte ne peut les saisir; ils périssent sans être vaincus, et leur bravoure semble les soutenir encore, lorsque la vie les abandonne. Tels sont, dit la *femme* d'Aétius, ceux que Majorien a vaincus et qu'il a mis en fuite à vos yeux.

Malgré l'hyperbole de cette description (1), le poëte nous apprend que

1 Si les Francs eussent été renvoyés au-delà du Rhin, par le traité qui suivit le combat, Sidonius, dont l'objet est de donner de l'importance aux moindres actions de Majorien, auroit-il gardé le silence là dessus?

ces exploits de Majorien se bornerent en cette occasion à surprendre un quartier de l'armée de Clodion où l'on célébroit les noces de quelques seigneurs françois, à piller les préparatifs du festin et à enlever la mariée avec quelque bagage. Quoique dans cet eloge des Francs, il y ait des choses que l'on auroit tort de prendre à la lettre, ce qu'il dit de leur courage, ne peut être suspect.

C'est un ouvrage récité devant un prince qui leur avoit fait la guerre, et au milieu d'une cour à laquelle ils étoient connus. Si l'on n'en avoit pas eu communement la même idée, il ne se seroit pas exposé au ridicule dont il se seroit couvert par un mensonge inutile et desobligeant pour les Romains, qui se croyoient supérieurs à tous les autres barbares. Sidonius n'a fait aucun éloge approchant des autres nations Germaniques de la Gaule, et il semble que les Francs se distinguoient singuliérement par leur intrépidité et par leur mépris

de la mort. Nous avons vu que, du temps de Constantin, les panégyristes des empereurs les caractérisoient par là même; ensorte que leur façon de penser répondoit parfaitement au nom des *Frenk* ou *Frek*, c'est-à-dire intrépide, comme je l'ai déjà observé.

Ce Clodion ou Cloïon, comme l'appelle Sidonius, est le premier roi des Francs dont parle Grégoire de Tours, quoiqu'il en reconnoisse d'autres avant lui. Il dit que les Francs, habitant d'abord sur les bords du Rhin, passerent ce fleuve, et s'établirent dans la Thoringie ou la Thongringie, comme portent quelques manuscrits, c'est-à-dire, dans le pays de Tongres. Mais quand même les manuscrits ne varieroient pas, il est clair que, dans l'hypothese de Grégoire, les Francs sortis de la Germanie, et passant le Rhin, ne pouvoient rencontrer la Thuringe, qui est même assez eloignée du Rhin. D'ailleurs, il y a grande apparence que Grégoire, dans cet endroit, avoit en

vue les Francs, Saliens, que Julien trouva, en 358, maîtres du pays qui est depuis le Rhin jusqu'à Tongres.

Ces Francs, continue Grégoire, se partagerent en plusieurs états ou cantons qui se donnerent des rois à longs cheveux, pris de la premiere et plus noble famille d'entr'eux. Les victoires de Clovis en fournissent la preuve dans la suite de l'histoire; *tradunt multi Francos..... primùm quidem littora Rheni amnis incoluisse, dein, transacto Rheno, Thoringiam seu Thongringiam transmeasse, ibique juxta pagos vel civitates, reges crinitos supra se creavisse de primâ, et ut ita dicam, nobiliori suorum familiâ, quod postea probatum victoriæ tradidêre.*

Les derniers mots de ce passage peuvent recevoir deux sens (j'en ai proposé un troisieme dans un mémoire sur la succession du royaume) que je crois tous les deux également véritables; l'un, que les guerres de Clovis contre les autres

rois des Francs, prouvent qu'il y en avoit plusieurs qui régnoient en même temps sur différentes parties de la nation; l'autre, que tous ces rois étoient pris d'une seule et même famille, parce que tous les rois des Francs, dépouillés par Clovis, étoient de ses parens, et que l'histoire de ses successeurs nous fait voir que tous les descendants par mâles, d'un roi des Francs, étoient rois; le royaume du mort se partageant toujours entre tous ses fils. Grégoire de Tours, pour prouver que les Francs ont eu des rois dans ce pays, rapporte l'exemple de Théodemer, roi des Francs, fils de Ricemer, dont il étoit parlé dans les fastes consulaires, et qui avoit été mis à mort avec sa mere Ascila, apparemment dans la Gaule et par les Romains; car c'est là ce que suppose le raisonnement de Grégoire. A cet exemple, il ajoute celui de *Clogion* ou *Clodion*, qui régnoit aussi dans ce tems là, et faisoit sa résidence à *Dispargum*, sur la frontiere des Thoringiens ou Thon-

gringiens ; *ferunt etiam tunc Clogionem, utilem ac nobilissimum in gente suâ regem Francorum, fuisse qui apud Dispargum castrum habitabat, qui est in termino Thoringorum.* Frédégaire a entendu ce *tunc* comme s'il avoit rapport à la mort de Théodemer, et il a fait Théodemer pere de Clodion ; mais Grégoire ne dit pas un mot de tout cela. *Tunc* tombe en général sur le temps où les Francs ont habité dans la Tongrie, en-deçà du Rhin. Frédégaire suppose que Théodemer périt dans l'expédition de Castinus ; et comme on a vu qu'elle est nécessairement de l'an 421, il s'ensuivroit que le regne de Clodion auroit commencé en 422, s'il étoit son fils ; mais l'autorité de Frédégaire pour ce temps-là, n'est pas assez grande pour qu'il soit besoin de réfuter ses sentimens.

Ce château de *Dispargum*, sur la frontiere des Tongres, et assez avant en-deçà du Rhin, comme on le voit par toute la narration de Grégoire, ne peut

être ni Doesbourg, sur le confluent du Niel et du nouvel Issel, ni *Duisborg*, sur le confluent du Roer et du Rhin ; l'un et l'autre sont dans la Germanie, au-delà du Rhin. Il y a plus d'apparence que c'est un *Diest*, sur le Domer ou Demer, dont un faubourg se nomme Duisbourg, et qui est prêt de *Tessender-Loo*, la forêt des Toxandriens ; ou bien Duisborch, sur la Thille, entre Louvain et Bruxelles. Ces lieux sont dans le pays désigné par Grégoire de Tours. Une nouvelle preuve qu'il faut chercher sur le *Dispargum* et la *Tonringie*, dont il parle en-deçà du Rhin, c'est qu'il en fit une partie de la Gaule. *In his autem partibus*, dit-il immédiatement après les paroles citées dans le même pays, les Romains occupoient tout ce qui s'étend au midi jusqu'à la Loire ; au-delà de ce fleuve étoient les Goths ; vers le Rhône et la ville de Lyon étoient les Bourguignons. Quelque succincte et quelque peu exacte que soit cette division, il est clair que

c'est de la Gaule qu'il veut parler; et, comme il se sert des grandes rivieres pour marquer les frontieres des nations qu'il désigne, il eût nommé le Rhin, pour déterminer celle des Francs, si la Tongrie et *Dispargum* n'eussent pas été en-deçà de ce fleuve.

Le reste du passage de Grégoire en est encore une nouvelle preuve. Clodion, continue-t-il, ayant donc envoyé reconnoitre le pays jusqu'à Cambrai, marcha contre les Romains, les battit, s'empara de la ville; et après y avoir demeuré quelque temps, il se rendit maître de tout le pays jusqu'à la Somme. *Chlogio autem, missis exploratoribus ad urbem Cameracum, perlustrata omnia ipse secutus, Romanos proterit, civitatem apprehendit, in quâ paulum tempus residens, usque ad Suminam fluvium occupavit.*

Cambrai est à plus de 60 lieues du Rhin, des villes de Doesbourg, sur Issel, et Duisbourg, sur le Rœr. Supposera-t-on

que Grégoire de Tours (1) fait traverser 60 lieues de pays ennemi à Clodion, sans le remarquer? D'ailleurs, croira-t-on que Clodion ait traversé un pays coupé de bois et de rivieres considérables, sans trouver d'obstacle. S'il étoit encore entre les mains des Romains, ils y avoient des garnisons et des troupes, ou du moins des habitans qui pouvoient donner avis de leur marche; 60 lieues font au moins six jours de marche pour une armée. *Dispargum* n'étoit donc pas loin de Cambrai, et à-peu-près au lieu où est maintenant Duisberch, sur la Tille. Le pays est ouvert de-là jusqu'à Cambrai, et ce n'étoit alors qu'une forêt que l'on nommoit Charboniere, et qui occupoit le pays entre la Sambre et l'Escaut. Je sais qu'il a plu à quelques écrivains modernes de regarder ces expéditions de Clodion, comme des courses passageres; mais outre que cela est difficile à concevoir, les

1 Sentimens des modernes, refusés au sujet des courses de Clodion, dans les Gaules.

Français

Français n'ayant alors que de l'infanterie, et ne s'engageant pas jusqu'à 50 ou 60 lieues de chez eux, dans un pays ennemi où ils n'auroient pu subsister, et où ils eussent été enveloppés et coupés par les Romains.

Les historiens dont je parle, se sont fait apparemment une idée des Francs, semblable à celle des Huns ou des Tartares, ce qui n'est nullement conforme à l'histoire. Les Francs avoient des demeures fixes et cultivoient la terre qu'ils possédoient.

Mais ce qui est décisif, dans le fait dont il s'agit, qu'Aétius les trouva dans les plaines d'Arras, non point dans l'état d'une troupe d'aventuriers qui font une course passagere, mais ayant construit un fort (*agger*) pour défendre le passage d'un défilé et d'une riviere ; les Francs habitoient le pays qui étoit au-delà de ce retranchement ; ils y célébroient un mariage ; le coteau voisin de la riviere retentissoit des chants d'un hyme-

née dont les barbares célébroient la fête : *ripae collo propinquo barbaricus resonabat himen*, dit Sidonius ; et au milieu d'une danse scythique on unissoit la nouvelle mariée à un epoux blond comme elle, *scythiusque choraeis nubebat flavo similis nova nupta marito.*

Ce détail de la fête d'un mariage, ces danses, ces chants, ces apprêts d'un festin, ne conviennent gueres à l'idée d'une expédition militaire et d'une course faite par des aventuriers dans le pays ennemi, à plus de soixante lieues du lieu qu'ils habitoient. Il y avoit plus de 30 ans, qu'Arras étoit la frontiere des Romains, entre l'Escaut et l'océan. Nous voyons, dans la notice, que c'étoit la place la plus avancée de ce côté-là, où les Romains eussent une garnison. Lens, ou *vicus Helenæ*, faisoit apparemment la frontiere des Francs, et ils étoient maîtres de tout le pays qui est au nord du Souchet. Ce fut sans doute de ce canton que Clodion s'avança pour surpren-

dre Cambray, où il demeura quelque temps, et d'où il étendit ses conquêtes jusqu'à la Somme.

Hincmar, dans la vie de saint Remi, disoit que les Francs, s'étant rendus maîtres des villes de Tournay et de Cambray, et de la partie de la Belgique qui s'étend jusqu'à la Somme, s'y étoient établis sous les rois Clodion et Merovée. Hincmar, archevêque de Rheims en 845, étoit un homme d'esprit et savant pour son temps. Ces pays faisoient partie de son diocese, et quand même il n'auroit trouvé aucune preuve de leur conquête par les Francs, dans les archives des églises, ce qui n'est guères croyable, le changement de domination étoit une époque que la tradition ne pouvoit oublier. Cette partie de la Belgique avoit cessé par-là dêtre province romaine, et elle étoit devenue sujette à des barbares dont les loix, les mœurs et la religion étoient différentes.

Tous les anciens écrivains sont là-des-

sus d'accord avec Grégoire de Tours, et je ne vois pas ce que l'on peut opposer à leur consentement unanime.

J'ai observé qu'Aétius accorda la paix aux Francs dans un temps où il n'étoit pas en état de leur rien refuser, et même où il pouvoit avoir besoin de leur alliance contre Boniface.

Cette liaison entre Aétius et le roi des Francs, n'est pas une chose avancée sans fondement. Priscus, écrivain contemporain en parle dans les fragments de son histoire. Il nous apprend qu'Aétius avoit adopté le plus jeune des deux fils de ce roi. Priscus assure qu'il avoit vu ce jeune prince à Rome, auprès de l'empereur, remarquable par ses cheveux blonds et si longs, qu'ils lui flottoient sur le dos. Il faut se ressouvenir que les Romains portoient alors les cheveux très-courts. Priscus ajoute que ce jeune prince, député à Rome pour quelque négociation, s'en retourna comblé de présents, tant par Aétius que par l'empereur.

Il reçut même le titre d'allié et d'ami des Romains.

L'adoption du jeune prince des Francs par Aétius, ne se doit pas entendre au sens des loix romaines, comme si, par cette cérémonie, le fils de Clodion eut passé dans la famille d'Aétius, et eut acquis quelque droit sur ses biens. Nous voyons, dans Jornandès, que l'empereur Zenon adopta de même le fameux Théodoric, roi des Goths orientaux, avant qu'il eut conquis l'Italie sur Odouère et sur les Hérules. Les termes de Cassiodore, et ceux qu'emploie Jornandès dans cette occasion, me font regarder cette adoption comme une cérémonie militaire, assez semblable à cette fonction solemnelle des armes, dont parle Tacite, par laquelle on armoit, pour ainsi dire, chevaliers, les jeunes gens de Germanie. Par cette tradition, ils recevoient les armes en public, des mains de leurs peres ou même de quelque prince; ils devenoient capables des emplois, et com-

mençoient à faire par eux-mêmes partie du corps politique : jusques-là, ils n'avoient été regardés que comme les membres d'une famille particuliere. Il se formoit une espece d'alliance politique entre le jeune guerrier et son parain d'armes. Les princes s'adressoient souvent pour cette cérémonie, aux souverains dont ils étoient alliés : c'est par là que l'on doit expliquer ce qui est dit dans la lettre d'Avitus à Clovis, que Gondebaud, roi des Bourguignons, étoit le chevalier de Clovis; *suæ quidem gentis regem, sed militem vestrum.* Quelques siecles après Clodion, cette coutume subsistoit encore. Charles Martel envoya son fils Pepin à la cour de Luitprand, roi des Lombards, afin que ce prince fît la cérémonie de lui mettre les armes à la main, et de lui couper les cheveux, que les Francs portoient courts et coupés d'une façon particuliere; les rois seuls avoient le privilege de les laisser croître, et c'étoit par-là qu'ils étoient distingués de leurs

sujets. Cette cérémonie, dit Paul Diacre, tenoit lieu d'une espece d'adoption; *Luitprandus Pipino pater effectus est.*

Aétius, par cette adoption, s'étoit rendu le protecteur du jeune fils de Clodion. Il lui avoit procuré la faveur de l'empereur, lui avoit obtenu des conditions avantageuses dans le traité qu'il venoit négocier, et l'avoit même fait déclarer allié de l'empire, titre qui le désignoit roi; car l'empire ne pouvoit faire d'alliance qu'avec des souverains.

Après la mort de Clodion, la faveur d'Aétius mit ce jeune Prince sur le trône, à l'exclusion de son aîné, et le rétablissement de ce dernier fut un des prétextes que prit Atila, pour porter la guerre dans la Gaule. Ce traité du jeune prince des Francs regardoit, sans doute, la cession des provinces dont ceux de sa nation s'étoient emparés dans la Belgique, et qu'ils possédoient sans aucun titre.

La circonstance rapportée par Priscus, que ce fut à Rome qu'il le vit auprès

de l'empereur, peut déterminer le temps de cette ambassade, parce que les empereurs faisoient leur séjour à Ravenne, et n'alloient que rarement à Rome, comme on le voit par la date de leurs loix : depuis l'an 426 jusqu'à l'an 440, on n'en trouve aucune donnée à Rome ; mais, cette année, on voit cinq loix datées de Rome où l'empereur avoit passé au moins six mois, depuis le 16 janvier jusqu'au mois de juin. Priscus dit que le prince François qu'il vit à Rome, n'avoit point encore de barbe. En lui donnant 16 à 17 ans, en 440, lors de l'invasion d'Attila, il en avoit 26 ou 27, et il étoit né en 424. On croit communément que ce prince est le Mérovée, fils de Clodion, qui régnoit sur les Francs, au temps d'Attila. Les titres de *nobilissimus et utilissimus in gente suâ*, que Grégoire donne à Clodion, supposent une sorte de supériorité, ou tout au moins de prééminence sur les rois des autres cantons, et on ne peut gueres

douter que la gloire de ses conquêtes, l'alliance des Romains, et l'amitié d'un homme tel qu'Aëtius, ne lui donnassent un très-grand crédit.

L'empire romain fut tranquille pendant les deux ou trois années qui suivirent la défaite de Boniface, mais en 435, il y eut une nouvelle révolte des peuples de la Gaule Armorique ou ultérieure, et ils se séparerent de l'empire; *Gallia ulterior,* dit Tiro-Prosper, *Tibatonem principem rebellionis secuta, à romanâ societate discessit.* L'exemple de cette révolte entraîna tous les paysans de la Gaule; *omnia penè Galliarum servitia in Bagaudam conspiravêre*; ce nom de Bagaude étoit un sobriquet que les romains donnoient à ces paysans révoltés. La chronique d'Idace (1) nous apprend que la Bagaude s'étendit jusqu'en Espagne où les paysans prirent les armes,

1 Salvien, VI, parlant des Bagaudes, en 442, dit qu'ils occupent une grande partie de l'Espagne et de la Gaule. Idat. 440, parle de ceux de Tarragone, en 442, de ceux d'Aracæli, voisins de Pampelune. *Lib. VI.*

et ne se contentant pas comme les Gaulois de se mettre à couvert de la vexation des magistrats romains, ils s'attrouperent et pillerent plusieurs villes.

Salvien (1) parle fort au long de ces Bagaudes, et fait leur apologie : il dit que la tyranie du gouvernement de l'empire est telle, que le nom des Romains est devenu en exécration aux peuples : *nomen civium Romanorum nunc..... abominabile penè habetur.*

Les gens riches qui ne pouvoient s'aller établir chez les Barbares, passoient dans le pays des Bagaudes, et ils n'avoient aucun lieu de s'en repentir; *ad Bagaudes migrant, et migrasse non pœnitet.* nous verrons les suites de cette révolte. Les années suivantes, elle facilita l'établissement des nations Germaniques dans la Gaule, sur-tout de celles qui, comme les Francs, portoient les armes pour le service de l'empire. Ces provinces révoltées ne payoient aucuns tributs; il falloit y tenir

1 Révolte dans les Gaules, qui facilite l'établissement des nations Germaniques.

continuellement des troupes; il sembloit plus avantageux de les abandonner à des nations chez lesquelles on trouvoit des soldats toujours prêts à marcher.

Cette même année, les Bourguignons prirent les armes et se jetterent sur la premiere Belgique. Prosper dit qu'Aétius après avoir remporté une victoire sur eux, leur accorda la paix. Idace, qui parle de la victoire, ne parle pas de la paix; s'il y eut un traité, apparemment qu'ils le violerent, car l'année suivante 436, Aétius marcha contre eux, et ayant fait avancer les Huns de la Pannonie, chez lesquels il avoit de grandes intelligences, il les enveloppa de toutes parts, et les tailla en pieces. Leur roi Gundicaire fut tué, avec vingt mille hommes de sa nation. Les chroniques du temps ne marquent point par où ces peuples avoient irrité Aétius. Mais comme Sidonius nous apprend qu'ils avoient ravagé la Belgique, il y a quelque apparence qu'ils s'étoient jettés sur

la ville de Treves, et que c'est à leur expédition qu'il faut rapporter le 4e. pillage de cette ville[1], duquel Salvien fait une description si pathétique, et qui étoit encore récent en 442, lorsqu'il écrivoit son ouvrage. Ces Bourguignons occupoient encore la plus grande partie de la premiere Germanique.

Dès l'année 435, Aétius avoit envoyé Litterius dans L'Armorique, avec une partie des Huns dont la cavalerie étoit très-redoutable; ces troupes sauverent la ville de Tours qui craignoit d'être attaquée par les Bagaudes.

Cependant les Visigoths avoient mis le siege devant Narbonne, et cette ville étoit réduite à une grande extremité. Aétius y fit marcher Litterius avec ses Huns, pendant l'hiver de 436; ils traverserent l'Auvergne qui étoit aux Romains avec toute la premiere Aquitaine; ils y firent de grands ravages, et jetterent du secours dans Narbonne, ce qui obligea les Goths d'en lever le siége.

On place à cette même année 456, ce que dit l'auteur de la vie de saint Germain d'Auxerre, qu'à son retour d'Angleterre, il fut chargé par les provinces Armoriques d'empêcher qu'Aétius ne donnât des quartiers dans ces provinces à Eokharikh, roi des Alains. Aétius l'avoit envoyé dans l'Armorique pour y vivre à discrétion, résolu de se servir de cet exemple pour obliger les révoltés à rentrer dans le devoir; la prise de Tibuton ou Tibaton, chef des Bagaudes, faisoit regarder cette révolte comme terminée; mais la suite montre qu'elle continua toujours.

Eokharikh étoit en marche avec ses troupes; *imminebat bellicus apparatus*, dit l'écrivain, *jam progressa gens fuerat; totumque iter eques ferratus impleverat.* Mais quoiqu'on le nomme *ferocissimus Alanorum rex*, il avoit fort bien reçu l'evêque d'Auxerre; il avoit promis de suspendre l'exécution des ordres qu'il avoit reçus, et de lui donner tout

le tems nécessaire pour aller à Ravenne en solliciter la révocation. L'écrivain remarque que cet Eokharikh n'entendoit pas le latin, et qu'il fallut se servir d'un interprête; ce qui prouve qu'il étoit depuis peu dans les Gaules. Germain alla à Ravenne, et obtint d'abord de l'impératrice Placidie tout ce qu'il demandoit en faveur des peuples de l'Armorique; mais la continuation de leur révolte fit donner de nouveaux ordres contre eux. Cependant Germain n'en vit pas l'exécution, étant mort cette année même.

La chronique de Prosper-Tiro, à l'an 19 de Valentinien, parle de ces Alains et de leur établissement dans la Gaule ultérieure; les termes qu'elle employe nous montrent qu'on leur distribua des terres pour les posséder en propriétés avec le droit d'en chasser les propriétaires: *Alani, quibus terræ Galliæ ulterioris cum incolis dividendæ à Patricio Aetio traditæ fuerant, resistentes armis su-*

bigunt, et expulsis dominis terræ possessionem vi adipiscuntur. Jornandès parle des Alains, établis au-delà de la loire, *trans-Ligerim*, et de leur roi Sangiban (1). Dès l'année 435, les Romains avoient fait un traité avec les Vandales, par lequel ils leur abandonnoient une partie de l'Afrique, aux environs d'Hippone dans la Numidie. Ces exemples nous montrent que les Romains ne se faisoient plus une affaire d'abandonner aux barbares les provinces qu'ils ne pouvoient défendre, et doivent dissiper les scrupules que l'on pourroit encore avoir sur la cession de la Belgique aux Francs.

Cette même année 437, Littérius, auquel Prosper donne le titre de général des Huns, attaqua les Goths, les battit auprès de Toulouse, leur tua 8000 hommes, et s'obstina au siege de cette place; mais l'année suivante 438, les choses changerent bien de face; Litterius

1 Ban est un titre de seigneurie et de dignité, dans la langue esclavone.

s'étant engagé témérairement contre les Goths avec ses Huns, il fut défait, blessé, fait prisonnier et mené dans la ville où il périt après avoir beaucoup souffert. Salvien parle de cet événement comme d'une chose arrivée depuis peu. Ce Litterius étoit payen, et le titre de général des Huns pourroit faire croire qu'il étoit de leur nation.

L'année précédente 437, l'empereur Valentinien avoit épousé Eudocia, fille du jeune Théodose, le 29 octobre; il céda en faveur de ce mariage, l'Illyrie entiere à son beau-pere, à l'exception de la Norique et de la Rhétie. Les Huns étoient maîtres d'une partie de ce pays; les garnisons du Danube avoient été forcées, et les Romains, fermant les yeux aux ravages des Huns, achetoient la paix par un tribut annuel qu'ils désignoient du nom, moins honteux, de pension: ainsi, cette cession affoiblissoit par là l'empire d'occident. En 438 au mois de novembre, Genserich se rendit maître

de Carthage, en sorte que les Romains furent entiérement dépouillés de la plus riche province de l'Afrique. Il ne leur resta que les deux Mauritanies, une partie de la Numidie, et la Tripolitanne, qu'ils perdirent même quelques années après, tandis qu'Avitus étoit à Toulouse, pour négocier le renouvellement d'un traité de paix avec les Visigoths, très-irrités des ravages commis par les Huns.

Il faut rapporter à ce temps-là, ce que la chronique de Tiro-Prosper dit des terres distribuées dans la Gaule, aux Alains et aux Bourguignons, et de l'invasion de l'Angleterre par les Saxons; car quoique les dates portent des années postérieures, elle en parle comme de choses antérieures à la prise de Carthage par Genserich.

Les Alains que commandoit *Sumbida*, furent placés aux environs de Valence, où on leur distribua les terres vacantes; *deserta Valentinæ urbis rura tradita sunt partienda*. Pour les Bourguignons,

on donna aux restes de cette nation, une partie de la Savoie, qu'ils partagerent avec les anciens habitans; *Burgundionum reliquiis Sapaudia datur cum indigenis dividenda.* Le nombre de ces Bourguignons (1) s'étant augmenté par ceux de Germanie qui, fatigués par les Huns, sujets d'Uplar, vinrent se joindre à ceux de la Savoie, ils se rendirent peu-à-peu les maîtres de la Séquanique et d'une partie de la Viennoise, de la Lionnoise 1.ere, et de la Senonnoise : voilà un nouvel exemple de la cession des provinces de la Gaule aux barbares.

Salvien, qui écrivoit en 442, peu de temps après la défaite de Litterius et de la prise de Carthage par Genserich, dit que, de son temps, une grande partie des villes de l'Espagne et de la Gaule étoit soumise aux barbares ; que la ville de Mayence avoit été ruinée et

(1) Socrate, VII, 30, dit : vers l'an 429, ils habitoient dans la Germanie et dans le voisinage des Huns qui, dès le regne de *Roüa*, s'étoient emparés du pays des Boïsques, dans la premiere Pannonie, aux environs de Vienne.

détruite, *excisa et deleta est*; que celle de Treves avoit été renversée par quatre pillages différens, *quadruplici eversione prostrata.* Il ne parle en aucun endroit, de la prise ni du ravage de Cologne Agrippine, il dit seulement qu'elle est *hostibus plena*; ce qui marque qu'elle avoit été abandonnée aux Francs, dans le pays desquels elle étoit.

On voit, dans une lettre de Salvien, que cette ville avoit été prise par les barbares, et qu'ils y étoient établis. Il paroît cependant qu'ils n'avoient pas réduit en esclavage les habitans de cette ville, mais qu'ils avoient laissé la liberté de s'aller établir ailleurs, à ceux qui n'avoient pas voulu demeurer parmi eux; *adolescens quem ad vos misi. . . . Agrippinæ cum suis captus est. . . propinquus meus. . . matrem Agrippinæ viduam reliquit . . . quæ mercenario opere victum quæritans, uxoribus barbarorum locatitias manus subdit.*

Nous ne trouvons rien dans les historiens, de cette prise de Cologne par les Francs; ce qui nous montre que les écrivains du temps n'avoient pas parlé de toutes les pertes que l'empire avoit faites sur cette frontiere éloignée de la Gaule; et que l'on ne peut argumenter de leur silence, pour attaquer les conquêtes des Francs.

Nous ne savons pas ce qui se passa les années suivantes dans la Gaule; sans doute que les Francs et les autres barbares demeurerent tranquilles, et s'occupêrent à régler leurs nouveaux établissemens. Idatius parle, en 442, d'un Merobaude, généralissime des troupes d'Espagne. Il étoit, dit-il, d'une naissance illustre, *natu nobilis*; mais quoique ce nom soit celui d'un Franc, il falloit qu'il eût reçu une éducation romaine et qu'il descendît de ces princes Francs, qui s'étoient attachés au service de l'empire, tels que Richemer et Bauton et plusieurs autres. Idace loue son

éloquence et sa poësie; *eloquentiæ merito et poetices studio veteribus comparandus.* Nous voyons qu'il y avoit, quelques années après, un Arbogastes, comte de Treves, descendu de l'ancien Arbogastes, et duquel on louoit aussi l'éloquence latine.

Cependant il se préparoit au-delà du Danube un nouvel orage qui devoit probablement accabler l'empire d'occident; je veux dire les Huns, dont la puissance étoit devenue formidable par la conduite et par le bonheur d'Attila, qui avoit réuni les différents états occupés par les Huns, pour n'en former qu'un seul empire, lequel s'étendoit depuis les isles de l'océan vers le nord, jusqu'à . . . . journées en-deçà du Danube. A l'occident, il s'étendoit jusqu'au pays des Boïens ou Marcomans, dans le voisinage des Bourguignons de la Germanie; et à l'orient, il n'étoit borné que par le Volga et par les plaines désertes qui sont au nord de la mer Caspienne. Aëtius,

qui étoit né dans leur voisinage, à *Dérostorum* sur le Danube, et qui avoit été en ôtage parmi eux dans sa jeunesse, les avoit extrêmement menagés, et s'étoit servi utilement pour l'empire, des liaisons qu'il avoit formées chez eux. Il envoya même chez eux son fils Carpilion, sous le titre d'ambassadeur, soit qu'il espérât que sa présence rendroit les Huns plus traitables, soit qu'il crût important de lui faire connoître cette nation. Les Huns, comme je l'ai déjà observé, étoient des Tartares accoutumés à mener une vie errante, et auxquels l'agriculture étoit totalement inconnue; ils ne subsistoient donc que du ravage des provinces voisines, et des tributs que leur payoit l'empereur d'orient; car quoiqu'ils fissent cultiver les terres qu'ils avoient envahies, par leurs esclaves, cela n'étoit pas suffisant pour des hommes qui s'étoient accoutumés à s'enrichir tout d'un coup par le butin et le pillage des plus riches et des plus fertiles provinces de l'empire.

Aétius leur avoit fait céder cette partie de la Pannonie qui est entre le Danube et la *Save*, depuis Vienne jusqu'à *Sirmium*. En considération de ce traité, ils avoient épargné la Norique, et avoient même donné des troupes aux Romains pour attaquer les Bourguignons et les Goths.

Jornandès et la chronique de Marcellin disent que, l'an 427, Hicris et Ardabure Coss, les Huns furent chassés de la Pannonie qu'ils occupoient depuis 50 ans; à ce compte, ils s'en seroient emparés dès l'an 377, quoique le contraire soit prouvé non seulement par le silence de tous les autres historiens et chroniqueurs, qui n'auroient pas oublié un tel événement, mais encore par une infinité de passages qui supposent que, jusqu'à l'an 430 ou environ, les Romains étoient maîtres de ce pays, quoique les Visigoths y prissent quelquefois des quartiers d'Hyver.

D'ailleurs, la notice de l'empire nous

fait voir que, jusques en l'an 406, la frontiere du Danube étoit demeurée entiere.

Il y a donc beaucoup d'apparence que les écrivains que Jornandès et Marcellin ont copiés, sans les entendre, comme il ne leur est arrivé que trop souvent, avoient dit tout le contraire; c'est-à-dire, que l'an 427, les Huns entrerent dans la Pannonie, et y demeurerent pendant 50 ans. En 467, d'Enghizic, fils d'Attila, fut défait par les Romains et tué dans le combat en 474, c'est-à-dire au commencement du regne de Zenon, les Huns passerent encore le Danube, et ravagerent la pannonie et la Thrace; mais peu après, les Gepides et les Goths s'étant unis contre les Huns, ils les chasserent tout-à-fait, et les repousserent au-delà du Tanaïs, ensorte qu'il ne fut plus mention d'eux pendant long-temps, mais seulement des Gepides, des Lombards, des Hérules et des Slaves ou Antes : la date de ces événemens tombe à

la

la fin des cinquante ans que l'on donne à la durée de la puissance des Huns dans la Pannonie.

Roua ou Rouga, et Roughila, fils de Balamie, régna sur les Huns jusqu'en 434, selon Tiro-Prosper. Il avoit ravagé plus d'une fois la Moesie, et porté la terreur jusqu'aux portes de Constantinople, parce que les Romains manquoient à l'exécution des traités faits avec lui. Sur la fin de son regne, vers l'an 432, il y eut une négociation commencée à ce sujet, et des ambassadeurs envoyés de part et d'autre; mais le traité ne fut conclu qu'après sa mort, avec Attila et Bleda, qui lui succéderent; ils étoient ses neveux, fils de Mundzinch.

Priscus nous apprend qu'il fallut doubler le tribut que l'on avoit payé jusqu'alors aux Huns, en sorte que c'étoit 700 livres d'or ou. . . . marcs, qu'on étoit obligé de leur payer tous les ans. Cette paix ne fut pas de longue durée; et sur le refus que fit l'empereur de

fournit un prétexte spécieux. Cette princesse étant devenue grosse d'une intrigue qu'elle avoit eue avec un de ses officiers, à l'âge de 17 ans, en 434, avoit été réléguée hors de la cour et enfermée. L'impératrice Placidie, étant morte en 450 au mois de décembre, Honoria, lassée de la captivité dans laquelle on la retenoit, gagna un de ses eunuques, et l'envoya vers Attila avec une bague, pour symbole du mariage qu'elle offroit de contracter avec lui, s'il vouloit la tirer des mains de son frere; elle lui offroit aussi les grands biens qui lui appartenoient dans la succession de Constantius, et prétendoit même lui porter des droits sur l'empire d'occident; cette démarche la fit garder de plus près. Attila envoya des ambassadeurs à l'empereur d'occident se plaindre du traitement que l'on faisoit à une princesse qui n'avoit rien fait d'indigne d'elle en recherchant le mariage d'un roi aussi puissant que celui des Huns.

Ces ambassadeurs avoient ordre de demander qu'on leur remît cette princesse entre les mains, et qu'on lui donnât non seulement sa part dans les biens particuliers de *Constantius*, mais encore la portion de l'empire qui lui appartenoit. Ces ambassadeurs n'obtinrent rien, on nia que la princesse Honoria eut pris cet engagement avec Attila, et on les assura qu'elle étoit mariée avec un autre. Priscus ne nous dit point ni à qui, ni quand elle avoit été mariée : il y a grande apparence que ce mariage avoit été fait à la hâte pour rompre les mesures d'Attila. Quant à la prétention à l'empire, on répondit aux ambassadeurs que les femmes n'y avoient aucun droit, et que les Romains n'obéissoient qu'à des hommes.

Cette premiere ambassade, qui est dès le commencement de l'année 451, au plus tard, fut suivie d'une seconde par laquelle Attila envoya présenter à l'empereur l'anneau qu'il avoit reçu d'Ho-

noria, afin de prouver l'engagement qu'elle avoit pris avec lui. Quant à la portion de l'empire, ces ambassadeurs étoient chargés de remontrer qu'Honoria y avoit droit par le testament de son pere Constantius, qui l'avoit associée à Valentinien, quoique ce prince ne lui en eut fait aucune part. Cette ambassade n'eut pas un meilleur succès que la précédente, et Attila, qui s'étoit préparé à la guerre, fit filer ses troupes vers le Rhin, pour se jetter sur la Gaule. Priscus nous apprend qu'il avoit deux raisons pour attaquer les Romains de ce côté-là; l'une étoit un traité fait avec Genserick, roi des Vandales. Ce prince ayant outragé de la maniere la plus cruelle Théodorick, roi des Visigoths, craignoit qu'il ne passât en Afrique avec les Sueves d'Espagne, dont le roi Rechiavius avoit épousé une autre de ses filles, et il avoit engagé, par de grands présents, Attila à passer dans les Gaules pour faire une diversion.

L'autre raison qui détermina Attila à passer dans la Gaule, regardoit les Francs; leur roi étoit mort depuis peu en 448, selon Tiro-Prosper, et le cadet, soutenu de la protection des Romains, s'étoit mis en possession de ses etats, au préjudice de l'aîné. Ce prince avoit imploré le secours d'Attila, et c'étoit pour le rétablir dans son royaume qu'il vouloit entrer dans la Gaule; cela forme une preuve démonstrative de l'établissement des Francs en-deçà du Rhin.

Aétius n'avoit rien négligé de son côté pour se mettre en état de repousser Attila; il avoit sollicité Théodorich de secourir l'empire, et les Visigoths, dans une assemblée générale de la nation, avoient résolu de joindre leurs troupes à celles des Romains, contre l'ennemi commun: les Francs, les Ripuaires, les Bourguignons, les peuples de l'Armorique, les Bretons, *Ibriones*, autrefois soldats des Romains, et alors troupes auxiliaires; les Sarmates ou les Alains de

la Gaule, les Saxons, et plusieurs autres nations soit Germaniques, soit Celtiques, tous se joignirent aux Romains. Tous les chroniqueurs placent l'entrée d'Attila dans les Gaules, en 451, l'année du premier consulat de l'empereur Marcien: cet accord, joint aux différentes ambassades envoyées par Attila à l'empereur Valentinien et aux Visigoths, selon Jornandès, montre que ce fut vers le commencement du printemps, que les Huns entrerent dans la Gaule.

Ils avoient grossi leurs troupes de celles de plusieurs nations Germaniques, qui leur obéissoient déjà, comme les Gépides, les Scyres, les Rugiens, les Ostrogoths, et les Bourguignons de-delà le Rhin, ou qui s'étoient joints à eux pour cette expédition, comme les Turinges, les Bructères et les Francs, voisins du Nekre: ces deux dernieres nations étoient apparemment celles qui étoient demeurées fidelles au fils aîné du roi des Francs tandis que les nations Françaises, qui

étoient établies en-deçà du Rhin, avoient reconnu le cadet.

Les Francs, placés sur le Nekre, et par conséquent au midi du Mein, nous font voir que, lorsque ces pays eurent été abandonnés par les Sueves et par les Bourguignons, lors de leur passage dans la Gaule, les Francs s'en mirent en possession, et s'emparerent de tous les pays nommés depuis Franconie, de leur nom; d'un autre côté, ils abandonnerent les pays situés le long de l'océan. Les Saxons s'y établirent et y formerent le royaume des Varnes ou Gavines, qui étoit assez puissant de ce côté-là, au temps de Clovis, 30 ou 40 ans après.

Attila passa le Rhin au mois de mars, et ses Huns se répandirent dans la Gaule, où ils firent des ravages d'autant plus grands, que la rapidité de leurs courses les mettoit en état de surprendre les villes, lorsqu'elles les croyoient encore plus éloignés.

Leurs troupes étoient toutes de cava-

lerie et d'une cavalerie semblable à celle des Tartares. S. Jérôme, dès l'an 395, dans l'épitaphe de *Fabiola*, remarque la même chose; et Idace, dans sa chronique, nous apprend qu'ils pillerent et surprirent la ville de Metz. Grégoire de Tours remarque que ce fut la veille de pâques qui tomboit, cette année, le 24 mars. Les habitans furent passés au fil de l'épée, et la ville brûlée. Aimoin y joint la ville de Treves, et nous assure que celle d'Auxerre eut le même sort. Rheims fut épargnée par respect pour son évêque, dont la fermeté inspira du respect à Attila. Les habitans de Paris, effrayés, voulurent abandonner leur ville, mais Attila la négligea pour s'avancer vers Orléans. Il vouloit se saisir de cette place qui lui assuroit le passage de la Loire, et lui ouvroit le chemin pour entrer dans l'Aquitaine par un pays de plaines, dans lesquelles il pouvoit se servir avantageusement de sa cavalerie. Elle lui auroit été inutile dans les montagnes de l'Auvergne

et du Lyonnois; c'est pourquoi il évita de s'y engager.

Pendant qu'Attila étoit occupé au siége d'Orléans, il avoit détaché divers corps de Huns qui ravageoient la Belgique; car Sidonius observe que ce pays fut le plus exposé aux courses des Huns.

Orléans se défendit assez long-temps, pour donner le temps à Aétius de joindre les Visigoths, et de marcher à son secours. L'entreprise, formée par Sangibane, roi des Alains, de la Loire, pour livrer la ville aux Huns, ayant manqué par la vigilance de l'evêque St. Aignan, Attila leva le siége le 23 juin, se retira par le même chemin qu'il avoit tenu. Cette retraite étoit nécessaire pour donner le temps à ses troupes dispersées de le rejoindre. Aëtius le suivit avec les Visigoths et les Bourguignons; les troupes des Francs le joignirent en chemin, en sorte qu'il se trouva à la tête d'une armée presque aussi nombreuse que celle d'At-

tila, et redoutable par l'infanterie dont elle étoit composée.

Attila étoit campé dans les plaines de Châlons, *in campis Catalaunicis*, autrement *Mauriace campi*; on croit que c'étoit aux environs du lieu nommé *Mèrri Meriacum*, dans le voisinage de Troyes.

Les deux armées demeurerent quelque temps campées dans ces plaines; Attila, n'osant risquer une bataille, et Aétius, persuadé qu'en gagnant du temps, il affoiblissoit une armée qui n'avoit ni magasins ni ressources, et qui avoit depeuplé les lieux par où elle avoit passé, ne vouloit pas s'exposer à attaquer les Huns dans leur camp. Attila accepta enfin la bataille, mais comme il en redoutoit le succès, il sortit tard de son camp, afin que la nuit pût favoriser la retraite de ses troupes. Le combat ne commença qu'à trois heures du soir, mais il dura jusqu'à bien avant dans la nuit que les Romains, les Visigoths et les Francs passerent sur le champ

de bataille, séparés les uns des autres, et incertains du succès d'un combat, qui avoit été extrêmement sanglant de part et d'autre; mais le lendemain matin ils connurent pleinement qu'ils en avoient remporté tout l'avantage. Attila et les Huns se tenoient renfermés dans leur camp qu'ils avoient fortifié avec un retranchement de chariots.

Les écrivains, même contemporains, ont prodigieusement enflé le nombre de ceux qui périrent dans ce combat; les plus modestes en comptent près de 183,000; d'autres en comptent 350,000. Mais il y a bien de l'apparence qu'il y a de l'exagération dans ce calcul, de même que dans celui de l'armée des Huns, que l'on fait monter à 500 ou même à 700,000 hommes; les suites de la bataille prouvent le contraire. Attila se tint renfermé dans son camp, se contentant d'en défendre les approches à coups de fleches, et où il avoit préparé un bûcher dans lequel il devoit se

jetter, au cas que les Romains eussent attaqué et forcé son retranchement.

Aétius ne put le forcer. Le roi des Visigoths avoit été tué dans le combat; ceux de ses fils qui étoient à la tête de ses troupes, craignirent que leurs frères qui étoient demeurés en Acquitaine, ne s'emparassent de la couronne; et pour les prévenir, ils reprirent le chemin de leurs pays avec les Visigoths. Jornandés passionné pour la gloire de sa nation, ou peut-être même Cassiodore dont il a abrégé l'histoire gothique, avoit bien senti que cette retraite précipitée des Visigoths dans un tems où la guerre duroit encore, ne faisoit pas honneur à leur nation, et pour la disculper en partie, ils l'attribuoient à un effet de la politique d'Aétius, qui craignoit qu'après la défaite des Huns, des Goths ne se joignissent aux nations germaniques de la Gaule pour enlever aux Romains ce qui leur restoit dans ce pays.

Grégoire de Tours, qui écrivoit quelque temps après Jornandès, adopte cette opinion, et ajoute qu'Aétius se servit du même artifice pour éloigner le roi des Francs; *simili et Francorum regem dolo fugavit.* Il lui persuada de retourner dans ses états, pour prévenir son frere et l'empêcher de s'en emparer.

Rien n'est moins probable que ce récit. Sidonius, témoin oculaire de ces événemens, nous apprend qu'Aétius avoit très-peu de troupes romaines avec lui: *tenue et rarum sine milite ducens robur.* Quelque grande qu'eut été la perte du côté d'Atila, il lui seroit resté une armée plus nombreuse que celle d'Aétius, si deux alliés aussi puissans que les Francs et les Visigoths avoient abandonné les Romains. Ce reste des troupes auxiliaires devoit être suspect à Aétius; les Armoriques étoient des peuples révoltés qui craignoient toujours que les Romains ne voulussent les con-

traindre de rentrer sous le joug. Les Bourguignons n'avoient pas perdu le souvenir de la mort de leur roi et de la guerre cruelle que leur avoit suscitée Aétius, il y avoit peu d'années. Plusieurs peuples de leur nation, établis en Germanie, étoient encore soumis aux Huns, et Attila les pouvoit gagner à son parti. Ainsi rien n'eût été plus mal entendu que la politique d'Aétius, et ce grand homme étoit trop habile pour former un projet aussi absurde.

Il est même sûr par le témoignage d'Idace, écrivain contemporain et attentif aux événemens d'une guerre dont les suites pouvoient être si funestes à l'Espagne dans laquelle il vivoit, que les Francs ne se séparerent point d'Aétius. Ce général, voyant son armée affoiblie par la désertion des Visigoths, jugea bien que non-seulement il n'étoit pas en état de forcer dans un retranchement un prince tel qu'Attila, dont la bravoure seroit encore

redoublée par le désespoir, mais pensa encore qu'il valoit mieux lui laisser le moyen de se retirer dans ses états. Attila quitta donc son camp et marcha vers le Rhin. Aétius le suivit avec les Francs, *secum etiam Francos habens.* Il s'arrêta sur les bords du Rhin, ne se voulant pas engager dans la Germanie; mais il fit passer ce fleuve au roi des Francs, son allié, qui suivit Attila jusques sur les fontieres de la Thuringe; *socium post tergum direxit Hunnorum qui usque Thoringiam à longè persecutus est.* C'est ainsi que se termina l'expédition d'Attila dans les Gaules; elle ne servit qu'à ruiner ses troupes, et qu'à lui faire perdre les plus braves de ses soldats.

L'abregé de Frédégaire nous apprend que Mérovée, fils de Clodion, régnoit alors sur les Francs, et commandoit les troupes de sa nation, sous Aétius; ce qui montre qu'il étoit le plus jeune des fils de Clodion, et ce même prince adopté par

Aétius, en 440; suivant le témoignage de Priscus, il devoit avoir alors 28 à 29 ans. Grégoire de Tours ne le nomme point en parlant de cette guerre, mais il ne dit rien de contraire; et le consentement unanime de tous les écrivains qui l'ont suivi, peut être suffisant pour établir une chose d'ailleurs très-probable. La chronique de Tiro-Prosper met le regne de Mérovée en 448, et nos anciens chroniqueurs suivent le même calcul. Grégoire de Tours semble douter que Mérovée fut fils de Clodion; *hunc de Chlodionis stirpe fuisse quidam asserunt*: Aimoin dit qu'il étoit seulement son parent, *affinis*, et plusieurs anciennes généalogies de nos rois, publiées par Duchesne, donnent un autre fils à Clodion, savoir, *Clodebaud* ou *Clodemis*, et font Mérovée fils d'un autre prince, nommé Mérovée, comme lui. Leur opinion semble confirmée par l'usage des Français, qui donnoit à leurs rois le nom de Mérovingiens ou de des-

cendans de Mérovée, comme s'ils n'eussent pu remonter plus haut sans sortir de la famille royale.

Le récit que fait Frédégaire, de la fabuleuse tradition qui donnoit pour pere à Mérovée, une divinité marine, qui étoit devenue amoureuse de la femme de Clodion, en la voyant se baigner toute nue dans la mer; ce récit, dis-je, peut servir à expliquer Grégoire de Tours; qui se sera contenté d'indiquer les doutes que plusieurs personnes formoient sur la légitimité de Mérovée, et qui n'aura pas voulu s'engager dans un détail non-seulement trop puéril, mais encore peu convenable, à la pureté de son caractere épiscopal; ces doutes sur la filiation de Clodion, furent relevés par les chroniqueurs de la seconde race, qui étoient bien aise d'y trouver de quoi affoiblir le droit de la succession, et de quoi justifier les entreprises de Charles et de Pépin, pour enlever la couronne aux descendans d'un usurpateur. Dans

les derniers temps, pendant les troubles qui désolerent la France, sur la fin du régne des Valois, les partisans d'une maison illustre qui fut plus d'une fois à la veille de s'emparer du trône sur l'héritier légitime, firent extrêmement valoir ces fables de l'usurpation de Mérovée sur les enfants de Clodion; ils prétendirent que cette maison tiroit son origine de ces princes dépouillés (1). Ces fables furent rejettées alors avec le mépris qu'elles méritoient. Cependant il est étonnant, que malgré leur absurdité, elles ayent été adoptées presque de nos jours par un écrivain très-sensé, et qu'il s'en trouve encore de temps en temps qui entreprennent de les réhabiliter, sans songer que la maison illustre dont ils croyent par là relever la gloire, a des illustrations trop réelles pour vouloir emprunter son éclat d'une fable destituée

1 Voyez en la réfutation, page 46 du premier volume des mémoires de la ligue en 1587. Chanteveau-Lefebvre a depuis traité la même question, Bucher, *Belg. Rom. lib. XVI, cap. 9.*

de preuves et même de probabilité.

L'opinion la plus probable est donc que Mérovée, le plus jeune des deux fils de Clodion, régnoit sur les Francs par la faveur d'Aétius et par la protection des Romains. Il avoit eu pour sa part non seulement ce que la nation françoise possédoit en-deçà du Rhin, mais encore la partie occidentale de la Germanie, depuis l'océan jusqu'à la Thuringe; son frere aîné, que nos chroniqueurs modernes nomment *Eleriacit*, Clodebaud ou Clodemir, régnoit sur les pays qui sont entre le Mein et le Nekre dans la Franconie et dans une partie de la Suabe. Il y a apparence qu'il fut enveloppé dans la déroute d'Attila, et qu'il fut obligé de se retirer dans la Pannonie avec son protecteur, car on n'en trouve plus aucune mention dans l'histoire; et il y a beaucoup d'apparence que la mort d'Attila arrivée à deux ans de là, l'obligea d'abandonner ses prétentions contre Mérovée. Les ravages

des Huns dans la Gaule, et la haine que l'occident portoit à ces redoutables ennemis, avoit sans doute rendu extrêmement odieux celui qui les avoit attirés.

Attila, en se retirant dans la Pannonie, résolut de revenir attaquer l'Italie, qu'il croyoit trouver moins défendue que la Gaule. Il exécuta ce projet l'année suivante, et s'avança à la tête d'une nouvelle armée. Les peuples prirent la fuite au premier bruit de sa marche, et l'épouvante fut telle, que les troupes destinées à defendre les passages des Montagnes *Clusuræ*, les abandonnerent pour se retirer dans les places fortes. Attila s'attacha au siege d'Aquilée, qu'il prit malgré la longue et vigoureuse résistance de ses habitans de la Vénétie. Ses troupes se répandirent dans les pays qui sont au nord du Pô, et pillerent plusieurs villes, entre autres *Milan et Ticimum*. Cependant Macrin envoyoit les armées d'Orient au secours de Rome; une partie de ces troupes avoient dé-

barqué dans l'Italie, et Aétius les ayant jointes à celles qu'il avoit retirées de la Gaule, marcha contre Attila ; il remporta quelques avantages contre lui. Le roi des Huns, craignit de se trouver enfermé entre les armées d'orient, qui s'avançoient à grandes journées, et celles d'Aétius, qui se grossissoient tous les jours par les secours que lui envoyoient les alliés de l'empire.

D'ailleurs les ravages des Huns ayant fait déserter le pays et retirer tout dans les villes, la famine et les maladies se mirent dans les armées d'Attila, et il se crut heureux de se retirer par une Négociation qui sauvoit le reste de ses troupes. Il menaça cependant de revenir encore en Italie, si on ne lui envoyoit Honoria soeur de l'empereur avec la portion des biens qui lui appartenoit, *cum portione regalium opum, illi debitâ.* Sa mort, arrivée l'année suivante (453), par une apoplexie de sang, délivra les Romains de l'inquiétude que leur caus

soient les menaces d'un ennemi si redoutable. Cet accident arriva la premiere nuit de ses noces, avec une jeune fille dont la famille étoit soumise à l'empire, et comme le peuple ne pense pas que la mort des hommes célébres puisse arriver naturellement, on supposa que cette fille avoit poignardé Attila à l'instigation d'Aétius. C'est l'opinion du comte Marcellin, contemporain de Justinien; mais le détail de sa mort que Jornandès avoit tiré de Priscus, dont il rapporte les paroles, nous montre que l'on ne trouva aucune blessure sur son corps: *inveniuntque Attilæ sine vulnere necem sanguinis effusione peractam.* On en fit mention dans les proclamations de ses funérailles, après y avoir exalté ses victoires; on ajouta ces mots: *non vulnere hostium, non fraude suorum, sed gente incolumi inter gaudia Lœtus, sine sensu doloris occubuit.*

Le formidable empire des Huns ne subsista pas long-temps après la mort d'Attila

d'Attila; comme la terreur seule avoit réuni les divers peuples qui le composoient, dès que la division se fut mise entre les fils d'Attila, les nations tributaires sécouerent le joug des Huns. Les Gipedes, sous la conduite de leur roi Ardarie, ayant pris les armes, attaquerent les Huns, en tuerent trente mille, repousserent le reste sur les bords du pont-Euxin, vers le Borysthene, et s'emparerent de la Dacie entiere, et du pays que les Huns avoient possédé sur les bords du Danube. Ces Gipedes étoient alliés de l'empire, et il semble qu'il *faille* regarder les Transilvains d'origine germanique, comme leurs descendants.

Les Goths orientaux passerent le Danube par la permission des Romains *s'établirent* dans la Pannonie, depuis *Sirmium* jusqu'à Vienne. Plusieurs bandes de Sarmates et d'Alains, et même quelques nations des Huns, obtinrent aussi des établissemens en-deçà de ce fleuve; les ravages d'Attila avoient dépeuplé ce

pays, et les Romains ne pouvoient y envoyer des colonies.

Je remarque les choses, pour montrer combien les Romains avoient alors de facilité à céder aux barbares les provinces de l'empire, même à ceux qui leur avoient fait le plus de mal. Ainsi je ne vois pas sur quoi peut être fondée la répugnance des modernes, qui, malgré les témoignages formels de l'antiquité, ne peuvent se persuader que les Francs eussent alors des établissemens fixes endeçà du Rhin.

L'empire d'occident ne tira nul avantage de la mort d'Attila, car il perdit presqu'en même temps son plus ferme appui. L'empereur Valentinien III assassina Aétius de sa propre main, dans son palais, en 454, à l'instigation de Maxime, sénateur romain, qui, voulant faire périr l'empereur, regardoit la vie d'Aétius comme un obstacle insurmontable à son projet. Valentinien, après la mort d'Aétius, envoya des ambassa-

deurs à toutes les nations alliées, pour justifier cette action, et pour renouveller les traités; car il avoit lieu de craindre que la perte de ce grand homme, dont l'habileté et le courage étoient si redoutables aux barbares, ne leur inspirât le dessein de se jetter sur les provinces que l'empire possédoit encore dans la Gaule et dans l'Espagne : mais Valentinien ne servécut pas assez long-temps à Aétius, pour sentir la conséquence de cette perte. Maxime, dont il avoit déshonoré la femme, celui même dont nous avons parlé, et qui lui avoit inspiré le dessein de se défaire d'Aétius, le fit assassiner dès le commencement de l'année suivante 455; il se servit pour l'exécution de ce dessein, de deux barbares attachés à Aétius, qui ne croyoient pas servir à l'ambition de Maxime, mais venger la mort de leur protecteur.

Maxime fut élu sur-le-champ, et ayant épousé la veuve de l'empereur Valentinien, et fiancé sa fille avec son fils

il nomma pour maître de la milice Avitus, qui étoit d'une des plus considérables familles de la Gaule, et qui avoit un très-grand crédit à la cour des Visigoths. S'il en faut croire Sidonius, c'étoit lui qui les avoit déterminés à secourir les Romains et à se joindre avec Aétius contre Attila. Dès que Mérovée eut appris la nouvelle de la mort d'Aétius, il s'étoit préparé à la venger, en déclarant la guerre aux Romains ; il avoit attaqué l'empire par deux endroits différens tout-à-la-fois. Sidonius nous apprend que dans le temps que Maxime monta sur le trône, les Francs attaquoient en même-temps la premiere Germanie et la seconde Belgique, *Francus Germanum primum Belgamque secundam sternebat.* Les Francs qui se jetterent sur la premiere Germanie, étoient ceux qui habitent vers le Nekre, et qui avoient suivi Attila, mais que Mérouvée avoit obligés de le reconnoître après la défaite et la fuite

du roi des Huns. Si l'on avoit besoin d'une nouvelle preuve de l'établissement des Francs en deçà du Rhin dans la premiere Germanie, et dans une partie de la premiere Belgique, leur expédition dans la seconde Belgique en fourniroit une. Car ce dernier pays étoit éloigné du Rhin, et séparé de ce fleuve par la seconde Germanie et par la premiere Belgique. Si les Francs (1) eussent encore été au-delà du Rhin, ils n'auroient pu pénétrer dans la seconde Belgique qu'après s'être rendus maîtres de deux provinces voisines du Rhin ; Sidonius ne le dit pas, cependant dans un panégyrique où il ne se propose d'autre but que de louer Avitus qui, par sa prudence, avoit renouvelé le traité avec les Francs, et donné la paix à l'empire, il n'auroit eu garde d'omettre cette circonstance, parceque plus le mal auquel il eût remédié, auroit

1 Preuves que les Francs étoient établis en-deçà du Rhin.

été grand, plus la conclusion de la paix lui auroit fait d'honneur.

L'abrégé de Grégoire de Tours suppose que Mérovée étoit maître de *Bar*, et la Chronique d'Ivo dit qu'il brûla *Metz*; mais on n'en trouve rien dans les anciens, et il ne paroît pas que la guerre ait été de longue durée. Sidonius assure qu'en moins de trois mois Avitus pacifia la Gaule et renouvella les traités avec les Barbares; que les Allemands envoyerent des députés; que les courses des Saxons cesserent; et que les Cattes demeurerent comme enchaînés au milieu des marais de l'Elbe : *Chattumque palustri alligat Albis aquâ.*

Un moderne, prenant à la lettre cette expression hyperbolique, en conclut que les Francs désignés ici sous le nom de *Cattes*, étoient encore au-delà du Rhin, et n'avoient passé dans la Gaule, que pour y faire des courses. Il suppose même qu'Avitus avoit repoussé les Francs; mais Sidonius ne dit rien de tout cela. Avitus

étoit en Auvergne, dans ses terres, lorsqu'il reçut la patente de maître de la milice. Maxime avoit été élu empereur, le 17 mars 455, et il se passa au moins un mois avant qu'Avitus eût reçu les lettres qui lui conférerent le généralat des troupes. Maxime ne régna que trois mois commencés, c'est-à-dire, 72 jours, selon Prosper, et lorsque la nouvelle de sa mort et de la prise de Rome arriva dans la Gaule, Avitus étoit à la cour des Visigoths, occupé à négocier le renouvellement des traités, et y avoit passé quelque temps : voilà ce que Sidonius nous apprend. Comment peut-on concilier ce récit avec la prétendue expédition d'Avitus, contre les Francs, et concevoir que dans l'espace de moins d'un mois, il les ait repoussés au-delà du Rhin jusqu'à la riviere d'Elbe. Le récit seul de Sidonius prouve que les Francs étoient établis dans la Gaule. Mais il ne faut, pour s'en convaincre, que rapprocher ce que

dit Sidonius, dans quelques vers plus hauts, des ravages que les Francs avoient faits dans la seconde Belgique, quelques mois auparavant. Ils ne pouvoient envahir ce pays sans traverser la premiere Belgique et la seconde Germanie, qui le séparent du Rhin; s'ils eussent encore été au-delà de ce fleuve, ils n'auroient pu attaquer la Belgique seconde qu'après avoir ravagé ces deux provinces; et puisque Sidonius n'en parle pas, il faut supposer que c'est parce qu'elle n'étoit plus aux Romains. Si l'on doit prendre à la lettre les termes de ce poëte, c'est lorsqu'il parle des choses honteuses à l'empire, des pertes qu'il avoit faites, et non lorsqu'il se livre aux excès de son imagination pour faire honneur à son héros : car tout ce que cela veut dire, c'est que les Francs, même ceux qui habitoient sur les bords de l'Elbe, demeurerent tranquilles après qu'Avitus eut été fait maître de la milice. Au reste, Sidonius parle en poëte, et non en

géographe ; car les Cattes n'étoient pas voisins de l'Elbe, ils étoient établis vers les sources du Visurgis, et fort en deçà de l'Elbe.

Nous voyons plusieurs exemples de ces exagérations politiques dans Sidonius ; par exemple, dans le poëme XXIII, v. 244, où, pour donner une idée de la grande habileté de Consentius, citoyen de Narbonne, il parle ainsi : *Tu Tuncrum et Vahalim, Visurgim, Albim, Francorum et penitissimas paludes,*

Intrares ; venerantibus Sicambris ;
Solis moribus, inter arma tutus.

On ne connoît pas trop quel est ce fleuve qu'il nomme *Tuncrum* ; mais par l'ordre dans lequel il le nomme avant le Vahal ou le Rhin, le Veser et l'Elbe ; on voit qu'il étoit dans la Gaule en deçà du Rhin, et dans le pays des Tongres ; et par conséquent qu'il reconnoissoit des Francs établis dans la Gaule, en deçà du Rhin. Quoiqu'il leur fasse habi-

ter aussi les marais les plus reculés de la Germanie, et qu'il étende leur pays jusqu'à l'Elbe, il est vrai qu'ils avoient habité autrefois sur les bords de ce fleuve : mais il semble que, depuis plus d'un siecle, ils avoient quitté ce pays, pour s'avancer vers le Midi, et que les Saxons s'y étoient établis ; en sorte qu'au temps de Sidonius, les frontieres des Français étoient bien moins avancées vers le Nord.

Maxime ne conserva pas long-temps le trône dont il s'étoit emparé : car au mois de mai de cette même année, le troisieme mois, depuis la mort de Valentinien II, Genserich, roi des Vandales, appellé par Eudoxie, arriva avec une flotte, surprit Rome, la pilla, en enleva des richesses immenses, emporta jusqu'aux statues, et emmena un grand nombre de prisonniers, à la tête desquels étoit l'impératrice avec les deux princesses Eudocia et Placidia, filles de Valentinien. On remarque que Gau-

dentius, fils d'Aétius, étoit aussi de ce nombre, pour négocier le renouvellement des anciens traités.

Après la retraite de Genserich, qui retourna à Carthage, avec le riche butin qu'il venoit de faire, Avitus qui se trouvoit alors à Toulouse, à la cour des Visigoths, fut proclamé empereur par les troupes, et par les magistrats des villes de la Gaule : *Ab exercitu gallicano et ab honoratis.*

La proclamation d'un empereur, faite hors des terres de l'empire, à la cour d'un roi barbare, n'auroit pas paru trop juridique ; aussi Avitus la fit renouveller à Arles qui étoit alors la capitale des Gaules, comme je l'ai observé plus haut ; son inauguration tombe vers les premiers jours du mois d'Août.

Comme les trois mois que Sidonius marque pour la durée de la guerre dans les Gaules, n'ont commencé que quelque tems après l'usurpation de Maxime, ils n'ont pu finir que sous l'empire d'Avi-

tus, et par conséquent, c'est avec lui que les Francs firent la paix, et que les traités furent renouvellés.

La situation des affaires ne lui permettoit pas de se rendre difficile sur les conditions; les armées d'Italie ne l'avoient pas encore reconnu, et il étoit obligé de quitter la Gaule pour se rendre à Rome; il y étoit dès la fin de cette année, et ce fut au commencement de la suivante 456, que Sidonius, son gendre, prononça le panégyrique dont nous avons rapporté quelques vers.

Avitus envoya des ambassadeurs vers Genserich, pour se plaindre de l'infraction des traités, et en demander l'observation, avec menace de porter la guerre en Afrique, en cas de refus; c'est ce que nous voyons dans les fragmens de Priscus. Avitus envoya aussi vers les Sueves; ses ambassadeurs étoient accompagnés de ceux de Théodorie, qui, comme allié de l'empire, exhortoit *Rekiarius* à la paix.

Cette ambassade ne produisit rien, et Théodorie marcha contre les Suèves; leur roi fut tué et leur domination éteinte en Espagne: car quoiqu'ils se révoltassent plusieurs fois, les années suivantes, ils furent toujours battus, et obligés enfin de se soumettre aux Visigoths qui par-là devinrent maîtres d'une grande partie de l'Espagne.

Jornandès joint les Bourguignons et leurs rois Gundioc et Childeric aux Visigoths, ce qui montre qu'ils étoient en paix avec l'empire. Nous en avons une preuve pour les Bourguignons dans la chronique de Marius, évêque d'Avranches, qui parle, à l'année 456, du partage d'une partie de la Gaule entre les Gaulois et les Bourguignons (1); *Burgundiones partem Galliae occupaverunt, terrasque cum Gallis senatoribus diviserunt.* Leur alliance avec les Romains montre que ce partage se fit,

1 Autres preuves de la facilité des Romains de céder des provinces.

en vertu d'une cession de l'empereur, et c'est une nouvelle confirmation de ce que nous avons si souvent remarqué, au sujet des Francs, que l'on abandonnoit alors aux barbares, sans beaucoup de difficultés, les provinces éloignées de celles dont la garde étoit difficile. Aimoin place sous l'empire d'Avitus, une invasion des Françs, dans laquelle ils pillerent et brûlerent la ville de Trèves; il prétend que cela arriva par la trahison d'un sénateur, nommé Lucius, dont Avitus avoit violé la femme. Mais cette histoire est un véritable roman imaginé sur le modele de l'aventure de la femme de Maxime avec Valentinien. Nous ne trouvons aucun vestige de cette prise de Trèves par les Francs, dans les anciens historiens, ni même rien qui donne lieu de croire qu'ils aient été en guerre avec Avitus. C'est d'ailleurs à cette année 456, que Prosper place la mort de Mérovée, et le commencement de son fils Childerich; il y a même bien de l'appa-

rence que ce prince étoit monté sur le trône, dès le premier mois de cette année : car il est hors de doute qu'il en fut chassé, dès l'an 457, par une révolte des Francs, que ses débauches avoient irrités. Grégoire de Tours nous apprend qu'il avoit enlevé et déshonoré plusieurs filles : *Childericus cùm esset nimiâ luxuriâ dissolutus, cœpit filias Francorum stupro detrahere.* Il ne remonta sur le trône que la huitieme année, depuis son détrônement; et l'année suivante, il eut un fils de la reine de Thuringe. Ce fils fut Clovis, mort en 511, le 27 novembre, selon deux anciens calendriers, publiés par le P. Sirmond ; il avoit 45 ans, selon Grégoire de Tours. Si ces 45 ans sont complets, il étoit né, l'an 466. Si cette année est la neuvieme, depuis le détrônement de son pere, cet événement sera de l'an 457, et il ne faut pas supposer que les premiers emportemens de Childeric aient excité une révolte universelle dans la

nation. Il en a fallu plus d'un pour la porter à détrôner un jeune prince de grande espérance.

Je sais que quelques modernes (1) ont regardé l'histoire de Childeric comme une fable ; ils avoient intérêt de le faire, parce qu'elle ne se pouvoit accommoder avec leur système. Mais les répugnances de ces critiques hardis, ne sont pas des preuves qu'il faille préférer au témoignage de Grégoire de Tours, soutenu du consentement unanime de tous les écrivains qui l'ont suivi. L'histoire de Childerich, pere de Clovis, n'avoit pu être ignorée des Francs ; et même des Gaulois ; car une partie des sujets de Clovis, au temps de l'entiere conquête des Gaules, en avoient été les témoins, et rien ne devoit être plus connu au temps de Grégoire de Tours, qui avoit vu les enfants de Clovis. Cette histoire, peu honorable à la famille royale, n'est pas de celles que la vanité fait inventer ;

1 Le R. P. Daniel, préf. hist. de son histoire de France.

on ne s'avise gueres de supposer de pareilles choses, et quand on le voudroit faire, on le tenteroit inutilement. Le detrônement d'un roi, sa fuite, son exil, son rétablissement au bout de huit ans, forment une révolution que personne ne peut et ne doit ignorer; et je ne crois pas que l'on se persuade jamais que ces événements sont de la nature de ceux sur lesquels on en peut imposer à des lecteurs presque contemporains et vivant dans le pays et dans la nation où l'on supposeroit qu'ils sont arrivés. J'accorderai que, dans le *détail* de la narration, les écrivains postérieurs à Grégoire ont mêlé des circonstances peu assurées, et cela est commun à toutes les histoires; mais pour supposer avec les critiques modernes, que *le fond même* de l'événement est un pur roman, *il* faut, ce me semble, avoir d'autres preuves que des répugnances, etc.

Pour revenir à la suite de l'histoire,

nous voyons qu'Avitus ne conserva pas long-temps l'empire. Dès le commencement de juillet (*anonyme Onuphr. chronograph.*) Ricimer, Sueve d'origine, et petit fils du fameux Vallia par sa mere, fit révolter les armées romaines contre Avitus. Ce Ricimer étoit depuis plusieurs années au service de l'empire, et s'étoit extrêmement distingué ; il avoit battu les Vandales, cette même année, lorsqu'ils avoient voulu faire une descente dans l'Isle de Corse.

Avitus, quoiqu'abandonné par le sénat et par les troupes d'Italie, se défendit quelque temps ; il se flattoit d'être secouru par les Goths, mais voyant que ces peuples ne faisoient aucun mouvement en sa faveur, et ne vouloient pas se déclarer contre un homme qui étoit lié par le sang avec la famille de leurs rois, il se remit entre les mains de Ricimer, après avoir abdiqué l'empire, et s'être fait sacrer évêque ; cela arriva au milieu du mois de septembre.

Le dessein de Ricimer étoit de s'élever à l'empire, mais sa naissance y formoit un obstacle; ainsi il prit d'abord le parti de reconnoître l'empereur d'orient, pour écarter par là les concurrents qui auroient pu l'inquiéter. L'empereur Marcien étant mort le 26 janvier 457, et Léon lui ayant succédé quelques jours après, Ricimer sentit qu'il avoit besoin, pour conserver son crédit, et pour empêcher les provinces de se révolter, de donner un empereur à l'occident; ainsi il se fit élire patrice sur la fin du mois de février, nomma maître de la milice Majorien de famille Romaine, et attaché à la personne d'Aétius, sous les yeux duquel il avoit été élevé : cette circonstance le rendoit agréable aux soldats et aux alliés de l'empire, auxquels la mémoire d'Aétius étoit toujours chere. Un mois après, Ricimer fit proclamer Majorien, persuadé que son crédit étoit assez bien établi pour n'avoir rien à craindre de cet empereur.

Les Gaules n'étoient pas tranquilles, et Ricimer avoit lieu d'appréhender que ces provinces ne se soulevassent, et ne formassent un état séparé. Sidonius parle d'un Pæonius qui se mit à la tête de la noblesse des Gaules, pendant l'interregne; *nobilium juventuti signiferum sese in factione præbuerat.... dedit hiantis interregni rima fulgorem vacante aulâ, turbatâque republicâ, etc. ausus mensibus multis tribunae præfectus ascendere* (1). Sidonius marque pour le temps de ces troubles, celui de la révolte de Marcellin; *cùm de capessendo diademate conjuratio Marcelliana sequeretur.* Ce Marcellin étoit un ami d'Aétius, qui commandoit les troupes de Dalmatie en 454, lors de la mort d'Aétius: Procope, et même Priscus, en parlent avec eloge. Irrité de la mort de son ami, il se cantonna dans la Dalmatie, qu'il fit révolter, et s'étant ligué avec les Ostogroths établis dans la

1 Ep. XI, lib. I.

Pannonie, il se maintint pendant plusieurs années dans cet état d'indépendance.

Dès la fin de l'année 456, Ricimer avoit envoyé Aegydius dans les Gaules, en qualité de maître de la milice de ce pays. Grégoire de Tours dit qu'il tenoit ce titre de la république, *à republica missum*; ce qui montre qu'il avoit été nommé pendant l'interregne, et dans le temps que Ricimer gouvernoit au nom du sénat. Idace parle de ce général avec éloge; il le nomme *insignem utriusque militiæ comitem deo, ut fama est, bonis operibus complacentem.*

Dès qu'il fut dans les Gaules, il s'assura de l'amitié des nations barbares qui y étoient établies; il confirma les traités conclus avec eux, et gagna en particulier si bien le cœur des Francs, que lorsqu'ils se révolterent contre Childeric, ce prince s'étant retiré au delà du Rhin, dans la Thuringe, ils le choisirent pour leur chef, et pour leur général, mal-

un mot : cependant, même en rejettant ce que Grégoire dit de son regne sur les Francs, il a joué dans la Gaule un rôle très-important ; car après la mort de Majorien, arrivée en 461, il se cantonna dans ce pays, s'y maintint malgré Ricimer et l'empereur Sévère, et s'étant ligué avec Genserich, roi des Vandales, il menaçoit de passer en Italie pour venger la mort de Majorien, à ce que nous apprend Priscus, et il n'en fut empêché que par les guerres que Ricimer lui suscita dans la Gaule. On ne voit rien de tout cela dans Sidonius, et son silence sur des événemens qui l'intéressoient, ne peut cependant former une preuve négative contre les témoignages de Priscus et d'Idatius. Si nous avions l'ouvrage entier de Priscus, nous y verrions peut-être ce fait de l'élection d'Aegidius par les Francs ; car Grégoire de Tours ne l'aura pas inventé, et les Francs n'auroient pas trouvé trop bon que l'on supposât contre la vérité de l'histoire, qu'après

avoir

avoir chassé leur roi légitime, ils s'étoient soumis à un romain. Il n'y avoit pas plus d'un siecle que cela étoit arrivé, lorsque Grégoire de Tours écrivoit : il fut évêque de Tours en 572 ou 575 (1), et, comme je l'ai observé, la mémoire en étoit encore récente. Childerich étoit le bisayeul des princes qui régnoient alors sur les Francs.

Je ne vois donc pas de raison suffisante pour rejetter le témoignage de Grégoire de Tours, soutenu de tous les historiens français qui l'ont suivi, et qui avoient vu d'autres mémoires que les *siens*, pour l'histoire de ces tems voisins de Clovis. Il en faudroit de bien fortes pour traiter, comme on fait, son récit de *petit conte, extrait de quelque roman qui couroit parmi le peuple*, et l'élévation du comte Aégidius est un événement extraordinaire, mais nullement impossible.

Le pouvoir des rois des Francs n'étoit

1 Voss. de hist. lat. lib. II, cap. XXII, pag. 253.

pas aussi étendu qu'on se le persuade aujourd'hui. Ces peuples, obligés au service personnel, ne payoient nuls impôts, et ne recevoient point de solde de leur roi; ils partageoient le butin avec lui, et le prince, dont la portion étoit réglée, n'avoit pas même le choix des lots; c'étoit le sort qui en décidoit, comme cela se pratiquoit encore sous Clovis. Le roi avoit ses terres et ses domaines, et la nation servoit à ses dépens : ainsi les peuples, en choisissant Aégidius, n'avoient pas cru donner atteinte à la liberté publique, et ils connoissoient assez sa vertu, pour se persuader que, par ce choix, ils se donnoient un protecteur plutôt qu'un maître.

L'empereur Majorien ne fut pas reconnu d'abord dans toutes les Gaules. Il paroît que les Lyonnoises, et Lyon en particulier, refuserent d'approuver son election à l'empire. Sidonius, gendre d'Avitus, entra dans le parti des Gaules; mais il fut obligé de se soumettre comme

eux; et nous voyons qu'il parle du pardon qui lui fut accordé dans le panégyrique de Majorien, qu'il prononça lorsque l'empereur passa à Lyon vers la fin de l'année 458, lorsqu'il alla dans les Gaules pour hâter les préparatifs de l'armement qu'il faisoit contre les Vandales.

Quelque temps auparavant, il avoit présenté une piece de vers au même Majorien, dans laquelle il demande la remise d'une taxe; dans ces vers, parmi les souhaits qu'il fait pour la prospérité de l'empereur, on lit ceux-ci :

Sic ripæ duplicis, tumore fracto,
Detonsus Vahalim bibat Sicamber;

puissent les Sicambres, perdant leur fierté, retourner sur les bords du Vahal.

A prendre les termes de Sidonius à la lettre, il en faut conclure que les Francs, ou les Sicambres, étoient dans la Gaule, en-deçà du Vahal qui ne leur servoit plus de barriere, et même qu'ils y

étoient redoutables aux Romains : peut-être que le comte Aégidius n'avoit pas encore été choisi pour remplir la place de Childerich, et que les Romains craignoient que les divisions des nations françaises ne causassent des ravages dans les provinces voisines. Il est vrai, que selon Grégoire, le regne du comte Aégidius ne finit que vers la huitieme année depuis le détrônement de Childerich, mais cet historien ne dit pas que les Francs lui ayent été soumis pendant tout ce tems.

C'est peut-être par là que l'on doit répondre à l'argument négatif que l'on tire de Sidonius, contre la royauté d'Aégidius, ce poëte, dit-on, nommeroit dans le panégyrique de Majorien toutes les nations dont son armée étoit composée, et il ne parle cependant ni des Francs ni de leur roi. Si le comte Aégidius n'étoit pas encore reconnu par toute la nation à la fin de 458, qui est le tems de ce panégyrique (1), Sidonius n'a pas dû

(1) Il fut prononcé pendant le consulat de Majorien, V.

supposer qu'ils avoient joint leurs troupes à celles de Majorien. Mais quand bien même le traité eût été conclu entre les Francs et le comte Aégidius, je ne sais s'il eut été le maître de conduire leurs troupes hors de la Gaule. Nous avons vu plus haut qu'au tems des enfans de Constantin, et lorsque la puissance de l'empire subsistoit dans toute son étendue, ces Francs ne s'engagoient au service de l'empire que conditionnellement, et que l'on ne pouvoit leur faire passer les Alpes ni les Pyrénées, à moins d'un consentement exprès du corps de la nation.

Ceux qui rejettent le récit de Grégoire de Tours, disent que si le comte Aégidius avoit été roi des Francs, il auroit eu une armée entiere de Français dans son commandement, et qu'il auroit amené avec lui leurs principaux capitaines et leurs meilleures troupes, pour l'assurer contre l'inconstance de la nation;

2; et après le commencement de l'hiver, ℣. 510, ce qui caractérise la fin de l'année 458.

Mais c'est qu'ils se forment une idée très-fausse de la puissance des rois dans la Germanie ; ils croyent qu'elle étoit sans bornes et semblable à celle des souverains qui regnent aujourd'hui (1). Cependant nous voyons dans Tacite, que le pouvoir des rois étoit restreint, *nec regibus infinita, aut libera potestas*, et cet écrivain remarque que l'autorité royale n'avoit pas détruit la liberté même chez les nations où elle étoit la plus absolue. L'histoire des nations du Nord nous en fournit une infinité de preuves, pourvu que nous la lisions dans les sources, et non dans ces histoires où les écrivains ont habillé tous les événemens à la moderne, et dans lesquelles ils supposent sans cesse que les choses ont toujours été réglées comme elles le sont maintenant.

Une troisieme considération à faire sur le passage de Sidonius, c'est que le

1 De morib. Germ. §. 7, item §. 43. *Regnantur paulò adductiùs quàm cetera Germanorum gentes, nondum tamen supra libertatem.*

dénombrement qu'il fait de l'armée de Majorien est purement imaginaire ; il compose cette armée des troupes sorties de dessous le pole et du pays des *Sitons*, c'est la Norvége ; on y voit des Batarnes, des Huns, des Daces, des Getes, des Rugiens, des Ballonothes, des Sarmates, des Mosques ou peuples de la Colchide, en un mot tous les peuples du Caucase et ceux qui habitent les bords du Tanaïs.

Tibi militat omnis.
Caucasus et scythicæ potor tanaiticus undæ.

Plusieurs de ces peuples n'existoient plus au tems de Sidonius, les autres n'obéissoient point aux Romains, ou du moins n'avoient aucun commerce avec l'empereur d'occident. Ainsi de même que l'on ne peut rien conclure pour les nations, qui y sont nommées, on ne doit non plus tirer aucune conséquence de l'omission de celles dont il n'y est pas parlé. Le poëte avoit donné une libre

carrière à son imagination dans cet ouvrage, et ses derniers vers en sont une preuve, à l'occasion de l'expédition de Majorien contre Genserich, maître de Carthage. Il souhaite que les Parthes saisis de frayeur prennent la fuite sans oser regarder derriere eux, *Parthus rectum fugit*; que la paleur faisisse les Maures malgré la noirceur de leur teint *Maurusque timore abulseat*; que Suse et Bactra tremblans au bruit des exploits de Majorien, jettent leurs carquois et viennent à ses pieds pour recevoir ses loix.

L'expédition de Majorien n'eut pas lieu, Genserich surprit la flotte romaine, que l'on armoit à Alicante, et la brûla; par là il fallut abandonner le projet de transporter des troupes romaines en Afrique : ainsi il ne resta plus d'autre parti à prendre que celui de conclure le traité avec Genserich aux conditions qu'il offroit. Ce qui arriva vers l'an 460, car les préparatifs de l'expédition avoient consumé l'année 459 toute entiere.

Majorien ne survêcut pas long-temps à ce traité. Ricimer sentoit que le crédit qu'il s'acquéroit tous les jours par ses mœurs, par sa valeur, et par la sagesse de son administration, le rendroit bientôt indépendant; ainsi, il le fit assassiner à Déterna, dans la Ligurie, comme il alloit à Rome, pour y régler les affaires de l'Empire. Majorien fut tué, le 7 d'août 461, et sa mort fut suivie d'un interregne de 104 jours; car Severe, que Ricimer éleva à l'empire à sa place, ne fut proclamé que le 18 novembre.

Aégidius qui étoit dans les Gaules à la tête d'une armée considérable, composée des Gaulois naturels et des peuples établis dans ce pays, refusa de se soumettre au nouvel empereur, et prit les armes pour venger la mort de Majorien, auquel il avoit été attaché. C'est ce que nous apprennons des fragments de Priscus, historien, contemporain.

Ricimer ne crut pas devoir attendre qu'Aégidius le vînt chercher en Italie;

Priscus nous apprend qu'il engagea les nations barbares, établies daus la Gaule, à se déclarer contre lui. Nous voyons dans un écrivain contemporain, qu'Aégidius fut attaqué dans une ville, située sur le Rhône; mais qu'il se tira comme par miracle du péril qu'il courut en cette occasion. Le poëte dit que le danger d'Aégidius avoit alarmé toute la Gaule; *inque uno nutat, quidquid consistit in uno*. Ce qui convient assez à l'état où devoient être toutes choses, depuis la mort de Majorien, lorsqu'Aégidius gouvernoit avec une autorité absolue et indépendante du nouvel empereur. C'est par rapport à cette indépendance d'Aégidius, que nos écrivains le nomment *Rex militiæ romanæ, dux, princeps* ou même, *rex Romanorum*; ils avoient plus d'égard à l'autorité qu'il avoit exercée dans la Gaule, qu'au style des Romains qui n'admettoient point ces titres, et c'est par-là qu'il faut répondre à ceux qui se servent de ces expressions, pour

rendre leur narration suspecte même pour le fond des choses.

Le plus redoutable ennemi que Ricimer pouvoit opposer à Aégidius, étoit Théodorich, roï des Visigoths; ce prince étoit allié avec les Bourguignons, et ces derniers se prêtoient assez à tous ses desseins, pour engager Théodorich à mieux servir les Romains. Agrippin, grand seigneur Gaulois, et ennemi particulier d'Aégidius, remit la ville de Narbonne aux Visigoths qui l'avoient attaquée tant de fois inutilement. Sidonius, dans une piece de vers, écrite peu après que Narbonne eut été cédée aux Goths, nomme Théodorich, *decus Getarum, romanæ columen salusque gentis*: ce qui prouve qu'il regardoit Aegidius comme un ennemi de l'empire, et par conséquent, qu'il n'avoit garde d'en parler.

Théodorich envoya le prince Frédérich, son frere, avec une armée contre Aégidius. Priscus qui parle de cette guerre, ne nomme pas la province; Idace

nous apprend que ce fut dans l'Armorique, vers l'embouchure de la Loire. Les Goths furent défaits, et leur général tué dans le combat. Marius d'Avranches, qui marque de même qu'Idace, l'année 463, pour celle de cet événement, nous apprend que le combat se donna près d'Orléans, entre les rivieres de Loire et du Loiret. Nous voyons dans Grégoire de Tours, qu'Aégidius passa la Loire et assiégea plusieurs places, entr'autres celle de Chinon; *castrum cainonense urbis turonicæ*; mais comme il ne parle de ces événemens qu'à l'occasion d'un miracle qui obligea le comte Aégidius de lever le siege, il ne nous apprend rien des suites de cette guerre. Nous voyons par les fragmens de Priscus, que Ricimer et l'empereur Severe étoient dans une telle consternation qu'ils envoyerent des ambassadeurs à Léon, empereur d'orient, pour implorer son secours. Ils craignoient d'être attaqués en même-temps par les Vandales, par le comte

Aégidius, et par ce Marcellin duquel nous avons parlé plus haut. Ce dernier se tenoit toujours cantonné dans l'Illyrie. Cette même année, les Alains tenterent de ravager l'Italie; mais ils furent taillés en pieces avec leur roi Beorger, auprès de Bergame, le 6 février 464. Quelques écrivains croient que ces Alains étoient une partie de ceux de la Loire, dont Aégidius avoit favorisé l'expédition, et cette conjecture seroit d'autant plus probable, que Bergame étoit sur le chemin, en venant de la Gaule soumise à Aégidius; mais peut-être, au lieu d'*Alani*, faut-il lire *Alamani*, comme Grégoire de Tours semble avoir lu, et sans doute c'est le parti qu'il faut prendre.

Cette même année 464, il envoya des ambassadeurs en Afrique, vers le roi des Vandales. Ils s'embarquerent au mois de mai, sur les côtes de l'océan, et revinrent au mois de septembre, après avoir conclu leur traité. C'étoit sans doute contre Severe, et contre son ministre

Ricimer, que le comte Aégidius avoit recherché l'alliance des Vandales. Ces peuples faisoient tous les ans des descentes sur les côtes de la Sicile et de l'Italie; l'empereur de Constantinople craignant d'attirer leurs armes contre lui, se contentoit d'employer ses sollicitations auprès de Genserich, pour obtenir qu'il laissât l'Italie en paix. Ce prince demandoit qu'on lui remît tous les biens de l'empereur Valentinien III, dont il avoit marié la fille Honoria avec son fils; il demandoit aussi ceux d'Aétius, dont il avoit emmené le fils Gaudentius, et le faisoit élever à sa cour.

Aégidius ne put voir l'exécution de son traité; car il mourut cette même année, après avoir perdu une partie considérable des forces qui le rendoient si redoutable à l'empereur d'Italie; je veux dire, toutes les provinces occupées par les Francs.

Ces peuples, lassés de la domination d'un chef étranger que la nécessité des

guerres qu'il avoit sur les bras, obligeoit de les traiter avec assez de dureté, songerent à rappeller leur ancien roi (1). Les actions par lesquelles ils les avoient irrités contre lui, ne blessoient point la liberté publique du corps de la nation; en général c'étoit des emportements de jeunesse, que l'âge rendoit excusables, et dont les malheurs qu'il avoit essuyés devoient l'avoir corrigé. Nos écrivains postérieurs à Grégoire de Tours prétendent qu'Aégidius avoit voulu assujettir les Francs à la capitulation des trois piéces d'or que payoient les Romains: il ajoutent, même, que l'empereur de Constantinople favorisa le rétablissement de Childerich. Il est vrai qu'ils y ajoutent des circonstances peu croyables, et qu'ils se trompent même sur le nom de l'empereur, le nommant *Maurice* par un anachronisme grossier. Je suis bien éloigné de m'engager à défendre le détail de leur récit, mais le fond m'en paroit assez probable.

1 Rétablissement de Childerich.

Nous voyons dans les fragmens de Priscus, que l'empereur Léon avoit réconcilié les Romains avec *Marcellin*, gouverneur indépendant de la Dalmatie ; peut-être ce fut ce Marcellin qui s'employa pour le rétablissement de Childérich. Son nom n'est pas assez différent de celui de Maurice, pour qu'on ne les ait pas confondus dans un tems où l'on étoit fort ignorant sur l'histoire étrangere. Nous voyons dans Photius, que Damasius avoit remarqué dans la vie du philosophe Isidore, que ce Marcelinus, maître de la Dalmatie, de l'Epire, et d'une partie de l'Illyrie ne relevoit ni des empereurs ni d'aucun autre prince, et gouvernoit avec une puissance absolue les peuples qui le reconnoissoient. Il a pu facilement arriver qu'on le regardât comme un troisieme empereur.

Grégoire de Tours ne nous apprend aucun détail du rétablissement de Childérich, il se contente de dire que, la huitième année de son exil, Vinomadus qui

lui étoit demeuré fidele, ayant négocié son raccommodement avec les Francs, et le lui ayant fait savoir par le signal dont il étoit convenu, c'est-à-dire, en lui envoyant la moitié d'une piece d'or qu'ils avoient coupée en deux, ce prince revint de la Thuringe où il avoit trouvé un asyle, et fut reconnu par les Francs. Les écrivains postérieurs à Grégoire nomment les lieux par où Childerich passa, et ceux qu'il enleva aux Romains; ils ajoutent qu'après plusieurs combats, Aégidius se retira à Soissons, où il mourut. Comme la mort d'Aégidius arriva la huitieme année de l'expulsion de Childerich, vers la fin de l'an 464, selon Idace, il n'y a pas trop de tems pour placer tant de combats. D'ailleurs si Childerich eût fait la conquête de Cologne et des autres villes dont parlent oes écrivains, elles se seroient trouvées dans le partage de son fils Clovis, au lieu qu'elles appartenoient à des princes ses parens, et quelles n'avoient point fait partie du royaume particulier

de Childerich ; il seroit inutile de repéter ici que les Francs obéissoient à plusieurs rois différens, qui régnoient sur des cantons séparés ; je l'ai déjà observé plus haut.

Idace observe que l'on regarda la mort d'Aégidius comme un effet de la vengeance de ses ennemis. *Moritur alii dicunt insidiis, alii veneno deceptus.* Il étoit, comme on l'a vu, très-redoutable aux Romains, et Childérich ne pouvoit espérer de régner tranquillement tant qu'il auroit à se défendre contre un pareil ennemi. Grégoire de Tours nous apprend que Syagrius succéda au pouvoir d'Aégidius; Aimoin dit qu'il demeura maître de Soissons ; et qu'il en fit la capitale de son royaume. La suite de l'histoire nous montre qu'il y étoit encore, au tems de l'entiere conquête des Gaules par Clovis.

Aégidius avoit appellé à son secours des troupes étrangeres, qui étoient campées sur la Loire; Odoacre, roi des Saxons,

étoit aux environs d'Angers ; à la nouvelle de la mort d'Aégidius, croyant que son parti alloit être détruit, il songea à s'établir dans le pays ; il mit les environs d'Angers à contribution, et obligea cette ville, de même que quelques autres, à lui donner des ôtages.

Les Visigoths de leur côté songerent à se rendre maîtres des places et des provinces romaines qu'ils avoient défendues pour l'empire contre Aégidius. La mort de l'empereur Severe, arrivée le 15 août de cette année, avec des circonstances qui firent soupçonner Ricimer de l'avoir empoisonné, augmenta le désordre dans lequel étoient les affaires de l'empire, et l'interregne de près de deux ans qui suivit cette mort, favorisa les usurpations des Visigoths.

La Gaule étoit alors divisée entre plusieurs nations, qui cherchoient à s'y établir, ou à augmenter l'étendue des pays qu'elles occupoient. Les Francs possédoient la seconde Germanie et les deux

Belgiques presque toutes entieres. Les Bourguignons (1) étoient maîtres de la Séquanique, de la premiere Lyonnoise et d'une partie de la Viennoise. Les Visigoths avoient joint presque toute la Narbonnoise premiere aux deux Aquitaines qui leur avoient éte cédées autrefois par les Romains, et cherchoient à s'emparer de la premiere Aquitaine, qui étoit demeurée fidelle aux empereurs, de même que la partie septentrionale de la Narbonnoise, jusqu'au Rhône, par où l'Aquitaine communiquoit avec la ville d'Arles, métropole des Gaule ,soumise à l'empire. La troisieme Lyonnoise et la Senonnoise étoient partagées entre les rebelles de l'Armorique, les Bretons venus de delà la mer sous la conduite de *Riotham*, les Saxons d'Odoacre, et les Romains attachés au parti d'Aégidius et à son fils Syagrius, qui se maintenoient dans l'indépendance.

Cette même année 465 Basine, femme

1 Peuples qui cherchoient à s'établir dans les Gaules.

du roi de Thuringe abandonna son mari pour venir chercher Childérich, pour lequel elle avoit conçu une passion violente. Il l'épousa, et l'année suivante, elle mit au monde Clovis. Grégoire de Tours rapporte cet événement singulier, et au fond, assez peu honorable à la famille royale des Francs; mais c'est par cela même qu'on ne peut douter qu'il ne fut très-avéré de son tems, c'est-à-dire, 100 ans après; car il n'auroit pas adopté un roman qui donnoit une femme telle que Basine, pour bisayeule aux rois sous lesquels il écrivoit, et auxquels il adresse quelques livres de l'histoire. Ce discours que lui fait tenir Grégoire de Tours, écrivain grave et sérieux, et dont les ouvrages respirent la piété, est celui d'une femme qui n'écoute de loi que celle de sa passion. Je suis venue, lui dit-elle, pour coucher avec vous, parce que je connois votre mérite et votre valeur : *respondisse fertur*, dit-il, *novi utilitatem tuam, quòd sis valdé strenuus, ideòque vèni ut habitem tecum.*

Elle ajoute, que si elle en connoissoit un plus brave, elle iroit le chercher au delà des mers : *nam noveris, si in partibus transmarinis aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem utique cohabitationem ejus.*

Les Francs connoissoient les droits Sueves du mariage au temps de Grégoire, et à quelque licence que se portassent ceux qui étoient sur le trône, ils ne croyoient pas qu'il fût jamais permis aux femmes de se dispenser de la pudeur qui, dans tous les tems, et dans tous les pays, a toujours fait le principal ornement de leur sexe. Childérich, passa les premieres années après son rétablissement à mettre ordre à son royaume, et à regagner par sa bonne conduite le cœur des Francs.

Sidonius, dans le panégyrique d'Anthémius, prononcé au commencement de l'année 468, attribue le repos dont Childerich laissa jouir les Gaulois, à la terreur que lui inspiroit Ricimer; mais

c'est une flatterie absurde, puisque Ricimer, non-seulement étoit séparé des Francs par les Bourguignons et par les Romains de Syagrius, mais avoit bien de la peine à conserver l'Aquitaine et la seconde Narbonnoise; Sidonius ne nomme dans cet endroit ni les Francs, ni Childerich; mais il désigne ces peuples sous le nom de Mars du Rhin.

Gallia quod Rheni Martem ligat iste pavori est. La Gaule signifie ici la Gaule Belgique, qui lioit, c'est-à-dire, qui arrêtoit le Mars, ou la nation belliqueuse du Rhin. Si ces peuples avoient encore été au-delà du Rhin, Sidonius leur eût donné ce fleuve pour barriere, ou du moins, il auroit marqué que la Germanie et la Belgique les arrêtoient.

Nous voyons, dans une lettre, écrite de Rome, l'an 468, par Sidonius, que l'on fit le procès à un Arvandus qui s'étoit emparé de la préfecture des Gaules pendant l'interregne; on produisoit contre lui une lettre qu'il avoit envoyée au

roi des Visigoths, peu-à-près que Léon eût nommé Anthemius, empereur d occident; dans cette lettre, Arvandus exhortoit le roi à ne pas reconnoître l'empereur grec, (c'est Anthemius), à chasser les Bretons de la Loire, *Britannos super Ligerim*, et à partager les Gaules avec les Bourguignons, *cum Burgundionibus jure gentium Gallias dividendas. Gallias* signifie la seconde et troisieme Lyonnoise qui étoient occupées presque toutes par des peuples ennemis de l'empire, et qui, suivant le droit des gens, devoient plutôt être cédées à des nations alliées et au service de l'empire. Les mots *jure gentium*, ne peuvent avoir un autre sens, et la preuve qu'Arvandus les entendoit ainsi, c'est qu'il ne fit aucune difficulté d'avouer cette lettre, qui n'étoit pas écrite de sa main.

Le roi des Goths étoit Eurich, frere de Théodorich, qui étoit monté sur le trône par l'assassinat de son frere, vers la fin de l'année 466.

Anthémius

Anthémius étoit gendre de l'empereur Marcien, et il fut obligé de marier sa fille avec Ricimer. Il avoit amené avec lui Marcellin, gouverneur indépendant de la Dalmatie. L'année 467 et l'année 468 furent occupées à l'expédition contre les Vandales, et la crainte d'attirer contre eux les forces des deux empires, força les nations barbares à se tenir en paix; mais la flotte romaine ayant été brûlée par les Vandales, et Marcellin ayant été tué en Sicile par les intrigues de Ricimer, les barbares cesserent de demeurer tranquilles, et les Visigoths penserent s'emparer en 469 de l'Auvergne et du Gevaudan, par les intrigues d'un Gaulois; ils étoient maîtres de presque tout le reste de la premiere Aquitaine; les Auvergnats se garantirent de l'invasion des Goths, et Riothime, avec ses Bretons, s'étant avancé dans le Berry, au midi de la Loire, conserva ces provinces à l'Empire. Eurich, roi des Visigoths, en-

voya des troupes contre eux ; mais elles ne purent les chasser de ce pays. Jornandès dit que Riothime n'avoit que douze mille hommes ; mais les Gaulois et les Romains de ce pays étoient unis avec lui. La neuvieme lettre du troisieme livre de Sidonius est adressée à ce prince Breton, qu'elle nomme *Riotham* ; elle est écrite, après l'épiscopat de Sidonius, et pendant la guerre contre les Visigoths ; Sidonius fut fait évêque de Clermont au plus tard en 470.

C'est vers ce temps-là, qu'il faut placer l'expédition de Childerich, sur les bords de la Loire : car elle précéda la défaite des Bretons. Grégoire, qui nous l'apprend, s'explique sur tous ces faits, d'une maniere extrêmement superficielle, et même fort confuse ; *igitur Childericus Aurelianis pugnas egit*, dit-il, *Odoacrius verò Andegavos cum Saxonibus venit* ; il ajoute que la Gaule fut ravagée par la peste.

La vie de Ste. Genevieve nous apprend

(1), que la ville de Paris souffrit beaucoup pendant cette guerre, et qu'elle fut même assiégée, ou plutôt bloquée, pendant plusieurs années; après quoi, elle se soumit à Childerich, par quelque traité, car l'auteur de cette vie, qui ne dit rien de la prise de cette ville, rapporte cependant quelques événemens qui prouvent qu'il en étoit maître. Je sais quel est le poids de ces anonymes qui ont écrit des vies de saints; mais comme il s'agit de faits de l'histoire générale, et que ce qu'il dit est une conséquence des faits rapportés par Grégoire, je ne vois pas pourquoi on rejetteroit le témoignage de celui-ci. Childerich ne pouvoit s'avancer jusqu'à Orléans, sans passer la seine; Paris étoit le chemin le plus naturel. En venant de la Belgique seconde, et prenant sur la droite de la riviere d'Oise, il évitoit Soissons, et les autres villes où Syagrius avoit mis garnison.

A Peste dans les Gaules.

L'empereur Anthémius ne songeoit guères à conserver les provinces de la Gaule qui reconnoissoient encore l'Empire ; il avoit des soins plus pressans ; quoiqu'il eut donné sa fille en mariage à Ricimer, il ne se croyoit pas à couvert des entreprises de cet ambitieux général. Le beau-pere et le gendre en vinrent à une rupture ouverte, et quoiqu'on les eut réconciliés, leur intelligence ne dura pas.

Ils se brouillerent de nouveau ; l'Italie et même Rome se diviserent, et prirent parti pour l'un ou pour l'autre. Dans ces entrefaites, Olybrius arriva en Italie, et forma un tiers parti, ce qui augmenta encore le désordre.

Cet Olybrius, de famille patricienne, étoit un homme très-considérable ; il avoit épousé la princesse Placidie, fille de l'empereur Valentinien, et par conséquent il étoit beau-frere du fils de Genserich, marié avec l'autre fille de Valentinien. Le roi des Vandales l'avoit

envoyé à Constantinople avec l'impératrice Eudoxie, et sollicitoit Léon de l'élever à l'empire d'occident; quoique les femmes n'eussent aucun droit à l'empire, son alliance avec l'héritiere des biens de Valentinien III, petite-fille du grand Théodose, lui attiroit une grande considération.

Anthémius appele à son secours des troupes de la Gaule : elles vinrent, conduites par Bilimer, auquel on donne le titre de *Galliarum rector*. Elles furent taillées en pieces aux portes de Rome, par Ricimer qui, s'étant rendu maître de la ville, fit tuer Anthémius, le 11 juillet de l'année 472, et abandonna le pillage de la ville à ses troupes; mais il mourut lui-même de maladie, au bout de quarante jours, le 18 d'août.

Après sa mort, Olybrius fut reconnu seul empereur dans l'Italie. Un historien dit qu'après la mort de Ricimer, Olybrius conféra la dignité de patrice à un Gundivar, neveu de Ricimer, *quasi gratias*

referens : ces termes, joint les douleurs cruelles dont sa mort avoit été accompagnée, et d'autres circonstances, pourroient faire croire qu'il avoit été empoisonné. Une ancienne chronique donne le nom de *Gundibalus* à celui que Paul, Diacre, appelle *Gundivarus*, et comme on trouve un des quatre fils de Gundioch, roi des Bourguignons, nommé de même, plusieurs écrivains ont cru que c'est lui qu'Olybrius fit patrice. Nous voyons, dans une lettre du pape Hilaire, de l'an 463, que Gundioch, avoit le titre de *magister militum* ; peut-être que l'empereur Anthémius avoit donné ce titre à Bilimer, après la mort de Gundioch. Nous voyons, dans une lettre de Sidonius, qu'après le partage de la Bourgogne entre les quatre fils de Gundioch, Childérich avoit le titre de *magister militum*.

Grégoire de Tours dit que ce Childérich, fils de Gundioch, descendoit d'Athanarich, roi des Visigoths, et l'on

pourroit expliquer par là, comment son frere Gundibalde étoit neveu de Ricimer, en supposant, avec quelques modernes, que Gundioch avoit épousé une sœur de Ricimer, et descendue comme lui de *Vallica*, par les femmes, et par conséquent de la famille royale des Visigoths; car les Bourguignons, nation établie dans le milieu de la Germanie, et toujours séparée des Goths par une grande étendue de pays, n'avoient pas pris des rois d'une famille étrangere, et il n'y avoit tout au plus qu'une alliance par femme entre les deux maisons royales. Olybrius mourut le 23 octobre de cette même année 472, n'ayant gardé l'empire que sept mois, à compter même de son usurpation pendant la vie d'Anthémius. Sa mort fut suivie d'un interregne de quelques mois, au bout desquels le patrice Gundibalde ou Gundivar éleva à l'empire Glycerius, comte des domestiques, au mois de mars 473, par

le seul choix de l'armée, et sans consulter l'empereur d'orient.

Jornandès nous apprend que ce fut sous l'empire de Glycerius, qui dura à peine un an, qu'une partie des Ostrogoths abandonna la Pannonie pour aller chercher de nouveaux établissemens vers l'occident. Ils passerent en Italie, où Glycerius traita avec eux, leur fit des présens, et leur donna passage pour aller dans la Gaule joindre les Visigoths. Eurich ayant grossi son armée de ces nouvelles troupes, attaqua les Bretons du Berry, les battit auprès de Deols sur la riviere d'Indre, en tailla un grand nombre en pieces, et obligea le reste de se réfugier sur les terres des Bourguignons, alliés des Romains. Après cette victoire Eurich s'empara de Bourges et de tout le Berry jusqu'à la Loire; mais quoiqu'il fut maître de quelques places sur ce fleuve, il ne put pousser ses conquêtes audelà.

Le comte Paul, général des Romains

et des Gaulois de cette province, se joignit aux *Francs* et s'opposa aux progrès des Visigoths. Il remporta même quelques avantages sur eux, et fit le dégat dans les pays qui leur obéissoient. Grégoire de Tours qui place ces événemens après la défaite des Bretons, n'explique point quels étoient ces Francs; il paroît que ce n'étoit pas ceux de Childérich; car Grégoire ajoute qu'Odoacre roi des Saxons, s'étant avancé à Angers, Childérich y arriva le lendemain, défit et tua le comte Paul, et s'empara de la ville dont la grande église fut détruite ce jour là même, par un incendie, ce qui montre que la ville fut prise de force, et pillée, et par conséquent que Childérich étoit ennemi du comte Paul et de ses Romains. Ce comte Paul pouvoit être le général des troupes de Syagrius.

Après toutes ces choses, continue Grégoire, il y eut guerre entre les Romains et les Saxons; ceux-ci furent battus et mis en déroute, les Romains les poursui-

virent, et leur tuerent beaucoup de monde. Il ajoute tout de suite, que les Francs prirent et ravagerent les isles des Saxons, et firent un grand carnage. Ces isles étoient dans la Loire et servoient de retraite aux Saxons pour y amasser leur butin. Ces Francs ne peuvent être ceux de Childérich, il faut que ce soit ceux qui avoient déjà fait des ravages sur les terres des Visigoths, et que cette défaite des Saxons soit arrivée pendant qu'Odoacre et Childérich étoient vers Angers; car Grégoire de Tours rapporte immédiatement après qu'Odoacre se lia par un traité avec Childérich, et qu'ayant joint leurs forces ensemble ils marcherent contre les Allemands, qui venoient de faire des courses dans l'Italie. La défaite des Saxons par les Romains, avoit mis Odoacre hors d'état de se soutenir dans un pays où ses ravages avoient animé tous les peuples contre lui; sa flotte avoit été prise avec les isles que les Francs avoient ravagées. Ainsi il ne pouvoit ni se retirer

par mer dans son pays, ni en faire venir de nouveaux secours. Ces Allemands pouvoient être ceux qui, en 464, 9 ans auparavant, étoient entrés en Italie, et que l'arrivée des Ostrogoths avoit obligés d'en sortir.

Il prit donc le parti de passer dans la Germanie avec Childérich. Les Allemands qu'ils attaquerent, furent vaincus et obligés de se soumettre.

De nouveaux troubles arrivés en Italie, empêcherent les Romains de songer aux affaires de la Gaule. L'empereur d'orient, que l'on n'avoit pas consulté sur l'élection de Glycérius, refusa de le reconnoître, et envoya des troupes pour faire élire *Julius Nepos*, auquel il avoit fait épouser sa petite fille. Glycerius fut abandonné de tout le monde, et obligé de se remettre entre les mains de Nepos qui le fit sacrer évêque de Salone, en Dalmatie, et fut proclamé au mois de Juin 474.

Nepos fut reconnu dans les Gaules, au moins dans ce qui en restoit à l'Em-

pire : car, dès l'an 471, de toute la première Aquitaine, il ne restoit plus que l'Auvergne aux Romains; mais ils ne la conserverent pas long-tems. Nous voyons par diverses lettres de Sidonius, que malgré toutes les représentations des Auvergnats, et malgré la vigoureuse défense de leur ville, devant laquelle Eurich avoit mis le siege inutilement, ils furent abandonnés aux Visigoths, et cesserent de faire partie de l'empire. Par-là, Eurich se trouva maître, vers l'an 474, de toute la partie de la Gaule, comprise entre la Loire, l'océan, les Pyrénées et la Méditerranée, jusqu'au Rhône.

Sidonius, évêque de Clermont, qui s'étoit opposé à cette cession, et qui avoit extrêmement déclamé contre les Goths dans ses lettres, fut obligé d'abandonner son église. Eurich le relegua dans la Septimanie d'où il eut la liberté d'aller à Bordeaux, solliciter son rétablissement qu'il n'obtint qu'avec peine. Les lettres écrites, depuis la cession de l'Auvergne

à Eurich, sont d'un style bien différent des précédentes, et l'on y voit Sidonius parler avec la flatterie la plus outrée du pouvoir et des conquêtes de ses nouveaux maîtres.

Dans une lettre, écrite peu-après son exil dans la Septimanie, et par conséquent, en 476 au plus tard, on lit que le célebre roi des Visigoths fait trembler même les nations situées au-delà des mers; qu'il donne la paix en vainqueur aux barbares tremblans, jusques sur les bords du Vahal, et qu'il regle le sort des provinces conquises, en y plaçant des garnisons, et y établissant des loix.

Dans une autre lettre, écrite de Bordeaux, on trouve une piece de vers, où la flatterie est encore plus outrée; on y lit que c'est à la protection d'Eurich que Rome doit son salut, et par une fiction ridicule, on ajoute que le roi des Parthes demande à ce prince, de lui laisser Suse et la Perse, à titre de royaume tributaire.

Dans cette même piece de vers, Sidonius parle des prisonniers françois qu'il vit à Bordeaux, et qui étoient forcés de laisser recroître leurs cheveux, et de les porter à la façon des Goths.

Hic tonso occipiti senex Sicamber,
Postquam victus es, elicis retrorsùm.
Cervicem ad veterem novos capillos.

Les Francs se faisoient raser le derriere de la tête, et ramenant leurs cheveux sur le sommet de la tête, ils les y nouoient, en forme d'aigrette.

Sidonius parle aussi des pirates Saxons et Herules; les uns et les autres se peignoient le visage de bleu : *caerulum Saxona, glaucis Herulus genis* : les Saxons et les Herules étoient une même nation, établie originairement au-delà de l'Elbe, sur les bords de l'océan; mais les Saxons s'étoient étendus vers le midi, et avoient occupé les pays que les Francs abandonnoient pour passer dans la Gaule, et ils s'étendoient jusques vers le Rhin, à l'embouchure duquel ils avoient formé

un royaume assez puissant sous le nom de Varnes. Sidonius remarque que ces Saxons se faisoient raser le front, et le dessus de la tête.

Malgré l'exagération poëtique de Sidonius, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il y avoit eu quelque traité entre les Visigoths et les Francs; et même que les états de ces Francs s'étendoient au Nord, jusques sur les bords du Rhin: car cette lettre est adressée à un *Lampridius*, citoyen de Bordeaux; il n'y a pas d'apparence qu'il y parle d'un traité imaginaire.

Si les Francs n'avoient pas été établis en deçà du Rhin; si même ils n'avoient pas été voisins des Visigoths, comment ces peuples auroient-ils pu être en guerre avec eux? Comment auroient-ils pu se lier par des traités? Cette lettre de Sidonius n'est-elle pas une preuve de la vérité du récit de Grégoire de Tours, et nous permet-elle de douter que les Francs, tant ceux

du comte Paul, que ceux de Childérich, n'aient été en guerre avec les Visigoths?

Nos historiens rapportent aux suites de ce traité, le voyage de Sigismer à la cour d'Eurich pour y épouser une des princesses ses filles. Sidonius ne dit point qu'il fut français, mais la description qu'il en fait, et celle de ceux de sa suite ne peut convenir qu'à un prince de cette nation. Il leur donne pour armes de ces haches d'armes, qui se lancent contre l'ennemi, *secures missiles*; cette arme étoit particuliere aux Francs, et nous ne voyons point qu'elle fut en usage parmi les autres barbares. Sidonius ajoute une autre circonstance à laquelle on n'a pas pris garde : il dit que les seigneurs et les gardes qui accompagnoient le jeune prince, avoient leurs cheveux disposés de maniere qu'ils leur servoient de défense: *eoque quo utebantur ornatu muniebantur*. Les Francs sont les seuls desquels on pût dire cela; leurs cheveux rassemblés et noués sur le sommet de la tête,

formoient une épaisseur qui amortissoit les coups de sabre, et pouvoit en quelques occasions, faire l'effet d'un casque ou d'une coëffure de tête.

Au reste, l'on ne sait de quel roi ce Sigismer étoit fils, ni où étoient les états de son pere : car de dire qu'il étoit fils de Clodion, avec le p. Jourdan jésuite, c'est une chose purement imaginaire, aussi bien que ce qu'il dit du mariage de ce prince, avec la fille de Ferréol, préfet des Gaules, et que la généalogie, qu'il imagine, pour faire sortir de ce mariage les ancêtres de nos rois des deux dernieres races. Ces suppositions sont des choses qu'il faut abandonner à ceux qui composent les Romans historiques. Les Francs étoient divisés en plusieurs petits états ; Sigismer étoit apparemment fils de quelqu'un des rois établis au voisinage de la Loire. Peut-être fut-il pere des trois princes *Ragnacaire*, *Ricaire*, *Rignomer*, dont les deux premiers régnoient à Cambrai, et le troisieme au

Mans. Cette derniere ville n'étoit pas éloignée des états d'Eurich, et si elle étoit le siége du pere de Sigismer, cette alliance étoit fort convenable ; mais ce ne sont là que des conjectures; et les faits qu'elles éclaircissent, ne sont pas d'une grande importance pour la suite de l'histoire.

Nepos avoit été dépouillé de l'empire par Oreste, général de ses troupes, dès le 27 août 475. Ce dernier avoit fait proclamer empereur, son fils Romulus, surnommé *Augustus*, ou *Augustulus* à cause de sa jeunesse, et Nepos alla chercher une retraite dans la Dalmatie. Oreste qui gouvernoit l'empire, sous le nom de son fils, appella en Italie les nations germaniques, établies sur le Danube. Les Herules, les Rugiens, les Syriens, les Turcilinges, etc. ces peuples, venus originairement des bords de la mer baltique, étoient ordinairement compris sous le nom de Saxons, et nous venons de voir dans S.donius, qu'il y avoit encore sur

les bords de la mer baltique, *imos oceani colens recessus Herulus*, des Herules qui faisoient des courses dans l'océan. Ces Barbares ayant vu de près les forces de l'empereur, qui de loin leur avoient paru plus redoutables, connurent quelle étoit la foiblesse des Romains, et crurent qu'il ne leur pouvoit rien refuser.

Ils demanderent donc qu'on leur cédât le tiers des terres de l'Italie. Oreste rejetta leur demande avec hauteur; ce refus excita une sédition dans laquelle il fut tué par les barbares. Odoacre ou Odoüacre, roi des *Turcilinges*, selon Jornandès, c'est-à-dire, d'une nation des Herules, se mit à leur tête, et promit que s'ils vouloient le reconnoître pour chef, il leur feroit obtenir les établissemens qu'ils demandoient : ils l'élurent le 23 aout 476, marcherent sous sa conduite à Plaisance, où ils tuerent le comte Paul, frere d'Oreste, et s'emparerent de son fils Auguste, qu'ils enfermerent dans un château de la campagne.

Odoacre fit distribuer aux barbares les terres qu'ils demandoient, et demeura maître de l'Italie pendant 10 ans entiers, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des Ostrogoths, conduits par Théodorich. Cette année 476, est celle de la destruction de l'empire Romain près de 1230 ans après la fondation de Rome; car quoique le sénat conservât une ombre d'autorité sous Odoacre, qu'il obligeoit pour la forme de faire quelques démarches, il est pourtant vrai que le pouvoir étoit entre les mains d'Odoacre et d'une armée de peuples barbares, qui ne consultoient que leurs interêts et leurs caprices. Grégoire de Tours ne parle plus d'Odoacre, après avoir dit qu'il accompagna Childérich dans son expédition contre les Allemands; il dit seulement que ces peuples furent vaincus et soumis. Ainsi il y a beaucoup d'apparence qu'Odoacre demeura dans cette partie de la Germanie, et qu'il se joignit à ceux de sa nation, qui étoient vers le Danube.

On ne peut même douter qu'il ne soit le même que cet Odoacre ou Odouacre qui s'empara de l'Italie en 476, et qu'il ne se soit mis au service des Romains, avec la troupe d'aventuriers Saxons qui le suivoient. Il n'est pas naturel de supposer dans le même tems, et dans le même pays, deux hommes de même nation et de même nom.

D'ailleurs l'habileté avec laquelle Odoacre sut se maintenir, prouve qu'il avoit acquis une grande expérience de la maniere dont il falloit traiter avec les Romains, et même qu'il étoit accoutumé à conduire de grandes entreprises, ce qui convient encore au chef des Saxons de la Gaule qui étoit depuis plusieurs années à la tête des armées de sa nation dans ce pays. Les villes d'Arles, de Marseille et quelques autres de la seconde Narbonnoise, refuserent d'obéir à Odoacre et s'adressèrent à l'empereur Zenon ; mais elles ne purent rien obtenir.

Cependant les Romains de la Gaule

ne demeurerent pas long-tems unis avec l'Italie, car Odoacre les céda au roi des Visigoths, c'est-à-dire à Eurich, qui se trouva à sa mort maître des pays que nous appellons aujourd'hui le Dauphiné, de toute la partie des Gaules comprise entre la Loire, le Rhône et l'Océan, et de toute l'Espagne, à l'exception de quelques places Romaines, qui par la force de leur assiette se flattoient de pouvoir conserver leur liberté.

Les Bourguignons (1) étoient maîtres de tous le pays depuis les Alpes jusques au Rhône, et en quelques endroits ils s'étendoient jusqu'à la Loire et jusqu'à l'Allier, qui les séparoit des Visigoths; au midi la Durance faisoit la frontière de leur état, et au Nord ils s'étendoient jusques aux sources de la Moselle, de la Saone, et de la Meuse, assez loin au delà de Langres. Nevers étoit la derniere place qu'ils possédoient sur la Loire.

1 Bourguignons : quels pays ils possédoient ; ce que les Romains occupoient.

Syagrius et les Romains du parti d'Aégidius, occupoient Soissons, Rheims, Châlons, Melun, Sens, Auxere, et quelques autres villes, c'est-à-dire, une partie de la Senonoise et de la Belgique seconde; tout le reste des pays situés au delà de la Loire obéissoit aux Francs, si l'on excepte l'extrémité de l'Armorique, occupée par les Bretons. Il y avoit des Saxons établis aux environs de Bayeux. Les Allemands, quoique vaincus par Childérich, occupoient une partie de la premiere Germanie le long du Rhin, et faisoient leurs efforts pour conserver leur ancienne liberté ou pour secouer le joug que les Francs leur avoient imposé.

Tel étoit l'état des Gaules à la mort de Childérich, arrivée l'an 482, au plus tard, ayant régné 18 ans depuis son rétablissement. Il fut enseveli auprès de Tournai, où son tombeau a été découvert en 1653; on y trouva le portrait de ce prince gravé sur un cachet avec son nom en caracteres romains, et un assez

grand nombre de pieces d'or ; parmi ces monnoies*, on n'en trouva aucune de celles des empereurs d'occident, depuis Valentinien III ; mais on en trouva de presque tous les empereurs d'orient contemporains de Childérich, savoir ; de Martien, de Léon, de Zenon et de Basiliscus, qui régna depuis l'an 475, jusqu'à l'an 477, qu'il fut détrôné par Zenon sur qui il avoit usurpé l'empire.

Si ces monnoies avoient été une partie du butin fait dans les Gaules par Childérich, on auroit dû trouver dans son tombeau des monnoies des empereurs d'occident postérieurs à Valentinien III ; elles devoient être plus communes dans la Gaule que les monnoies des empereurs de Constantinople. Je croirois que ces monnoies avoient été ensevelies avec Childérich comme un monument de ses alliances avec les empereurs qui lui avoient payé des pensions. Valentinien III avoit été le bienfaiteur et le protecteur de son pere Mérovée, mais depuis

sa mort il n'y avoit point eu de renouvellement de traité entre les Francs et les empereurs d'occident. Childérich, après son rétablissement, demeura ennemi des Romains d'Aégidius, auxquels il fit la guerre. Il n'avoit rien à démêler avec les empereurs d'Italie, et ne connoissoit que ceux de Constantinople qui avoient favorisé son rétablissement. Suivant le témoignage d'un de nos historiens, rapporté plus haut, quoique Childérich fut comme le chef de toute la nation des Francs, il ne régnoit pas sur tous les pays où ils étoient établis; il y avoit d'autres rois qui gouvernoient différens cantons avec une autorité indépendante de la sienne.

Clovis, succéda au royaume, dont Tournay étoit la capitale, et duquel il semble que dépendoit la plus grande partie des pays que les Francs avoient conquis dans la Gaule. Il n'avoit que 15 ans, lorsque son pere mourut et il paroît qu'il n'avoit aucuns freres, mais seule-

ment des sœurs ; malgré sa jeunesse il conserva la supériorite dont son pere avoit joui sur les autres rois, soit qu'il le faille attribuer à l'étendue de ses états, soit que ce fut un effet de la grande réputation de son pere, et que les troupes françoises de Childérich crussent devoir tout attendre d'un jeune prince, qui promettoit de marcher dignement sur les traces de ce conquérant.

Clovis ne trompa point leurs espérances ; à peine eut-il atteint sa vingtième année, qu'il se mit à la tête des troupes de son royaume, fit solliciter les autres rois des Francs de se joindre à lui, et se prépara à marcher contre les Romains gouvernés par Syagrius, auquel Grégoire de Tours donne le titre de *rex Romanorum*. Ragnachaire, roi des Francs, établi à Cambrai et parent de Clovis, joignit ses troupes aux siennes. Cararich, autre roi des Francs, se contenta d'être spectateur ; attendant le succès de la guerre pour se déclarer en faveur

du parti le plus fort. Grégoire de Tours ne parle pas de Sigebert, roi de Cologne; ce prince, plus âgé que Clovis, étoit apparemment occupé à se défendre contre les Allemands, car il eut une guerre à soutenir contre ces peuples, et reçut même une blessure en combattant contre eux à Tolbiac, ou Zulpich, dans le pays de Juliers, à 8 ou 10 lieues de Cologne.

Clovis, ayant donc assemblé ses troupes, s'avança vers le pays des Romains. Syagrius marcha à sa rencontre, la victoire se déclara pour les Francs, et elle fut si complette que Syagrius abandonna le pays pour aller se réfugier auprès des Visigoths et de leur roi Alarich, qui tenoit sa cour vers Toulouse. Clovis s'avança avec ses troupes vers la Loire, et envoya des ambassadeurs à Alarich, le menacer de porter la guerre dans ses états, s'il ne lui remettoit Syagrius; les ministres d'Alaric ne jugerent pas à propos de s'engager dans une guerre contre un prince aussi brave et aussi puissant que Clovis,

ainsi, ils livrerent Syagrius aux ambassadeurs de Clovis, qui le menerent à leur roi; la timide prudence des Visigoths, et la captivité de Syagrius ne laissant aucune espérance aux Romains, ils se soumirent à Clovis, apparemment par quelque traité, car Grégoire ne parle du siége d'aucunes places considérables, il dit seulement que lorsque Clovis eut été mis en possession du royaume de Syagrius, il le fit tuer secrétement, *regnoque ejus accepto, eum clàm gladio feriri præcepit.* C'est ainsi que les Francs éteignirent enfin le nom et la puissance romaine dans les Gaules, plus de 246 ans, après la premiere expédition qu'ils avoient faite en deçà du Rhin environ l'an 240, sous l'empire de Gordien, et environ 200 ans après l'invasion des pays situés entre le Rhin, l'Escaut et l'Océan; où j'ai fait voir qu'ils s'étoient établis en 287, lorsque Cavausus, gouverneur de la côte maritime, se ligua avec eux, prit une partie de leurs troupes à son ser-

vice, et passa dans l'Angleterre, dont il s'empara, abandonnant cette partie de la Gaule à ses nouveaux alliés qui s'y établirent. J'ai fait voir que les Romains ne les en chasserent pas, et qu'ils les laisserent dans la partie septentrionale qu'ils occupoient depuis long-tems, sous le nom de Saliens, lors de l'expédition de Julien en 358. J'ai montré aussi que depuis ce tems, jusqu'au détrônement de Childérich, et à son rétablissement en 465, c'est-à-dire pendant plus d'un siecle, les Francs avoient été les alliés les plus fideles des Romains, et ceux qui avoient rendu les plus grands services à l'empire, sur-tout lors de l'invasion de la Gaule, par les Vendales et les Alains. Ainsi il n'est pas surprenant que les Romains ayent souffert et même aient favorisé leur établissement en deça du Rhin; ils voyoient sans peine une nation, amie du nom Romain, s'établir dans un pays qu'ils ne pouvoient conserver; une partie des Gaulois révoltés sous le nom d'Armori-

ques, s'étoient cantonnés, et n'obéissoit plus que quand on menoit des armées contre eux; les Visigoths, les Bourguignons et les Allemands se faisoient céder peu à peu des villes et des provinces. Les empereurs, obligés de veiller à la défense de l'Italie même exposée aux ravages continuels des Vendales, qui s'étoient emparés de l'Afrique, et d'ailleurs peu affermis sur un trône d'où ils étoient renversés par les mêmes factions qui les y avoient placés, ne s'embarrassoient gueres de ce qui se passoit dans la partie septentrionale de la Gaule, à peine pouvoient-ils pourvoir à la défense des provinces plus voisines de l'Italie, et ils furent même à la fin obligés de les abandonner.

Je ne crois pas qu'après ce grand nombre de preuves de l'établissement des Francs dans la Gaule, avant la défaite de Syagrius, on puisse demeurer persuadé du système qu'a suivi l'auteur de la nouvelle histoire de France. Ce systême, formellement contraire à Grégoire

de Tours et à l'opinion de tous ceux qui ont écrit ou parlé de notre histoire, n'a pour lui que le mérite de la nouveauté : mérite qui n'est pas grand dans les matieres historiques, où tout se décide par la tradition ancienne, constante et uniforme (1). Cet écrivain convient que les preuves prises en particulier ont peu de force, mais il prétend que c'est sur l'assemblage de ces mêmes preuves que l'on doit régler son jugement. En des matieres de cette nature, dit-il, les argumens pris separément, n'ont pour la plupart que de la probabilité, mais tous ramassés ensemble, et soutenus les uns par les autres, ils font un autre effet sur l'esprit, et forment une démonstration morale, capable de convaincre ceux qui cherchent la vérité.

J'adopte sans peine ce principe de critique, mais je crois qu'il est encore plus vrai, lorsque les argumens pris séparément ont toute la force que peu-

1 Histoire de France du P. Daniel, préf. hist. art. II.

vent avoir des argumens historiques, c'est-à dire, sont fondés sur des témoignages formels des écrivains contemporains, ou sur des conséquences nécessaires de leurs témoignages. L'assemblage de ces preuves liées les unes aux autres, sans mélange d'aucune supposition, et par leur simple *juxta position*, si j'ose me servir de ce terme, cet assemblage, dis-je, doit former plus qu'une démonstration morale; on peut le regarder comme une véritable démonstration historique; je me flatte que cette dissertation sera dans ce cas; c'est au lecteur à en juger.

Je ne me suis point assujetti à répondre en détail à toutes les raisons de l'auteur du nouveau systême; j'ai toujours été persuadé qu'une réfutation en forme avoit quelque chose d'odieux; elle engage nécessairement à des formules trop dures, et je craindrois que malgré toute mon attention, je ne fusse obligé d'employer des expressions con-

traires aux sentimens que j'ai avec le public, pour le célébre auteur dont je réfutois l'opinion.

J'observerai cependant, que les circonstances même de la conquête des Gaules par Clovis, prouvent que les Francs étoient déjà maîtres d'une grande partie de ce pays. Clovis attaque Syagrius aux environs de Soissons, c'est-à dire, à plus de 80 lieues de Cologne, où l'on suppose qu'il avoit passé le Rhin, après que Sigebert eut pris cette ville, qui, dit-on, étoit demeurée aux Romains. Soissons étoit donc devenue la résidence du gouverneur des Gaules et du Général des armées Romaines; car c'est ainsi qau le nomme l'auteur de la nouvelle histoire, mais Soissons n'étoit pas métropole de sa province, et l'on avoit quitté le séjour de plusieurs autres villes plus considérables, et plus avantageusement situées sur le Rhin, sur la Meuse et sur la Mozelle; mais en accordant tout cela, comment Clovis se trouve-t-il

tout d'un coup aux portes de Soissons? N'y avoit-il plus de villes Romaines dans tout ce pays? N'y avoit-il aucunes troupes ? Et sera-t-il vraisemblable que Clovis, dans une marche de 80 lieues, n'ait trouvé aucune résistance? On dit qu'il se glissa à travers la grande forêt des Ardennes, qui couvrit sa marche long-temps. Mais il ne s'agit pas ici d'un parti d'aventuriers, et d'une marche de peu de jours; l'armée des Francs, toute composée d'infanterie, étoit très nombreuse, et elle ne pouvoit traverser une si grande étendue de pays ennemi, sans mener avec elle des provisions, et un grand nombre d'équipages; il falloit donc marcher à petites journées. La difficulté augmentoit en marchant à travers une forêt inhabitée, où l'on ne trouvoit point de vivres; d'ailleurs il falloit traverser la Meuse, et il y avoit de grandes villes sur cette riviere, personne ne se présenta-t-il pour en défendre le passage aux Francs?

Après la défaite de Syagrius, si les Romains eussent encore été les maîtres de tout le pays situé entre le rhin, l'océan et la loire, auroient-ils perdu courage pour la perte d'une bataille, et auroient-ils désespéré de défendre un pays rempli de villes fortes, contre une nation barbare, qui n'avoit aucune des connoissances, ni des machines nécessaires pour en former les siéges, qui, n'ayant ni magasins, ni provisions, ne pouvoit subsister sans se disperser pour ravager le pays, et qui ne pouvoit se disperser sans s'exposer à être accablée par les paysans, et par les garnisons des places fortes. Les Romains n'avoient qu'à se tenir enfermés dans leurs villes, pour voir cette armée des Francs se détruire d'elle-même, et ils auroient, sans doute, pris ce parti si les choses avoient été dans la situation où les met l'auteur du nouveau système. Nous voyons par le mauvais succès des siéges d'Avignon et de Carcassonne, que Clovis fut obligé de lever, quoiqu'il eût

alors les machines et les ingénieurs de l'armée romaine de Syagrius, quelle facilité les Romains auroient eu à défendre leurs propres places contre les Francs, s'ils n'eussent pas été maîtres de tout le reste de la Gaule. La conduite qu'ils tinrent est, ce me semble, une preûve que les Francs étoient déjà maîtres d'une partie de la Gaule, lorsqu'ils attaquerent Syagrius. Les Romains étoient entourés de tous côtés par les Francs, possédoient une étendue de pays peu considérable, en comparaiſon de celui que ces peuples occupoient, ils ne pouvoient espérer de secours des princes Bourguignons, qui avoient tourné leur force les uns contre les autres. Les Visigoths, sous un roi enfant, et amollis par les richesses, et par le luxe, ne connoissoient plus qu'une politique timide, qui les avoit portés à livrer Syagrius contre le droit des gens: ainsi ils prirent le parti de se soumettre à un roi dont le gouvernement étoit doux (11 23). Grégoire de Tours, nous ap-

prend qu'Aprunculus, évêque de Langres, fut obligé d'abandonner cette ville, et de se retirer à Clermont, où il succéda à Sidonius, mort en 482; Aprunculus étoit devenu suspect aux Bourguignons, d'avoir voulu livrer le pays aux Francs; *cum Francorum terror resonaret in his partibus et omnes eos amore desiderabili cuperent regnare...... capit haberi suspectus*; ce qui est encore une preuve que les Francs étoient établis en deçà du rhin, en 480, du tems de Childérich, sans quoi un évêque de Langres, éloigné de plus de 80 lieues de Mayence, qui étoit la place la plus proche des Francs, n'auroit pu devenir suspect de vouloir les introduire dans une ville dont il auroit été séparé par toute la Belgique premiere, où les Romains avoient un grand nombre de places et de garnisons.

L'auteur du nouveau système n'a pas pensé que, pour se délivrer de quelques embarras qu'il trouvoit dans l'explication de deux ou trois faits particuliers, dans

lesquels, même en conservant le fond, on peut abandonner le détail des circonstances, ajouté par des écrivains postérieurs, il n'a pas pensé, dis-je, que pour se délivrer de cet embarras il donnoit lieu à de bien plus grandes difficultés, et répandoit sur tout le récit de la conquête des Gaules, un air de merveilleux, et de romanesque, qui lui ôtoit toute vraisemblance..

En supposant que la conquête de la Gaule n'avoit pas commencé avant la défaite de Syagrius, il faut supposer que dans l'espace de quelques années, les Francs ont rempli tout le pays compris entre le Rhin, l'Océan et la Loire, (ce pays contient environ 18000 lieues quarrées); car nous ne pouvons douter qu'ils fussent maîtres de la plus grande partie des terres de cette partie de la Gaule. Pour les remplir il auroit fallu deux choses, l'une, qu'ils eussent abandonné la Germanie de delà le Rhin, et que les terres qu'ils avoient occupées jusqu'alors fussent devenues

désertes ; l'autre, qu'ils eussent dépeuplé le pays où ils s'établissoient; car, non seulement le pays n'eût pu fournir à la subsistance de ces nouveaux habitans, joints aux anciens, mais il n'y auroit pas même eu de sûreté pour les Francs à se disperser dans le pays. Ces peuples vaincus étoient en bien plus grand nombre qu'eux, et il y auroit eu lieu de craindre qu'ils ne se fussent réunis pour égorger leurs nouveaux maîtres. C'est pour éviter pareil inconvénient, qu'après la conquête de l'Aquitaine sur les Visigoths, les Francs ne partagerent point les terres de ces provinces entre eux, se contentant de leur imposer un tribut, et d'y tenir toujours des troupes qui campoient en corps d'armées et qui étoient toujours prêtes à marcher en cas de soulévement.

Après la défaite de Syagrius (1) les Francs n'abandonnerent point la Germanie, et loin de quitter les établissemens qu'ils avoient delà le Rhin, ils songe-

1 Siagrius défait par les Francs ; suite de cette affaire.

rent à en faire de nouveaux ; cinq ans au plus après la conquête de Soissons, Clovis porta la guerre dans la Thuringe, et obligea le roi de ce pays de lui payer tribut. Quelques années après il acheva de soumettre les Allemands, les rendit non-seulement tributaires, mais les obligea de recevoir des chefs de la main des rois des Francs. Les Bavariens se soumirent aussi aux Francs, et Théodorich, fils de Clovis, fut celui qui mit leurs loix en ordre, qui les forma, qui les confirma, et qui les publia. On voit donc par là que Clovis, loin d'avoir dépeuplé la Germanie de Francs pour les établir dans la Gaule, étendit leur empire dans ce pays, et le porta d'un côté jusqu'à l'Elbe, et de l'autre jusqu'à la Pannonie le long du Danube.

D'un autre côté nous ne voyons dans Grégoire de Tours aucunes preuves de la distribution des terres de la Gaule voisine de la Loire, et de leur partage entre les Francs. Si l'on eut dépouillé la plus grande partie des anciens habitans,

et qu'on leur eut ôté les deux tiers de leurs terres, comme le croit l'auteur de la nouvelle histoire, la chose ne se seroit point exécutée sans de grandes violences, et les Gaulois auroient pris les armes en plusieurs endroits, pour conserver la jouissance de leurs biens.

Les Francs auroient-ils pu être en assez grand nombre par-tout, pour contenir les Gaulois, et pour les obliger de renoncer à leurs possessions et à leur liberté. Il auroit fallu, sans doute, en venir à des violences dont il resteroit quelques vestiges dans les écrits de Grégoire de Tours, ou dans ceux des écrivains postérieurs, car ils aimoient tous à charger leurs histoires d'événemens particuliers. Nous ne voyons rien de pareil dans les écrivains; au contraire, nous y voyons que la domination des Francs étoit desirée dans les Gaules. Aprunculus, évêque de Langres, devient suspect par là aux Bourguignons sous Childérich; sous le regne de Clovis et avant son christia-

nisme, Volusianus et Venis ou Vones, évêques de Tours, furent chassés par les Visigoths, sous le même prétexte; donc la conquête de la Gaule et l'établissement des Francs s'étoient faits sans aucune violence, et d'une façon agréable aux peuples. Procope nous apprend que les Francs s'établirent dans la Gaule avec beaucoup de douceur, et par des traités que conclurent avec eux les peuples de l'Armorique, et les soldats Romains, qui conserverent de grands privilèges, dont ils jouissoient encore au tems de Procope, c'est-à-dire en 555, sous les enfans de Clovis.

Comme ce passage de Procope fournit à l'auteur du nouveau système ses plus forts argumens, il ne sera pas hors de propos de l'examiner; peut-être verra-t-on que ce passage bien entendu suppose l'opinion que j'ai suivie, et qu'il est absolument contraire au nouveau systême. Procope, à l'occasion de l'irruption des Francs dans l'Italie, fait une histoire

abrégée de cette nation, et de ses principales aventures. Il dit que ces peuples, nommés autrefois Germains, et de son tems Francs, habitoient originairement les marais qui sont à l'embouchure du Rhin, et qu'ils étoient alors une nation peu considérable. Vers l'an 400, St. Jérôme avoit dit la même chose d'eux, observant que les Francs étoient les Germains proprement dits des anciens, et qu'ils étoient plus considérables par leur nombre et leur bravoure, que par l'étendue de leur pays : *non tàm lata quàm valida.* Les arboriques, continue Procope, s'étendoient jusqu'aux Francs, et faisoient alors partie de l'empire. Ces arboriques ne sont autre chose que les Armoriques, ou Gaulois des provinces maritimes de la Gaule, depuis la Loire jusques à la Somme, comme l'explique la notice de l'empire, (§ 34), et non des peuples particuliers, établis entre la Meuse et l'Escaut, dans le Brabant, et même jusqu'au Vahal, comme le dit le nouvel

historien, après les écrivains Flamands. Procope décrit ensuite les autres peuples de la Germanie, mais relativement au tems qui précéda l'entrée des barbares dans la Gaule ; car il place les Bourguignons entre les Thuringes et les Sueves, ou Allemands ; après quoi revenant aux Arboriques, il dit, qu'au tems que les Visigoths envahirent la partie des Gaules au-delà des Alpes, les Arboriques combattoient pour les Romains, mais qu'ils avoient quitté leurs anciennes loix et leur ancienne forme de gouvernement, et que les Francs, qui étoient leurs voisins, faisoient de continuelles tentatives pour les assujettir. Nous avons vû dans Zosime (1.4.7.) d'où Procope avoit tiré une partie de tout ceci, que pendant l'invasion des Barbares dans la Gaule, les peuples de l'Armorique avoient secoué le joug de ces Romains, et formoient un état séparé et indépendant de l'empire ; j'ai observé que les Romains ne purent les soumettre, et que les expéditions qu'ils firent contre

eux, n'eurent aucun succès. Ces peuples, suivant la notice, ne s'étendoient pas vers le nord au-delà des Lyonnoises : ainsi, puisque, selon Procope, les Francs étoient voisins des Armoriques, il falloit qu'ils s'étendissent en deçà du Rhin, jusqu'à la Somme, comme cela arriva au tems de Clodion et de Merovée ; les Armoriques, qui étoient braves et qui conservoient toujours beaucoup d'affection pour le nom romain, résisterent courageusement aux Francs, en sorte que ceux-ci ne pouvant les subjuguer, leur proposerent de se joindre ensemble par des traités et par des mariages, à quoi les Armoriques consentirent aisément : car les uns et les autres étoient chrétiens.

L'auteur du nouveau système conclut de cette circonstance du récit de Procope, que cela n'arriva que du tems de Clovis, sous lequel les Francs embrasserent le christianisme. Mais si sa conséquence étoit véritable, il faudroit reculer le traité avec les Armoriques jusques après le bap-

tême de Clovis, c'est-à-dire, 10 ans après la défaite de Syagrius, ce qui est absolument contraire au récit de Procope, qui parle de la conclusion du traité avec les Armoriques, comme d'un événement antérieur : car il ajoute qu'après la jonction des Armoriques et des Francs, leur pouvoir devint très-grand, et que les soldats Romains, qui étoient en garnison aux extrêmités de la Gaule, ne pouvoient se défendre contre ces deux peuples, n'ayant plus de communication avec Rome, dont ils étoient séparés par des nations barbares, et ne voulant pas se retirer chez elles, à cause qu'elles professoient l'arianisme, ce qui désigne les Visigoths et les Bourguignons, ils prirent le parti de se rendre aux Armoriques et aux Francs avec le pays qu'ils défendoient pour les Romains.

Procope a eu sans doute en vue, en cette occasion, le traité par lequel les Romains de Syagrius se soumirent à Clovis, et ce traité de l'an 487 ou 488, est antérieur

de 8 ans au baptême de Clovis. Les francs étoient alors alliés avec les Armoriques, selon les termes de Procope ; donc cette alliance est antérieure au baptême et même au regne de Clovis. Il est plus probable qu'elle se fit pendant le regne d'Aégidius, après l'expulsion de Childérich, parce qu'alors les deux nations étant unies sous un même chef, il se forma des liaisons d'intérêt et d'amitié entre ceux qui les composoient, et ces liaisons occasionnerent l'alliance générale des deux nations.

Nous avons une lettre de Sidonius écrite à un Arbogaste, comte de Trêves, Franc de nation, et petit fils du fameux Arbogaste ; Auspicius nomme son pere *Arigius*, c'est *Errick* ou *Henrich*, *Henricus* lequel étoit chrétien, et même d'une très-grande piété, selon le témoignage d'Auspicius, évêque de Toul, qui écrivit aussi une longuê lettre en vers à cet Arbogaste. Il paroit qu'il gouvernoit Trêves avec un pouvoir absolu ;

Sidonius dit en termes formels, dans la lettre qu'il lui écrit, que les loix romaines ne sont plus connues sur cette frontiere, *apud limitem ipsum, latina jura ceciderunt.* Et que la langue latine est bannie depuis long-tems de la Belgique et des pays voisins du Rhin, *Sermonis pompa romani, Belgicis olim sive Rhenanis abolita terris;* et il le loue de ce que, vivant parmi les Barbares, il a conservé le langage poli des Romains. *Potor Mosellæ, Tiberim suetus, sic Barbarorum familiaris quòd tamen nescius Barbarismorum.*

Nous voyons une autre lettre de Sidonius, écrite à un Chariobandes abbé d'un monastere, et que son seul nom montre avoir été Franc de nati on; ces deux lettres sont écrites entre l'an 471 et l'an 477, c'est-à-dire, sous le regne de Childérich, en sorte que l'on ne peut douter qu'il n'y eût dès lors plusieurs Francs qui avoient embrassé le christianisme, et c'est là tout ce que Procope a voulu dire.

L'auteur.

L'auteur du nouveau système rapporte, à ce sujet, une charte de Clovis en faveur de l'abbaye du Moutier-saint-Jean, située à l'extrémité du diocèse de Langres, et assez près d'Auxerre, laquelle est datée ainsi : *Primo nostro susceptæ christianitatis anno atque subjugationis Gallorum* (1). Mais cette charte, déjà suspecte, est démontrée fausse par cette seule date. Le baptême de Clovis est de la seizième année de son règne, et la conquête des Gaules, après la défaite de Syagrius, est de la sixième. Il y a dix ans de distance entre ces événemens. Les termes de la Vie de saint Jean, fondateur de cette abbaye, écrite sous le règne de Clotaire III, vers l'an 650, ne confirment point cette date. On y lit : *Franci cum Clodovæo rege post positâ republicâ militari manu terminos Romanorum Trumpentes Gallian invaserunt*. Les Gaules dont il parle, sont les Gaules Lyonnoises, nommées *Galliæ* dans la langue de ces temps

1 Roverius, Hist. S. Joannis Reomaensis.

là ; et *termini Romanorum* signifie en général les frontières des Romains. L'expliquer du Rhin, comme fait le nouvel historien, c'est supposer ce qui est en question, et non pas le prouver.

Procope termine ce qu'il avoit à dire des Francs et des Arboriques ou Armoriques, en observant que les troupes romaines qui se donnèrent à eux, conservèrent leurs anciennes mœurs, et les transmirent à leurs descendans ; ensorte qu'au temps dans lequel il écrivoit, ces peuples fournissoient des troupes sur le pied des anciens rôles, qu'ils formoient des compagnies composées d'un pareil nombre de soldats, lesquelles marchoient sous les mêmes drapeaux. Enfin, qu'ils avoient conservé les loix anciennes, et même une partie de l'habit romain, surtout la forme de leur ancienne chaussure.

Procope, après avoir ainsi fait l'histoire abrégée de l'établissement des Francs dans la Gaule, dit un mot des Visigoths. Il observe que tant que les

Romains demeurèrent maîtres du gouvernement de Rome, les empereurs furent maîtres de la Gaule jusqu'au Rhône; mais que lorsqu'Odoacre se fut emparé de cette ville, il céda aux Visigoths toute la Gaule jusqu'aux Alpes qui la séparent de la Ligurie. L'auteur de la nouvelle histoire ayant trouvé dans la traduction latine de Procope, le Rhin même au lieu du Rhône, a supposé que Grotius avoit suivi des manuscrits différens, et conclut qu'au temps d'Odoacre les Francs n'avoient point encore passé le Rhin. Il n'est pas trop sûr que Grotius ait suivi des manuscrits différens; cette traduction de Procope est un ouvrage posthume, imprimé avec assez peu de correction. Ainsi le mot *Rhenum* est peut-être une faute d'impression pour *Rhodanum*. Mais quand la même chose se seroit trouvée dans le grec consulté par Grotius, ce n'en seroit pas moins une faute; car Procope n'a pu dire qu'au temps d'Odoacre les empereurs étoient maîtres de la

Gaule jusqu'au Rhin. Les Visigoths occupoient les trois Aquitaines et la Narbonnoise. Les Bourguignons étoient maîtres de la Sequanique, de la première Lyonnoise, et de la Viennoise entière; il ne restoit aux Romains dans cette partie des Gaules, que le pays compris entre le Rhône, la Durance, les Alpes et la mer, et c'est-là ce qu'Odoacre céda aux Visigoths, comme nous l'avons vu. Procope ajoute qu'après la défaite d'Odoacre, arrivée l'an 493, les Visigoths et les Thuringes, redoutant l'agrandissement de la puissance des François, songèrent à s'allier avec Théodoric, roi d'Italie par la concession de l'empereur Zénon, et que ce prince maria sa fille au roi des Visigoths, et sa sœur au roi des Thuringes. Procope ignoroit peut-être que ce prince avoit été vaincu et fait tributaire par Clovis. Il ne dit rien non plus du mariage de Théodoric avec la princesse Audefleda, sœur de Clovis (1).

1 Greg. tur, III, 31.

Le récit de Procopé, loin de prouver que les Francs n'aient fait la conquête des pays situés en deçà du Rhin que sous Clovis, montre au contraire que cette conquête s'étoit faite peu à peu et comme par degrés pendant un espace de temps considérable ; et que ce fut par un traité et avec des conditions assez avantageuses que les soldats romains qui restoient dans les provinces septentrionales de la Gaule, se soumirent aux Francs et aux Armoriques ou Gaulois révoltés, qui étoient non-seulement alliés, mais encore unis par des mariages, au moyen desquels les deux nations habitoient les mêmes pays et n'étoient presque plus distinguées l'une de l'autre. La loi salique, rédigée pour les peuples compris entre la forêt Charbonnière et la Loire, ne distingue que deux espèces d'hommes libres, les Francs et les Romains. Ces derniers étoient les descendans des soldats et des garnisons qui s'étoient soumis aux Germains, qu'ils avoient abandonnés en des-

depuis sous le nom général de Saxons. Ceux qui habitoient au nord de l'Elbe furent nommés simplement Saxons ou *Nordalbingi-Saxones* ; mais ceux qui étoient en-deçà de ce fleuve, prirent le surnom de *Phales*, et se distinguèrent en orientaux et en occidentaux, séparés par le Véser, c'est-à-dire, en Ost-Phales et en West-Phales. Ce dernier nom a toujours subsisté, et il est encore celui d'un des cercles de l'Empire, qui s'étend depuis le Rhin jusqu'au Véser. J'ai cru être obligé de m'étendre sur cette matière, pour éclaircir des choses qui ne le sont guères dans nos écrivains modernes, et dont la connoissance est cependant nécessaire pour lire notre ancienne histoire avec quelque satisfaction.

Après la guerre des Thuringiens, Clovis songea à tourner ses armes contre les Allemands qui étoient au midi de l'ancien pays des Francs, et qui, malgré la victoire remportée sur eux par Childéric en 474 ou 475, ne cessoient d'inquiéter les

Francs. Nous avons vu que les Francs étoient divisés en plusieurs royaumes différens, mais il n'y en avoit guère que deux qui fussent bien considérables, celui de Clovis, ou des. . . . . (*) . . . . partagée. Il les surprit les uns après les autres, et les fit tous mourir sans crainte ni de souiller sa réputation par les trahisons les plus noires, ni de blesser la religion chrétienne qu'il professoit, et qu'il avoit embrassée, comme tout le monde sait, après la défaite des Allemands.

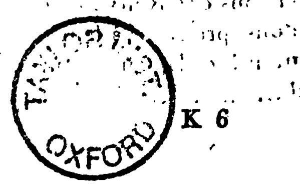
Il commença par Clodéric, roi des Ripuaires de Cologne. Il l'avoit engagé à faire assassiner son père Sigebert, et il le fit périr lui-même sous prétexte de punir le crime qu'il lui avoit fait commettre. Il se défit de même, mais sous différens prétextes, de Cararie et de son fils, de Ragnacaire et de ses frères Ricaire et Rignomer, et de plusieurs au-

(*) *Il y a ici une lacune que nous n'avons pu remplir, le feuillet du manuscrit original étant déchiré.*

tres princes qui étoient tous ses parens, descendans apparemment de Mérovée et de Clodion comme lui. Ces princes étoient de véritables rois, dont les états étoient distingués de ceux de Clovis; car il eut besoin de se faire reconnoître en particulier dans chacun, par la cérémonie de l'inauguration usitée parmi les Francs, c'est-à-dire, qu'il se fit élever et porter sur un bouclier au milieu de l'armée. Dès l'an 502 il avoit obligé les Bretons de le reconnoître, de lui prêter serment, et de payer tribut. Les princes ou chefs des Bretons furent forcés de renoncer aux titres de rois, et promirent de se contenter de celui de comtes. Ils observèrent assez mal cet article, et ce fut le sujet de plusieurs guerres entre les François et les Bretons, qui formèrent pendant assez long-temps un état tributaire relevant de la France, plutôt qu'une province de ce royaume, ainsi que M. de Valois l'a fait voir (1).

1 Vales. Rer. Francic. lib. VI, pag. 281, 282.

Ainsi lorsque Clovis mourut, en 511, les Francs étoient maîtres de la Gaule entière, à l'exception de ce que les Bourguignons occupoient entre le Rhône et les Alpes, de la Provence, et de la partie méridionale de la Septimanie, et ils la possédoient en partie à titre de conquête sur les ennemis de l'Empire romain, et en partie par la concession formelle des empereurs, ou du moins par une approbation tacite qu'ils avoient faite des établissemens qu'ils y avoient formés dès les premiers temps, c'est-à-dire, plus de 150 ans avant Clovis, pour ne dater que de la confirmation accordée aux Saliens en 358, par Julien, alors césar, et depuis empereur; ce qui est bien différent du système imaginé par les modernes, auxquels il a plu d'ôter à notre monarchie près de deux cent quatre-vingts ans de durée.



DE LA LANGUE DES CHINOIS.

Réflexions sur les principes généraux de l'Art d'écrire, et en particulier sur les fondemens de l'écriture chinoise.

L'Écriture est l'art de communiquer aux autres hommes ses pensées et ses sentimens, par le secours de certains signes sensibles à la vue, et tracés sur un corps solide. Nos pensées ne sont autre chose que la perception des objets extérieurs, des impressions qu'ils ont faites sur nous, des rapports que nous appercevons entre eux, et des sentimens que nous prouvons à leur occasion; ainsi la manière la plus naturelle de rappeler dans notre esprit ces impressions et ces

perceptions, seroit de présenter à nos yeux les mêmes objets qui les avoient excitées en nous, ou du moins de nous offrir l'image et la peinture de ces objets.

(1) Le moyen d'exprimer les pensées par des peintures ou représentations des choses dont on parle, est celui qu'emploient encore aujourd'hui les sauvages du Canada, et celui dont se servoient les Mexicains avant que les Espagnols eussent détruit leur empire. Il nous reste peu de monumens de cette écriture mexicaine, et les Naturels du pays ne l'entendent plus. Le zèle des Espagnols la leur ayant fait regarder comme une espèce de grimoire qui servoit aux conjurations magiques, ils se sont fait une religion de mettre au feu tous les morceaux qu'ils en ont pu déterrer; et prenant pour des magiciens tous ceux qui étoient en état d'entendre ces livres mexicains, ils les ont traités de même que ces livres.

(1) Voyez la Relation du Canada, par le baron de Lahontan.

Nous connoissons deux morceaux de cette écriture : le premier et le plus considérable est un original à la bibliothèque du roi, et a été imprimé avec une traduction par feu M. Thevenot (1), garde de la même bibliothèque. Il contient (2) une espèce d'histoire de la ville de Mexique, avec une description de son gouvernement et un abrégé de ses loix. Le second est un journal du voyage des Mexicains depuis leur départ du nord de l'Amérique jusqu'à leur établissement sur les bords du lac (3), au milieu duquel ils bâtirent la ville de *Tenoxtitlan* ou *Mexique*. Gémelli l'a publié dans un voyage imprimé depuis quelques années à Naples, sous le titre de *Tour du Monde*.

On voit aisément à combien d'embarras cette écriture est sujette : il faut un

1 Recueil de divers voyages. *In-fol.*

2 Gem. Giro del Mundo ; parte Josta ; pag. 38.

3 M. Reland en indique plusieurs autres au second volume de ses *Dissertationes miscellaneæ* ; mais il ne parle point de ces deux-ci, qui sont cependant très-singuliers.

temps et un espace considérable pour tracer un petit nombre de ces figures, et très-peu de gens ont assez d'habileté pour le faire avec exactitude. Il y a d'ailleurs un très-grand nombre de choses qui ne se peuvent exprimer distinctement par cette voie; quelques-unes même ne peuvent l'être en aucune façon; telles sont les actions de mouvement, les changemens de rapports et de qualités, mais sur-tout les passions et les sentimens des êtres vivans.

C'est pour remédier à cet inconvénient que les nations studieuses qui employoient l'*écriture représentative*, ajoutèrent aux images ou peintures des choses, des signes ou caractères de deux autres espèces: les premiers étoient des représentations de choses naturelles, quadrupèdes, oiseaux, poissons, plantes, instrumens des arts, ou seulement quelque portion de ces choses, comme d'un pied, d'une main, d'une tête, d'un œil, d'une branche, d'une feuille, &c. Ces

représentations, par un rapport imaginé avec les qualités, les sentimens et les passions des êtres vivans, servoient à les exprimer d'une manière symbolique ou figurée. Les signes du second genre étoient formés par de simples traits, ou figures arbitraires, qui n'avoient qu'un rapport d'institution avec les choses qu'ils désignoient. Nous avons un exemple assez sensible de cette dernière espèce d'écriture dans les chiffres indiens ou arabes, c'est-à-dire, dans les caractères modernes des nombres. Ces dix figures sont devenues, par leur institution, représentatives des idées numérales que l'on y a attachées; et quoique ceux qui les emploient parlent diverses langues, c'est-à-dire, s'expriment par des sons différens, ces caractères réveillent les mêmes idées de nombre dans leur esprit.

Si cette écriture représentative des idées par elle-même étoit une fois reçue, on sent combien elle seroit commode, puisqu'elle tiendroit lieu d'une langue

universelle. M. Wilkins, évêque de Chester, en forma le projet au milieu du siècle passé, et publia un livre anglois (1), sous le titre de *Langage Philosophique et de caractère réel*, ou représentatif des choses mêmes; mais son entreprise n'eut aucun succès (1). Le seul M. Boyle se donna la peine d'apprendre cette langue et cette écriture : peut-être l'évêque de Chester devoit-il s'en prendre à la manière dont il avoit rempli son plan; car il semble avoir eu moins d'égard à l'ordre naturel des idées et des sentimens, qu'à celui des catégories de la philosophie péripatéticienne : peut-être aussi l'exécution de ce projet est-elle absolument impossible. On dit que M. Leibnitz a eu le même dessein que l'évêque de Chester, et qu'il y a beaucoup travaillé pendant les dernières années de sa vie. Comme

1 *An Essay towards à real Caracter aud à Philosophical langage.* London, 1668, fol.

2 Leibnitz, *de Originibus Gentium ex indicio linguaium Miscellan. Berolinensia.* Vol. 1, p. 2.

on n'a encore rien vu de son systême, on ne peut en porter de jugement ; tout ce que l'on peut dire, c'est que M. Leibnits étoit, de tous ceux que nous connoissons, le plus capable de réussir dans ce projet.

Les Egyptiens et les Chinois sont les seuls parmi les nations de notre continent qui aient employé cette écriture réelle ou représentative des choses *mêmes* : on pourroit peut-être leur joindre les Lappons et les Finlandois, dont les tambours magiques représentés et expliqués par Scheffer (1), paroissoient avoir beaucoup de rapport avec l'écriture hiéroglyphique des Egyptiens; mais comme ils semblent n'en avoir fait usage que pour leurs divinations et pour leurs conjurations, je ne sais si on doit regarder ces sortes de peintures comme des monumens de l'écriture.

Les Sauvages de l'Amérique, que nous avons trouvés dans le même état où les philosophes supposent qu'étoient les

1 Hist. Lapp.

hommes en sortant des mains de la nature, semblent n'avoir connu d'autre voie de peindre leurs pensées aux yeux des autres hommes, que celle de l'écriture représentative des idées sans aucun rapport aux mots du langage, et ils n'ont presque employé que les deux premiers des trois genres dont je viens de parler. Les peuples de notre continent, au contraire, ont tâché de peindre la parole, et de parler, pour ainsi dire, aux yeux, en traçant des caractères qui fussent uniquement signes de la parole, c'est-à-dire, des sons proférés pour communiquer aux autres hommes nos idées et nos sentimens. Les instituteurs de cette écriture pensèrent qu'il étoit inutile de multiplier le travail et d'établir de nouveaux signes indépendans de ceux de la parole qui étoient déjà en usage : ils regardèrent ces derniers comme une expression naturelle de nos idées, quoique les différences radicales qui se remarquent entre les différentes langues et les altérations succes-

sives qu'elles reçoivent perpétuellement, soient une preuve assez sensible qu'il n'y a point de langue naturelle aux hommes. Ces instituteurs eurent donc tous en général les mêmes vues, qui furent d'exprimer aux yeux les sons de la parole; mais ils prirent différentes voies pour y parvenir: les uns voulant exprimer les sons d'une langue dans laquelle la prononciation des voyelles n'étoit point fixée, mais où elle varioit suivant la différence des dialectes, et dans laquelle les seules consonnes étoient déterminées d'une manière invariable, ils crurent ne devoir point exprimer les voyelles, mais seulement les consonnes. Tels furent, selon toutes les apparences, les inventeurs de l'écriture phénicienne ou chaldéenne et hébraïque, de laquelle les caractères syriens, arabes, persans, &c. ne sont que des altérations. Les inventeurs de cette écriture songèrent à rendre leurs caractères également propres aux différens peuples de Syrie et de Phénicie,

d'Assyrie, de Chaldée, et peut-être même de l'Arabie. Les langues de ces pays conviennent encore assez entre elles aujourd'hui pour pouvoir être regardées comme des dialectes d'une même langue; presque tous les mots qu'elles emploient sont composés des mêmes radicals, et ne diffèrent que par leurs affixes et par les voyelles jointes aux consonnes. En suivant cette conjecture, les diverses Nations de la Syrie, de la Phénicie, de l'Arabie et des pays voisins, qui ne différoient dans leur langage que par les voyelles, et qui convenoient dans la prononciation des consonnes, étoient en état de lire et d'entendre les livres écrits dans ces caractères; parce que n'exprimant que les consonnes sur lesquelles ils étoient d'accord, chacun d'eux suppléoit les voyelles que la dialecte dans laquelle il parloit ajoutoit à ces consonnes : je ne donne cela que comme une pure conjecture; mais elle justifie l'intention des inventeurs de cette écriture; et je crois

qu'il seroit difficile d'expliquer autrement pourquoi ils n'ont point exprimé dans l'origine de l'écriture, les voyelles sans lesquelles on ne peut articuler : les points qui en tiennent lieu n'ont été introduits que fort tard dans ces langues, et seulement lorsqu'elles cessèrent d'être vivantes, ou lorsque les migrations des peuples qui les parloient obligèrent d'en déterminer la prononciation, et de prévenir les altérations qu'auroient pu y causer les étrangers au milieu desquels ils vivoient.

Ceux des inventeurs de l'écriture qui travaillèrent pour des langues dans lesquelles la prononciation des voyelles étoit fixe et déterminée comme celle des consonnes, ou qui n'eurent en vue qu'une seule nation, cherchèrent à exprimer également les consonnes et les voyelles par leurs caractères ; mais ils s'y prirent de deux façons. Les premiers considérant que les consonnes sont toujours jointes dans la prononciation à

quelque voyelle ou distincte, ou muette, et que le plus souvent ces consonnes ne sont qu'une modification des voyelles, laquelle est produite par un mouvement passager des organes de la voix, ils crurent ne devoir point séparer dans l'écriture ce qui ne l'étoit pas dans la prononciation ; ainsi ils inventèrent des caractères pour exprimer chaque consonne, et se contentèrent de varier la figure de ce caractère selon la voyelle à laquelle la consonne étoit jointe : ils exprimèrent les voyelles par un caractère séparé, seulement lorsqu'elles formoient une syllabe entière, ou une demi-syllabe distincte ; il se trouva dans cette écriture un grand nombre de caractères différens, parce que celui de chaque consonne se multiplioit par le nombre des voyelles de (1) l'alphabet. Les Abyssins, par exemple, ou Ethiopiens qui emploient une écriture de ce genre, comptent 200

1 Alphabet de la langue Hanscreet, communiqué par le P. Roth. jés.

caractères (1) : les Brahmines ou Brachmanes dont les caractères ne diffèrent pas beaucoup de ceux des Ethiopiens, en comptent près de 240 ; les peuples du Malabar, ceux de Bengale, du Boutan, et des deux Thibets, dont l'écriture est en usage dans toute la Tartarie occidentale et septentrionale depuis les frontières de la Chine jusqu'au nord de la mer Caspienne ; ceux de l'isle de Ceylan, de Siam, de Java, et peut-être encore plusieurs autres nations orientales, emploient une écriture de ce genre, dans laquelle les syllabes formées par l'assemblage des consonnes et des voyelles, sont exprimées par un seul et même caractère. Le grand nombre des lettres de ces alphabets devenoit très-embarrassant, et il étoit très-facile de les confondre dans l'usage ; c'est ce qui fit imaginer une

1 Consultez le 2e vol. de la Relation de Siam, par M. de la Loubére, pour les alphabets *Siamois* et *Bali* : et M. Reland, *Dissertationes miscellaneæ*, vol. 2, pour ceux des autres langues.

autre

autre espèce d'écriture dans laquelle les voyelles et les consonnes étoient toujours exprimées séparément par autant de caractères distincts, et plus ou moins exactement selon que ces caractères étoient employés pour exprimer la langue des inventeurs, ou qu'ils étoient transportés à une langue étrangère, dont les sons ne se rapportoient pas parfaitement à la première. Les anciens Grecs se servoient de ce genre d'écriture : leur alphabet fut adopté d'abord par les Latins avec des changemens peu considérables; mais il a été bien autrement défiguré dans la suite par les nations barbares qui l'ont pris des Latins et des Grecs, et dont les caractères sont aujourd'hui si éloignés des lettres grecques ou romaines, qu'il faut une assez forte application pour en démêler le rapport. Les Grecs n'étoient pas les seuls qui eussent inventé un alphabet de cette espèce, les anciens peuples de la Scandinavie avoient leurs seize lettres runiques, qu'ils ne tenoient point

des étrangers. Il en faut dire autant des caractères géorgiens et arméniens, et de quelques alphabets des langues esclavones, qui ne ressemblent aux lettres grecques, ni pour la valeur, ni pour l'arrangement, ni pour la figure. On peut ranger aussi sous la même classe les caractères de l'ancienne écriture Persienne ou *Pahlouï*, dans laquelle sont écrits les livres sacrés des Ignicoles, s'il est vrai, comme le dit M. Hydde (1), que les voyelles y sont exprimées séparément.

De très-savans hommes du dernier siécle ont fait voir que la forme des anciennes lettres grecques approchoit fort de celle des caractères phéniciens (2). Ils ont conclu de-là, que les Grecs tenoient de Cadmus et des Phéniciens non-seulement la forme de ces lettres, mais encore l'écriture même, qu'ils supposent avoir été inconnue dans la Grèce jusqu'à l'arrivée de Cadmus: cependant

1 Hist. Relig. veter. Persar.

2 Bochard Canaan. Walton prolegomen, &c.

ils n'ont pas fait réflexion combien le systême de l'écriture grecque étoit différent de celui de l'écriture phénicienne. 1°. Les Grecs exprimoient toutes les voyelles par des caractères séparés, et les Phéniciens ne les exprimoient point du tout. 2°. Les Grecs n'eurent que seize lettres jusqu'au siége de Troye, et les Phéniciens en ont toujours eu vingt-deux. 3°. Les Phéniciens écrivoient de droite à gauche, et les Grecs au contraire de gauche à droite : s'ils s'en sont écartés quelquefois, ç'a été par bizarrerie, et pour s'accommoder à la forme des monumens sur lesquels on gravoit les inscriptions, ou même sur les monumens élevés par des Phéniciens, ou pour des Phéniciens de la colonie de Cadmus. Les Thébains eux-mêmes sont revenus à la méthode commune de disposer les caractères grecs de la gauche à la droite, qui étoit la méthode ordinaire et universelle de la nation.

Ces différences, dont il seroit superflu

de rapporter la preuve, étant une fois posées, est-il vraisemblable que les Grecs eussent fait de si grands changemens à l'écriture phénicienne, s'ils n'eussent pas été déjà accoutumés à une autre manière d'écrire, et à un autre alphabet auquel ils ajustèrent les caractères phéniciens? Ils retournèrent ceux-ci de la gauche à la droite, donnèrent à quelques-uns la force des voyelles, parce qu'ils en avoient dans leur écriture, et rejetèrent absolument ceux qui exprimoient des sons dont ils ne se servoient point.

Il semble qu'Hérodote (*l. II.*) ait reconnu des lettres pélasgiennes plus anciennes que les caractères ioniens ou cadméens; ainsi il faudroit supposer qu'avant Cadmus les Grecs connoissoient déjà l'écriture; qu'ils avoient un alphabet de seize lettres, parmi lesquelles il y avoit cinq voyelles, et que ces caractères se disposoient de gauche à droite. Cette supposition rendroit probable la conjecture de

Rudbeks (1) sur l'antiquité des lettres runiques, assez semblables au premier alphabet grec, par le nombre, par l'ordre et par la valeur. Peut-être que dans les premiers temps cette écriture étoit répandue dans tout notre occident, et qu'ayant été détruite dans la Grèce par l'alphabet de Cadmus, elle se sera conservée dans la Scandinavie. Il faut convenir que Rudbeks a souvent été trop loin par le desir d'illustrer son pays; mais toutes ses conjectures ne sont pas à rejeter pour cela; il s'en trouve de très-ingénieuses, et quelques-unes même d'assez probables.

Les Tartares orientaux, qui sont aujourd'hui maîtres de la Chine, ont une écriture d'une espèce toute particulière. Nous avons en Europe un assez grand nombre de leurs livres; mais nous n'avons que des notions très-imparfaites du système de leur écriture.

Ils écrivent aujourd'hui de haut en

1 Olai Rudbekiis atlantica fol. Upsal. vol. 1.

bas, et de la droite à la gauche, comme les Chinois : ils séparent absolument leurs mots dont les traits sont liés, ensorte qu'ils semblent ne former qu'un seul et même caractère, à la manière chinoise ; mais quand on examine ces caractères de près, on voit que chaque mot est un assemblage de lettres du genre de notre écriture, et qu'il est composé de caractères destinés par leur institution à exprimer les sons d'une langue parlée.

Ces caractères ressemblent assez à ceux de l'écriture courante des Guèbres, ou à celle des Syrochaldéens, et à l'arabe ancien. Cependant, je serois plus porté à croire qu'elle a été tirée de l'alphabet des peuples du *Boutan*, ou *Thibet*, dont l'écriture coulée ou courante ressemble beaucoup à celle des Tartares. Les lamas, ou prêtres tartares, vont encore au Thibet s'instruire de la religion : et c'est de ce pays qu'ils ont reçu les sciences et la théologie : c'est là qu'ils vont en pèlerinage adorer le Dieu suprême dans le

temple de *Lassa*, où réside le souverain pontife qui leur confère les ordres, et qui est le chef de toute la hiérarchie ecclésiastique du nord de l'Asie.

Voilà, ce me semble, toutes les espèces d'écritures essentiellement différentes que nous connoissons : car l'ordre et la disposition des caractères est une chose accidentelle. Quelques peuples les placent perpendiculairement de haut en bas, comme les Chinois, les Japonois, les Tartares orientaux, les naturels des Philippines, les habitans de l'île Taprobane, nommée aujourd'hui *Ceylan*, et les Ethiopiens anciens. Les autres ont rangé leurs caractères horisontalement, mais avec quelques différences. Le plus grand nombre a suivi le mouvement naturel de la gauche à la droite, qui rend l'action du bras plus aisée en le détachant du corps. Cette manière de disposer les caractères est celle des Abyssins, des Brachmanes, des Malabres, des Ceylanois modernes, des Javanois, des Siamois,

des peuples du Thibet ou Boutan, des anciens peuples de la Germanie, des Grecs, et de tous ceux qui emploient leur alphabet, comme les Latins, les Cophtes, les Esclavons, les Goths, les Allemands, en un mot la plus grande partie des Européens; c'est la méthode des Géorgiens, des Arméniens, et peut-être encore de quelques autres nations qui me sont inconnues. Quelques-uns, mais en plus petit nombre, ont préféré le mouvement de la droite à la gauche, par lequel la main ne cache point à l'œil la partie du caractère qu'elle forme. Cette méthode étoit celle des anciens Egyptiens; et elle est suivie par tous ceux qui ont formé leur alphabet sur celui des Phéniciens, Hébreux, Chaldéens, Syriens, Arabes et Persans : on peut y joindre encore les anciens Huns, sujets d'Attila, dont les restes occupent aujourd'hui un coin de la Transylvanie, sous le nom de *Zikules*. Molnar (1), auteur d'une

1 Præf. Gramm. Hung. Molnari, p. 23.

grammaire et d'un dictionnaire hongrois, parle de cette écriture comme d'une chose existante, quoiqu'il n'eût pu en avoir l'alphabet, et il a été publié depuis quelques années, par M. Hikkes (1), qui ignoroit ce que Molnar en avoit dit. Cet alphabet est composé de trente-quatre lettres, qui se disposoient de la droite à la gauche, et dont la figure, l'ordre, les noms et la valeur ne se rapportent à aucun autre alphabet que je connoisse.

Les Chinois, dont il s'agit principalement ici, n'ont jamais connu que l'écriture représentative des idées, et semblent n'avoir fait aucune attention à l'écriture verbale, dont les caractères sont plutôt signes des paroles que des choses. Nous avons vu ci-dessus qu'il y avoit trois genres de cette écriture réelle; l'un qui représentoit les idées par la peinture ou l'image des choses mêmes; l'autre qui employoit des représentations des choses naturelles, pour exprimer d'une ma-

1 Præfat. Thes. vet. ling. Sept. Hikkesii, p. 8 et 17.

nière symbolique les choses incorporelles, comme les rapports et les actions des êtres, ou même nos idées, nos sentimens et nos passions. Par exemple, chez les Egyptiens, un œil ouvert, et posé au bout d'un bâton, désignoit la prudence dans le gouvernement d'un état, et la providence des dieux dans la conduite de l'univers; le troisième genre de cette écriture est composé de caractères ou signes absolument arbitraires, qui n'ont qu'un rapport d'institution avec les choses signifiées. Les anciens Egyptiens étoient attachés principalement aux deux premiers genres de l'écriture représentative, c'est-à-dire, aux peintures et aux symboles: c'étoit là, ce me semble, l'écriture sacrée et l'écriture civile de ces peuples. Les Chinois, au contraire, ont préféré le dernier genre, et ont toujours employé des signes arbitraires, qui n'ont qu'un rapport d'institution avec les choses singulières. Parmi ces peuples on ne connoît en aucune façon l'écriture verbale dont

les caractères sont signes de la parole : les caractères chinois sont signes immédiats des idées qu'ils expriment ; on diroit que cette écriture auroit été inventée pour des muets, qui ignorent l'usage de la parole. Nous pouvons comparer les caractères qui la composent avec nos chiffres numéraux, avec les signes algébriques, qui expriment les rapports dans nos livres de mathématiques avec les caractères astronomiques, et avec ceux que les Chymistes emploient. Parmi nous, ces différens caractères expriment immédiatement les idées dont ils sont signes, et les expriment indépendamment de la parole : la preuve en est sensible. Que l'on présente une démonstration de géométrie exprimée en caractères algébriques aux yeux de dix mathématiciens de pays différens, à l'instant les mêmes idées s'exciteront dans leurs esprits ; ils entendront la même chose : néanmoins ces dix hommes sont supposés parler des langues différentes, et ils ne comprendront

ries aux termes par lesquels ils exprimeront ces idées en se parlant. C'est la même chose à la Chine ; l'écriture est non-seulement commune à tous les peuples de ce grand pays, qui parlent des dialectes très-différens, mais elle l'est encore aux Japonois, aux Tunquinois et aux Cochinchinois, dont les langues sont totalement distinguées de celle des Chinois. Ces peuples ne peuvent converser ensemble sans interprètes, parce qu'ils n'expriment pas leurs idées par les mêmes sons : mais si le même Chinois qui ne pouvoit se faire entendre d'un Japonois en lui parlant, emploie le secours de l'écriture, alors les caractères qu'il a tracés sur le papier, réveillent dans l'esprit du Japonois les idées que le Chinois vouloit lui communiquer : ces caractères sont pour signes immédiats des idées, et ils les expriment indépendamment de la parole. L'écriture chinoise fait une langue à part, langue qui parle seulement aux yeux, qui ne dépend ni de l'organe

de la voix, ni du sens de l'ouïe, et que des gens muets et sourds de naissance auroient pu employer pour converser ensemble. Les livres chinois sont entendus au Japon, et les livres japonois à la Chine, quoique la langue d'un de ces pays soit ignorée dans l'autre; mais c'est que la langue de l'écriture est la même à la Chine et au Japon.

L'écriture chinoise est composée d'un nombre prodigieux de caractères, que les relations des voyageurs et des missionnaires ont encore enflés par le privilége de ceux qui viennent de loin. Les dictionnaires chinois en comptent soixante et dix mille; l'imagination est effrayée à la vue de cette multitude de caractères: on ne peut se persuader que la vie d'un homme soit assez longue pour apprendre à les connoître, loin de croire que la mémoire puisse les retenir tous; la raison en est sensible. On se les représente comme indépendans les uns des autres, et comme aussi distingués entr'eux que le

sont les lettres de nos alphabets ; mais cette idée n'est pas exacte, il faut plutôt les comparer aux mots de l'écriture, en tant que chaque mot est un assemblage de plusieurs lettres ; car les caractères chinois sont proprement des combinaisons d'un nombre borné d'élémens simples, dans lesquels on peut les résoudre tous. Les caractères suivent l'analogie des idées qui expriment : or le nombre de nos idées primitives est assez borné. Toutes nos autres idées, perceptions, jugemens et sentimens, sont composés des premières idées simples diversement combinées. Ces différentes combinaisons forment encore à tout moment de nouveaux rapports, et par conséquent de nouveaux assemblages ; ainsi, quoique le nombre des idées primordiales soit assez borné, celui des idées complexes ou dérivées croît à proportion que nous avons acquis plus de connoissances. On peut observer la même progression dans les langues : un assez petit nombre de ter-

mes primitifs, que l'on appelle *racines*, répondent aux idées simples, et forment un très-grand nombre de dérivés, qui, combinés encore entre eux ou avec d'autres racines, forment tous les mots qui expriment les idées composées. Le nombre de ces mots est prodigieux dans les langues vivantes : cependant il n'est personne qui ne sache à-peu-près tous les termes de sa langue naturelle, correspondans aux idées qu'il a dans l'esprit, et qui n'exprime sans peine tout ce qu'il sent, et tout ce qu'il pense distinctement. On ne s'en tient pas même à une seule langue : ceux qui en possèdent plusieurs, ne sont nullement embarrassés de trouver la signification des mots qui les composent. Il n'y a cependant aucun lieu de douter que la somme totale des termes de trois ou quatre langues différentes, ne surpasse celle de tous les caractères de la langue chinoise. Il ne faut donc pas croire que la connoissance en soit si difficile à acquérir, et que le même travail qui nous

donne celle d'une *langue parlée*, ne nous donnât pas celle de la langue écrite des Chinois, si nous nous y prenions bien pour l'étudier. Mais quand il seroit nécessaire d'y employer un temps aussi considérable que le disent les missionnaires, dont les relations semblent être faites à dessein de décourager ceux qui auroient voulu s'appliquer à cette étude, seroit-ce à nous à le reprocher aux Chinois? nous, parmi lesquels un très-grand nombre de gens passent leur vie entière à étudier non la langue de leurs citoyens, non celle qu'ils sont obligés de parler à tout moment, mais des langues mortes, dont ils n'auront jamais une connoissance parfaite. Je ne prétends point les condamner, mais je demanderai pour les Chinois la même indulgence dont nous avons besoin pour nous.

Il y a plus, c'est que la longue *étude* qu'ils sont obligés de faire de leurs caractères, doit leur donner des idées nettes et distinctes de toutes les choses désignées

par ces caractères. Une langue véritablement philosophique seroit celle qui exprimeroit toujours les idées simples ou primitives par des termes radicaux, et les idées complexes par des termes dérivés ou composés de ces premiers. Le dernier point de perfection seroit de s'exprimer de telle façon que chaque mot divisé fît connoître la première vue, non-seulement la composition de l'idée correspondante, mais encore en quelles idées simples il la faudroit résoudre en la décomposant. Nous n'avons point de langues où l'on paroisse avoir eu cette vue, si ce n'est dans l'écriture chinoise. Les idées simples et primordiales, ou celles qui sont participées par un grand nombre d'êtres particuliers, y sont exprimées par des caractères simples et radicaux, et les idées complexes ou dérivées sont représentées par des caractères composés de ces premiers, que nous avons nommés *simples*.

Les traits ou figures qui forment les

caractères chinois en général, sont la ligne droite, la ligne courbe, quoique plus rarement, et le point; chacun d'eux différemment placé, et répété plus ou moins de fois, mais toujours sans faire aucune confusion à la vue. Les diverses combinaisons de ces trois sortes de traits forment les deux cents quatorze caractères radicaux, ou élémens de l'écriture chinoise. Chacun de ces élémens répond à une idée simple ou générale, et plus commune; et ces élémens combinés les uns avec les autres, forment les soixante ou quatre-vingt mille caractères dont l'écriture chinoise est composée. On les nomme à la Chine *clefs* ou *racines*; et dans les dictionnaires ils constituent les deux cents quatorze classes ou genres différens, sous lesquels on range les caractères dont ils font la partie principale. Ces caractères sont subdivisés par classes, suivant le nombre des traits qu'ils contiennent; car c'est par-là qu'on les cherche dans le dictionnaire, et on y joint leur définition

ou explication, qui se fait en décomposant les caractères, et les réduisant à leurs élémens.

Ainsi, lorsque l'on connoît bien la signification des deux cents quatorze clefs ou racines, on est en état de trouver par soi-même, ou du moins avec le secours du dictionnaire, la signification des caractères composés, de même que l'on peut entendre une langue, dès que l'on possède la signification de tous les termes radicaux.

Pour rendre ce que je viens de dire encore plus intelligible, il faudroit donner quelques exemples de la composition et de la décomposition de ces caractères: mais outre que cela ne se pourroit faire qu'en les mettant sous les yeux, il ne seroit pas possible d'entrer ici dans un détail suffisant; tout ce que j'en dirois seroit trop superficiel. Il vaut mieux renvoyer le public au dictionnaire chinois, dont M. Fourmont, de cette académie, a considérablement avancé la traduction avec

le secours d'une partie de ce même dictionnaire, que le sieur Arcadio Hoanghe, Chinois, natif de la province de Fokienne, avoit traduit par l'ordre du feu roi Louis XIV. Je me contenterai donc de donner, pour un plus grand éclaircissement, l'histoire abrégée des caractères chinois, et quelques réflexions sur les connoissances que je crois nécessaires à ceux qui voudront pénétrer dans le système de ces caractères, et dans les raisons de leur composition, c'est-à-dire, une esquisse de la philosophie chinoise.

Nous avons déjà observé que les Chinois n'avoient point employé les deux premiers genres de l'écriture représentative des idées ; qu'ils n'ont point eu en vue les images pour les choses que la peinture peut mettre sous les yeux, ni les symboles pour représenter par allégorie ou par allusion les choses qui ne le peuvent être par elles-mêmes. Le P. Kircher (1) est d'un autre avis ; mais il

1 China illustrata.

paroît en cette occasion avoir un peu trop donné à son imagination. Je ne prétends cependant pas que l'on ait évité ces ressemblances entre les choses et les caractères, lorsqu'elles se sont présentées : mais il est sûr qu'on ne les a pas cherchées, et qu'elles sont presque toujours détruites par l'analyse du caractère où l'on avoit cru les appercevoir.

Les premiers inventeurs de l'écriture chinoise se sont attachés à des signes entièrement arbitraires, ou qui n'ont qu'un rapport d'institution avec les choses signifiées; en cela ils ont suivi le génie de la nation chinoise, qui même avant *Fo-hi*, c'est-à-dire, dans la plus profonde antiquité, se servoit de cordelettes nouées en guise d'écriture. Le nombre des nœuds de chaque corde formoit un caractère, et l'assemblage des cordes tenoit lieu d'une espèce de livre qui servoit à rappeler, ou à fixer dans l'esprit des hommes le souvenir des choses, qui sans cela s'en seroient effacées.

Les Péruviens avoient une écriture semblable, lorsque les Espagnols firent la conquête du Pérou. Des cordes de différentes couleurs, chargées d'un nombre de nœuds plus ou moins grand, et diversement combinées entre elles, formoient des registres qui contenoient non-seulement un état ou compte des revenus publics de l'empire du Pérou, mais encore des annales ou chroniques de l'histoire des Incas. Les diverses combinaisons des couleurs et des nœuds servoient à rappeler le souvenir des actions de ces princes, de leurs exploits, de leurs conquêtes, de leurs réglemens, &c. Tous les écrivains espagnols parlent de ce fait, et quoiqu'ils ne nous aient point détaillé la mécanique de cette écriture (1), leurs témoignages sont si constans, si uniformes et si nombreux, qu'il n'est pas possible de les révoquer en doute.

Ce fut *Fo-hi*, fondateur de la monar-

1 Voyez sur-tout *Commentarios de los Incas Reyes del Peru por el Inca Garcilasso de la Vega.*

chie

chie chinoise, celui qui avoit policé la nation, et qui l'avoit tirée de la barbarie dans laquelle elle avoit été plongée jusqu'alors, qui substitua à ces cordes nouées des caractères formés par la combinaison de plusieurs lignes droites et parallèles, mais les unes entières et les autres brisées, pour représenter ces nœuds. Les Chinois conservent encore des fragmens d'un ouvrage de *Fo-hi*, écrit avec ces caractères. Ils le nomment *Ié-Kin*, *le livre des Mutations* ou *des Productions*. On le regarde comme un monument précieux de la plus ancienne philosophie, dont on croit que ces caractères expliquent les fondemens : mais malgré les commentaires publiés sur cet ouvrage 1100 ans avant l'ère chrétienne, par le roi *Vou-Vang* et le prince *Tcheou-Kon*, son fils; malgré le nouveau commentaire que Confucius ajouta à celui de ces deux princes, environ 600 ans après eux, le livre des *Mutations* est encore inintelligible. Ainsi, quoique le *Ié-Kin* et ses commentaires

soient compris parmi les livres classiques sur lesquels on examine les lettrés avant que de leur conférer les grades, il n'est guère regardé que comme une espèce de grimoire, duquel les lettrés du plus bas étage se servent pour prédire l'avenir par le moyen de certaines combinaisons cabalistiques, assez semblables à notre géomance.

A mesure que les peuples de la Chine se policèrent sous les successeurs de *Fo-hi*, on sentit l'insuffisance de cette écriture ; on travailla donc à la perfectionner, on multiplia les caractères, et on varia les figures. On montre à la Chine un livre de Pharmacie, et un traité de la manière de tâter le pouls, attribués aux médecins du roi *Chine-noune*, qui, par le secours de son *Colao*, ou ministre, *Tsane-Kié*, avoit donné une nouvelle forme à l'écriture. Ces deux ouvrages furent écrits 2800 ans au plus tard avant l'ère chrétienne, en suivant la chronologie chinoise, qu'il ne s'agit pas maintenant d'examiner

d'examiner. On voit encore dans le *Chu-Kin*, ou *livre des Chroniques* compilées par Confucius, des fragmens d'une histoire des empereurs *Yao* et *Chune*, écrite sous le règne de *Kiou*, 2200 ans avant l'ère chrétienne.

Depuis ces premiers essais, l'écriture chinoise se perfectionna tous les jours, et s'enrichit de nouveaux caractères que l'on inventoit à mesure qu'il se présentoit de nouvelles idées à exprimer. Cela continua jusqu'au règne de *Vou-Vanh*, qui monta sur le trône vers l'an 1120 avant l'ère chrétienne. Alors cette écriture se trouva, selon les Chinois, au point de sa plus grande perfection : selon eux, ces anciens caractères étoient tous fondés sur des raisons philosophiques ; ils exprimoient la nature des choses qu'ils signifioient, ou du moins la déterminoient en désignant les rapports de ces mêmes choses avec d'autres mieux connues.

Le commentaire que le roi *Vou-Vanh* avoit publié sur le *Ié-Kin*, inspira le goût

de la philosophie aux Chinois ; et peu après le règne de ce prince, on vit de grandes sectes de philosophes se former ; *Lao-Kioune* parut le premier. Ses ouvrages subsistent encore : il y a d'assez belles maximes de morale particulière, mais on y enseigne la matérialité de l'ame en termes formels, et par conséquent sa mortalité. Comme ce philosophe s'étoit fort appliqué à la médecine, à la chymie, et aux autres parties de la physique, ses disciples, que l'on nomme *Tiene-Tzé*, ou *docteurs célestes*, cultivent fort ces connoissances, et se sont rendus célèbres par leur moyen : ils sont même venus à bout de persuader la possibilité de la médecine universelle, et d'un remède qui rend les hommes immortels. C'est-là ce fameux *breuvage d'immortalité*, dont il est si souvent parlé dans les annales de la Chine, et que les empereurs recherchoient avec tant d'ardeur et de dépense. *Lao-Kioune* enseignoit aussi que l'univers étoit gouverné, de même que

l'empire de la Chine, par un dieu corporel, qui habitoit dans le ciel, et qu'il nommoit CHAN TI, *d'en-haut*; que sous le *Chan Ti* étoit un grand nombre d'êtres intelligens, avec un pouvoir moins étendu, mais cependant indépendant du sien. Ce philosophe cachoit les fondemens de sa métaphysique et de sa physique sous des expressions figurées, qui sembloient ne contenir que des allégories sur les nombres, et leurs propriétés. Il ne paroît pas qu'il se soit jamais expliqué bien clairement sur la providence, ni sur la distinction du bien et du mal moral, c'est-à-dire, du juste et de l'injuste. Aussi peu de temps après lui, les philosophes se partagèrent en deux sectes: la première nommée *Iaah*, soutenoit que l'amour-propre et l'intérêt personnel devoient être la règle unique de nos actions; et que les loix, l'autorité, la reconnoissance, et tous les autres devoirs qui forment des engagemens entre les hommes, n'avoient de force qu'autant qu'elles

contribuoient à nous rendre heureux. La seconde secte étoit appelée *Mé*; elle s'étoit jetée dans l'excès opposé, puisqu'elle prêchoit la charité universelle, ou l'amour égal pour tous les hommes, sans distinction de liaison ni d'engagemens d'amitié, de parenté ou de dignité : elle enseignoit aussi la destruction totale de l'amour-propre et de l'intéret personnel.

Confucius (1), qui naquit l'an 550 avant l'ère chrétienne, prit un milieu entre ces deux extrémités, il prêcha, à la vérité, l'amour universel, ou la charité pour tous les hommes, mais un amour réglé et modifié sur les devoirs établis par les loix de la société où l'on se trouve. C'est-là le principal objet du livre de ce philosophe, intitulé *Tchan-yoh*, le milieu raisonnable, l'accord de l'amour-propre avec la charité universelle. Il évita toujours avec soin de s'expliquer sur les matières de spéculation, sur la justice ou l'injustice naturelle, sur la spiritualité

(1) Son vrai nom en chinois est *Kon-fou-tsé*.

et l'immortalité des ames, sur l'existence et sur la nature d'un Dieu distingué de l'univers, sur le destin ou la providence. Les ouvrages de ce philosophe, lus avec attention, marquent une affectation sensible de ne se point ouvrir sur ces matières, et l'on a même des passages formels où il refuse de répondre à ces questions, qu'il traite de dangereuses.

La doctrine de Confucius n'assujettissoit à aucuns dogmes spéculatifs ; elle recommandoit seulement à la pratique de la vertu, c'est-à-dire, l'obéissance aux anciennes loix du pays, à la soumission et le respect pour ses supérieurs, la modestie et même l'humilité avec ses égaux, et la tendresse pour ses inférieurs: c'est à cela que se rapportent toutes les exhortations de ce philosophe. On juge aisément que tous les honnêtes gens embrassèrent la secte. Le nombre en grossit tous les jours ; et comme leur principale étude étoit la politique et la science du gouvernement, ils remplirent bientôt

les premiers emplois : les livres de Confucius furent canonisés, pour ainsi dire, ayant été déclarés authentiques, et personne ne pouvant posséder de charge qu'il n'en eût fait une étude particulière, et qu'il n'eût rendu compte de cette étude dans un examen solemnel. Mais avant que la doctrine de Confucius devint celle de l'État et de tous les Magistrats, il s'écoula quelques siècles pendant lesquels les disputes excitées à l'occasion de ces différentes opinions philosophiques troublèrent la paix de l'Empire : les choses allèrent si loin, que l'empereur *Chi-Hoan-Ti*, qui régnoit vers l'an 230 avant l'ère chrétienne, fatigué de toutes ces brouilleries, et d'ailleurs faisant peu de cas des lettres, entreprit de détruire tous les livres qui ne traitoient ni de médecine, ni d'astrologie et de divination. Comme le papier n'avoit pas encore été inventé, et que l'on écrivoit, ou plutôt que l'on peignoit sur des tablettes de bois, les livres étoient difficiles à cacher, ainsi

il s'en sauva fort peu. La persécution continua sous les successeurs de *Chi-Hoan-Ti*, et l'écriture chinoise reçut alors un grand échec. Les livres de médecine et de divination ne contenoient qu'un petit nombre de caractères : on n'osoit montrer le peu d'autres livres que l'on avoit sauvés. La plus grande partie des gens de lettres étoit périe sous le règne d'un prince qui les avoit forcés de prendre la truelle, pour travailler à la construction de cette fameuse muraille qu'il faisoit bâtir, pour mettre la Chine à couvert de l'invasion des Tartares. L'Empereur ne voulant que des soldats et des maçons, on juge aisément que les lettres ne furent guère cultivées; ainsi la tradition ne put conserver exactement la connoissance des caractères perdus avec les livres que l'on avoit brûlés.

Cependant la persécution cessa avec le règne de la famille du tyran. *Vene-Ti* qui monta sur le trône 177 ans avant l'ère chrétienne, et 53 ans après *Chi-*

Hoan-Ti, s'attacha à réparer les désordres introduits par ce prince, qui n'avoit pas plus ménagé ses sujets que les sciences. *Vene-Ti* fit rechercher tous les livres échappés à la persécution : l'invention du papier, trouvée sous son regne, en facilita la multiplication. Un vieux lettré, qui, dans la solitude où il s'étoit caché, avoit élevé sa fille pour les sciences, restitua de mémoire, et par le secours de cette fille, une partie des caractères perdus. Peu après le règne de *Vene-Ti*, c'est-à-dire, cent quarante ans avant l'ère chrétienne, l'empereur *Vou-Ti*, prince fameux par ses expéditions dans l'Inde, s'attacha d'une manière encore plus efficace à faire fleurir les lettres. Il fit rechercher tous les livres et tous les fragmens qui restoient, fit rassembler et mettre en ordre tous les ouvrages de Confucius, de *Lao-Kioune*, et de leurs disciples; y fit joindre des commentaires, et en fit répandre des copies par tout le royaume. La protec-

tion que l'empereur accordoit aux lettres, invitoit tout le monde à s'y appliquer. Chacun se piqua de composer et de publier des ouvrages, ce qui ne put se faire sans inventer de nouveaux caractères, pour tenir lieu de ceux qu'on avoit perdus. Mais comme on voulut exécuter tout d'un coup ce qui ne se pouvoit faire qu'après une longue étude des caractères encore subsistans, pour s'instruire du véritable système de l'ancienne écriture, il s'introduisit un grand nombre de caractères bizarres, et qui n'avoient aucune analogie naturelle avec les anciens.

L'écriture chinoise est une véritable langue qui ne parle qu'à la vue; ainsi elle a dû souffrir toutes les mêmes altérations que les langues prononcées. Dans l'une et dans l'autre on avoit commencé par un langage simple, où l'on ne connoissoit que les termes propres, et où ils se prenoient toujours dans leur acception naturelle. Mais peu à peu, sous prétexte

d'élégance, on employa des termes et des caractères figurés ; on les transporta à des significations éloignées par des métaphores assez naturelles dans leur origine, mais qui devinrent bientôt extrêmement hardies.

Dans les langues parlées, cette raison empêche souvent que l'on ne puisse découvrir la racine commune de deux expressions dont le son est très-voisin, et dont les significations sont très-éloignées. Il en est de même des caractères de l'écriture chinoise ; les métaphores et les figures ont dû y causer une grande irrégularité.

Cette irrégularité est peut-être la plus grande cause de la difficulté que l'on éprouve aujourd'hui en étudiant ces caractères. L'ancienne philosophie avoit été comme abandonnée depuis longtemps. On s'étoit rempli la tête de fables, d'allégories, de mystagogies ; la poésie s'étoit emparé de la philosophie ; et l'on juge aisément quels ravages elle y avoit

faits chez des peuples d'une imagination naturellement enflammée, et qu'une timidité excessive avoit entièrement tournés vers la superstition. Ainsi l'on employa un grand nombre de caractères figurés ou allégoriques, et qui, sans aucun rapport avec les choses exprimées, en avoient seulement avec quelques contes populaires et avec des traditions fabuleuses. On en verra plusieurs exemples dans la traduction du Dictionnaire. C'est à quoi je suis persuadé qu'il faut faire grande attention, afin de ne pas confondre ces caractères avec ceux qui sont fondés sur l'analogie naturelle de l'ancienne écriture.

L'écriture chinoise n'est donc pas une langue philosophique dans laquelle il n'y ait rien à desirer. On a vu quels obstacles l'ont empêché de demeurer au point de perfection où elle étoit parvenue il y a près de 3000 ans, à ce que prétendent les Chinois. Je ne sais même s'il faut tout-à-fait les en croire sur cet article. La

construction d'une pareille langue demande une parfaite connoissance de la nature et de l'ordre des idées qu'il faut exprimer ; c'est-à-dire, une bonne métaphysique, et peut-être même un systême complet de philosophie. Les Chinois n'ont jamais eu rien de pareil ; du moins leurs idées sont-elles diamétralement opposées à ce que nos philosophes regardent comme des premiers principes et des maximes d'éternelle vérité en morale et en métaphysique. Nous en pouvons juger par la traduction latine des livres de Confucius, et par celles de deux différens Commentaires chinois sur les ouvrages de ce philosophe, qui ont été publiées, l'une par le P. Couplet, et l'autre par le P. Noël, tous deux jésuites. On peut encore tirer de grandes lumières de différens ouvrages composés par les missionnaires il y a quelques années, à l'occasion des disputes qui sont entre eux sur la nature du culte que l'on rend à Confucius, et aux ancêtres morts. Parmi

ces ouvrages, le plus instructif est celui du P. Longobardi, jésuite, parce qu'il contient un très-grand nombre de passages des plus célèbres philosophes chinois. J'espère que l'on me permettra de donner ici, en finissant, un léger crayon de leur systême. La connoissance au moins historique des opinions de tous les peuples de l'univers, n'est pas moins du ressort de cette académie, que celle des faits ou des langues. Je ne crois pas que nous voulions nous borner à ces deux derniers points; et nous rendre nous-mêmes complices des insultes que l'on fait quelquefois à l'académie sur ce faux principe. Les Chinois forment aujourd'hui la plus ancienne monarchie de l'univers : ils ont cultivé les sciences dès les premiers temps, et subsistent au moins depuis plus de 4000 ans avec les mêmes loix, les mêmes moeurs et les mêmes usages. Ils ne méritent pas moins notre curiosité que les Grecs, les Latins et les Arabes, commentateurs d'Aristote, dont

on enseigne la philosophie dans nos écoles, ne fût-ce que pour comparer leurs diverses opinions. Les philosophes chinois ne mettent aucune distinction réelle entre les différentes substances dont l'assemblage compose l'univers; ainsi, à prendre ce mot de substance à la rigueur, et au sens que lui donne notre philosophie, ils ne reconnoissent aucune substance: selon eux, tous les êtres particuliers n'ont qu'une même existence à laquelle ils participent tous également, et qui est incapable d'augmentation et de diminution, c'est-à-dire, infinie et inaltérable. La force par laquelle chaque être existe, ne lui est point propre, il n'existe point indépendamment des autres; mais son existence est nécessaire, et il ne peut jamais être ni détruit, ni produit. Dans le système chinois, tout est éternel, rien ne commence ni ne cesse d'exister. Ce que nous appelons générations et destructions, ne sont pour ces philosophes que des changemens de modifications et de

rapports, ou plutôt ce n'est autre chose que la manifestation et le développement de certaines propriétés de l'être qui se découvrent à nous, ou cessent de nous être connus. Lorsque ces propriétés nous deviennent sensibles, nous disons qu'elles sont produites, qu'elles commencent d'exister. Lorsque nous ne pouvons plus les appercevoir, nous disons qu'elles sont détruites : cependant, selon la philosophie chinoise, il ne leur arrive d'autre changement dans ces occasions, que celui qui survient à un objet lorsque nous tournons les yeux sur lui, et que nous l'envisageons : il se produit, à la vérité, une nouvelle perception dans notre esprit ; mais pour l'objet, il ne s'y passe aucun changement réel, seulement de non apperçu qu'il étoit, il devient apperçu.

Ainsi, parmi un nombre infini de propriétés contenues également dans le sein de l'être, tantôt nous sommes affectés par son étendue, par sa mobilité, sa solidité, sa couleur et sa figure. Alors nous

l'appelons seulement corps ou matière : tantôt nous y mettons une force motrice, et c'est ce que nous nommons un être vivant qui se donne ses mouvemens : tantôt enfin nous croyons y appercevoir du sentiment, de la volonté, de la pensée et de la perception, et pour lors nous lui donnons une ame et un esprit. Dans ce systême, ces diverses propriétés, quoique distinguées entre elles par l'idée que nous en avons et par l'impression qu'elles nous causent, ne le sont nullement quant à la réalité de leur être, puisqu'elles existent nécessairement avec une infinité d'autres, et qu'elles participent toutes également à une seule et même existence infinie et inaltérable.

Ce principe une fois posé, on voit aisément que la philosophie chinoise n'admet ni création, ni providence, et par conséquent ne reconnoît point de Dieu, c'est-à-dire, d'être distingué de l'univers, qui ait produit ou créé le monde, et qui le gouverne ou le conserve en con-

séquence des loix qu'il a établies. La langue chinoise n'a même point de terme qui réponde à cette idée : ceux de *Tiene*, *Ciel*, et de *Tiene Chu*, *Roi du Ciel*, expriment les idées des matérialistes, ou *Tiene Tze*, *Docteurs célestes*, et celles des idolâtres. Les premiers attribuent les événemens à l'action du ciel, mais à une action destituée de connoissance et de volonté ; action pareille à celle que nos astrologues donnent aux influences des astres. Le Roi du Ciel des idolâtres agit, à la vérité, avec connoissance et à la manière des hommes ; mais ce n'est qu'une substance particulière, c'est comme l'ame du ciel, et une ame non distinguée du ciel matériel, parce que, suivant les idées des idolâtres, la matière est aussi bien capable de pensée et de sentiment, comme de mouvement. Mais ces idées sont proscrites par les meilleurs philosophes chinois, qui rejettent tout ce qui pourroit mener à la connoissance d'un Être intelligent distingué de l'univers, et qui

témoignent un grand mépris pour cette opinion.

Tout étant nécessaire dans ce système, on comprend qu'à parler exactement, il n'y a plus de distinction entre le bien et le mal moral, plus de vertu ni de vice, plus de liberté, plus de perfection ni d'imperfection. Si un être particulier semble agir sur un autre, cet autre a non-seulement la force de lui résister, force qui ne peut être anéantie, mais encore la force de réagir sur lui avec une réalité qui n'est pas moindre que la sienne. Il faut cependant convenir que ce système n'est pas celui du peuple. Les hommes ordinaires sont trop grossiers à la Chine, de même qu'ailleurs, pour être séduits par des erreurs si subtiles et si déliées : leur imagination ne trouveroit là aucune prise. Il leur faut des objets matériels, sensibles et palpables ; et, de même que les Indiens et les Japonois, ils sont plongés dans un paganisme fondé sur les fables les plus absurdes.

Mais pour les lettrés, et sur-tout pour ceux qui font profession de suivre Confucius et de ne point s'écarter de l'ancienne philosophie, on peut dire qu'ils n'ont point d'autre système. Il est vrai que dans la pratique ils n'en suivent pas les conséquences pour la morale. Les hommes sont ordinairement inconséquens, leurs opinions ne règlent point leur conduite; et il n'est pas plus étonnant de voir des athées vivre moralement bien, et se soumettre, par des motifs de société, à des loix qu'ils ne croient point obligatoires, que de voir parmi les nations religieuses des gens pleinement persuadés de l'existence d'un Dieu et de la vérité de leur religion, violer à tout moment les loix qu'ils tiennent non-seulement pour obligatoires, mais encore pour divines, et n'observer aucun des préceptes de cette religion, pour la défense de laquelle ils se croient prêts à tout entreprendre et à tout souffrir.

Les philosophes chinois ont même ima-

giné un moyen de concilier, au moins aux yeux du peuple, leurs principes avec la pratique de la vertu. Ils disent que par l'habitude des actions vertueuses, notre ame, ou cette partie de nous qui pense, qui sent, qui veut, notre *ly*, en un mot, se condense, se purifie, se perfectionne, et acquiert de nouvelles forces pour faire plus parfaitement ses fonctions, de même que dans les corps le mouvement et l'exercice en augmentent les forces. Ils ajoutent que le vice et les passions vives affoiblissent, au contraire, l'ame ou la propriété de penser, et en troublent les fonctions. Que l'amour du juste ou du bien moral, c'est-à-dire, de ce qui est avantageux à la société, fait goûter à ceux qui en sont remplis la même joie et la même volupté que fait ressentir l'amour du beau à ceux qui en obtiennent la jouissance. Ils vont jusqu'à dire que de même qu'il n'est point impossible, absolument parlant, de trouver des remèdes dont l'effet rende les hommes im-

mortels (cette opinion est très-commune à la Chine, comme on l'a déjà observé), de même aussi la pratique de l'extrême vertu peut rendre notre ame immortelle, c'est-à-dire, empêcher la destruction de la propriété que nous avons de penser et de vouloir. C'est par-là qu'ils ajustent avec leur système le culte des ancêtres et celui des grands hommes morts, comme Confucius. Ils les nomment des saints, des immortels ; leur adressent des prières, leur font des vœux, leur demandent les richesses, les talens du corps ou les dons de l'esprit, non qu'ils se persuadent avec le peuple d'en être exaucés ; mais ils regardent la plupart de ces actions comme avantageuses à la société, par l'impression qu'elles font sur les esprits. Ils croient qu'en accoutumant les hommes à respecter les loix anciennes, et qu'en leur inspirant une espèce de vénération pour les ancêtres et pour les grands hommes morts, on leur fait prendre les mêmes sentimens pour leurs pa-

rens vivans et pour les magistrats, et que l'on encourage les particuliers à pratiquer la vertu, pour obtenir après leur mort de semblables honneurs, et pour jouir par avance de la considération qu'elle leur attire de leur vivant. La plupart des lettrés croient que ces actions sont nécessairement suivies du plaisir et du bonheur qui accompagnent l'exercice de la vertu ; et cette persuasion, quand elle est un peu vive, leur fait éprouver un plaisir réel, parce que pour être heureux, il suffit de se persuader qu'on l'est. Le détail des conséquences que les philosophes chinois tirent de leurs principes pour la métaphysique particulière et pour la physique, me meneroit trop loin : les bornes prescrites à nos dissertations ne me permettent pas de m'y engager. J'en ai dit, je crois, assez, pour donner une idée de la philosophie chinoise : et je ne doute pas que cette esquisse imparfaite ne suffise pour montrer combien leurs idées sont éloignées des nôtres, et com-

bien un langage philosophique construit sur de tels fondemens, doit nous paroître défectueux; quelles bisarres combinaisons il a dû produire dans l'assemblage des caractères, qui sont les signes de leurs idées simples et primordiales; et quelles difficultés des Européens, qui ne sont pas instruits des fondemens du système philosophique des Chinois, doivent rencontrer dans l'étude approfondie de l'écriture chinoise.

SUR LA LANGUE CHINOISE.

Monsieur Fréret ayant eu occasion de prendre une notion assez approfondie de l'écriture et de la langue chinoise, dans les fréquentes conversations qu'il avoit eues avec le sieur Arcadio Hoangh, Chinois, il rendit compte de ces notions à la compagnie dans deux Dissertations

différentes, l'une sur l'écriture, l'autre sur la langue chinoise.

La langue chinoise qu'il avoit examinée, et sur laquelle il communiqua ses réflexions, est celle que les missionnaires et les voyageurs nomment abusivement *langue mandarine*, comme si elle étoit particulière aux magistrats de ce pays que nous appelons *Mandarins*, après les Portugais. Les Chinois la nomment *Kouâne*, c'est-à-dire, commune, générale; parce que c'est celle que l'on parle communément parmi les honnêtes gens dans toutes les villes et dans toutes les provinces de ce grand empire. Dans les six provinces méridionales, on la parle moins purement que dans celles du nord, parce que les peuples de ces premières avoient autrefois des langues particulières, qui subsistent encore dans certains cantons, parmi les montagnards et parmi les paysans, comme le bas-breton et le basque en France. Lorsque ces peuples furent assujettis par ceux des provinces du nord, il

il se forma une espèce de jargon par le mélange de la langue des vainqueurs avec celle des peuples soumis, c'est la langue des personnes qui n'ont point eu d'éducation : pour les autres, ils parlent la langue des Chinois du nord, sans autre différence que celle de l'accent et de la prononciation ; et cette langue y est au moins aussi commune que le françois en Languedoc et en Gascogne. Dans les provinces du nord on ne connoît point d'autre langue que la *kouâne*, c'est celle des paysans comme des honnêtes gens ; ce qui doit pourtant s'entendre avec la différence qui a lieu pour tous les pays du monde dans le langage des uns et des autres.

Le centre de la pureté de cette langue, soit pour l'accent, soit pour la propriété des termes, est à Nankin : car, quoique le séjour de la cour à Pékin fasse préférer aux courtisans la prononciation et le dialecte de cette ville, les gens de lettres en jugent autrement ; ils traitent l'une et

l'autre de vicieuse, et prétendent que le voisinage des Tartares leur a communiqué quelque chose de rude.

La Grammaire de la langue chinoise se doit proposer deux objets seulement, l'un de faire connoître les sons qui ont été choisis par les peuples de la Chine, pour être signes de leurs idées et de leurs sentimens, l'autre de montrer la manière d'exprimer les rapports qui sont entre ces idées. Cette manière dépend uniquement, dans la langue chinoise, de l'arrangement et de la disposition de ces signes arbitraires; car, dans cette langue, tous les mots sont indéclinables; il n'y a ni nombres, ni cas, ni genres, ni personnes, ni temps, ni modes, comme dans les langues que nous étudions: la langue chinoise ne connoît nulles inflexions grammaticales.

Avant de considérer les sons comme signes des idées, il faut les examiner en eux-mêmes, et comme un bruit qui affecte l'organe de l'ouïe. Chaque langue

a des sons qui lui sont particuliers, et qui la caractérisent. Ceux de la langue chinoise se peuvent rapporter à deux espèces : 1°. aux sons articulés que les grammairiens appellent *lettres*, et qui comprennent les voyelles et les consonnes : 2°. aux tons et aux accens, qui dans cette langue, de même que dans la plupart de celles de l'Inde orientale, changent totalement la signification de la syllabe qu'ils affectent.

Les sons articulés se doivent encore ranger sous diverses classes. Les voyelles sont une aspiration de la voix modifiée par une disposition permanente de la glotte et des lèvres.

Les consonnes sont des modifications de ces voyelles par le mouvement des lèvres, de la langue et de l'épiglotte.

Ces deux espèces de sons diffèrent essentiellement entre elles, en ce que les voyelles se peuvent prononcer indépendamment des consonnes, au lieu que celles-ci ne sont, à proprement par-

ler, qu'une modification des voyelles.

La langue chinoise emploie toutes les voyelles que nous avons dans notre prononciation, et qui sont au nombre de douze; savoir, *a*, *é*, *è*, *e*, *i*, *o*, *ou*, *u*, et *an*, *in*, *on*, *un*. L'aspiration nasale, qui fait la différence essentielle de ces quatre dernières, est beaucoup plus forte dans la prononciation chinoise que dans la nôtre.

Ces douze voyelles combinées entre elles forment les diphthongues, et même les triphtongues dont la langue chinoise fait un usage assez fréquent : elle a encore une espèce de voyelle ou de son simple, qui nous est tout-à-fait inconnu, que les Portugais expriment par les lettres *usto*, lorsqu'ils écrivent les mots chinois : c'est une espèce de cri qui se tire du creux de l'estomac, dont il est difficile de donner une idée nette en parlant seulement aux yeux. Ce son mérite d'autant mieux le nom de cri, qu'il ne se joint jamais avec aucun autre, soit

voyelle, soit consonne, et qu'il se prononce toujours à part. Il seroit très-désagréable pour nous, mais il fait une partie considérable de l'harmonie aux oreilles des Chinois.

Les Chinois ont seulement douze consonnes simples, en comptant l'aspiration douce pour une consonne. Ils sont absolument destitués des consonnes *R*, *D*, et *Gn*, ou *ñ*, le *B* et le *Gh* devant une voyelle ne sont en usage que dans la seule province de Fokien. Plusieurs de ces consonnes se redoublent et s'aspirent, ensorte que ces douze consonnes en forment vingt-deux différentes dans la prononciation; mais à l'exception du *Ts*, les Chinois ne joignent jamais deux consonnes différentes avec une voyelle, et il n'y a jamais qu'une seule consonne dans chaque syllabe. C'est par cette raison que, quoiqu'il faille reconnoître cinquante-six sons articulés dans la prononciation chinoise, la combinaison de ces cinquante-six sons ne forme qu'un

nombre de syllabes assez borné, les diphthongues et les triphthongues se prononçant dans un seul temps et d'une même teneur.

Tous les mots de la langue chinoise sont monosyllabes; et le nombre de ces mots se multiplie considérablement par le moyen des tons ou accens qui affectent les voyelles. Les Chinois n'en comptent que quatre, pour lesquels les Missionnaires emploient les marques suivantes; ā, â, à, á. Ces mêmes Missionnaires en ont observé un cinquième qu'ils désignent ainsi ă. Ces accens sont une espèce de modulation, dans laquelle, en prolongeant la durée du son de la voyelle, on en varie le ton en l'élevant et l'abaissant par un véritable port de voix.

On a tenté de déterminer la quantité de cette élévation ou de cet abaissement par le moyen des notes de la musique; mais il est difficile de le faire avec exactitude, lorsque l'on ne peut pas comparer la manière de prononcer le même ton

dans diverses personnes, parce que c'est par le seul résultat de la comparaison de plusieurs voix différentes, que l'on peut déterminer le point dans lequel consiste l'essence de chacun de ces tons.

Ces tons multiplient les mots de la langue chinoise; cependant il s'en faut encore beaucoup que le nombre de ces mots n'approche de celui des caractères chinois de la langue écrite, ou des signes sensibles à la vue, que l'on emploie dans les livres. On en compte soixante-dix mille dans les dictionnaires, et le même mot prononcé sur le même ton, répond souvent à des idées très-différentes, et à un grand nombre de caractères. Nous sommes exposés quelquefois dans notre langue, quoique plus rarement, à un semblable inconvénient : *pas* se prend tantôt pour une négation, tantôt pour le mouvement progressif des animaux : *point* ou *poing*, a quatre significations différentes sans aucun changement de prononciation. A la Chine, de même

que chez nous, le sens dans lequel le mot est pris, se détermine par la suite du discours, et l'on ne s'apperçoit pas même de l'équivoque. Le nombre des mots de la langue *parlée* des Chinois, est suffisant pour le commerce de la vie ordinaire, et en général les Chinois ne sont pas grands parleurs : ils écrivent plus volontiers sur les matières de science, qu'ils ne s'en entretiennent.

Les sons de la langue chinoise, en tant que signes arbitraires des idées, se peuvent considérer de trois manières, et doivent former trois articles séparés dans la Grammaire de cette nation. Le premier doit apprendre le rapport des sons comparés avec les idées même, par le moyen d'un vocabulaire ou dictionnaire qui contienne les dénominations chinoises de toutes les substances, de toutes les manières d'être de ces substances, et de toutes les relations ou rapports que la comparaison de ces substances et de leurs manières d'être peut faire appercevoir.

M. Fréret avoit composé un pareil Vocabulaire avec le sieur Hoangh, dont il est demeuré une copie dans ses papiers, remis à M. Fourmont.

Le second article doit comprendre en détail les signes par lesquels on exprime les changemens qui arrivent dans les substances dont on parle et dans leurs manières d'être, selon que l'on parle de soi-même ou des êtres distingués de nous, d'un seul ou de plusieurs, du temps présent, du passé ou du futur, d'une substance qui agit sur une autre, ou qui est le sujet de l'action d'un être différent.

C'est-là proprement ce que l'on nomme la Grammaire : dans nos langues toutes ces choses s'expriment par des inflexions du mot qui est le signe de la substance ou du mode ; soit que ces inflexions consistent dans un simple changement fait à la terminaison du mot, comme dans les déclinaisons des noms ; soit que ce changement consiste dans une altération plus considérable, et qui affecte la racine

elle-même, comme dans les conjugaisons, ce qui est encore plus sensible dans les conjugaisons de la langue greoque et des langues hébraïque, arabe, turque, &c. que dans celles de nos langues modernes.

Dans la langue chinoise, où les mots sont monosyllabiques, ils ne reçoivent aucun accroissement ni aucune altération, et par conséquent ils ne sont susceptibles d'aucune inflexion. Il n'y a dans cette langue ni déclinaison, ni conjugaison; les noms n'ont ni genre, ni nombre, ni cas; les verbes n'ont ni personnes, ni temps, ni modes. Cette langue est composée de mots indéclinables, et les changemens qui arrivent, soit dans les choses, soit dans les rapports qui sont *entre* les choses, s'expriment par l'addition d'un mot nouveau et entièrement séparé. M. Fréret a rendu toutes ces choses plus sensibles par des exemples; mais comme il renvoie lui-même à la Grammaire chinoise que M. Fourmont s'est chargé de composer, nous supprimons ces exem-

ples, qui seroient insuffisans pour ceux des lecteurs qui n'ont pas médité sur ces matières, et qui seroient peut-être de trop pour les autres.

Le troisième article de la Grammaire chinoise comprend les observations sur l'ordre et sur l'arrangement des mots dans la suite du discours, parce que cet ordre sert souvent à déterminer le rapport qui est entre les idées même. Cet arrangement ne suit pas toujours l'ordre naturel des idées, et souvent même cet ordre naturel des idées ne seroit pas facile à déterminer; ainsi cet article de la Grammaire, que l'on peut appeler la syntaxe chinoise, est d'une très-grande importance; mais il est en même temps d'une très-grande difficulté, parce qu'il n'est pas aisé d'en donner des règles bien précises.

Le commerce que M. Fréret avoit avec le sieur Hoangh, ayant été interrompu lorsqu'il commençoit à travailler à ce dernier article, et la mort du sieur

Hoangh étant survenue peu après, il ne sait jusqu'où ce travail aura été poussé. M. Fréret avoit conseillé au sieur Hoangh de composer des dialogues chinois sur les sujets qui tombent dans la conversation ordinaire, de traduire littéralement des lettres, des harangues, quelques morceaux de poésie, quelques scènes de comédies, quelques endroits des romans chinois et des livres historiques, et d'accompagner ces traductions littérales de remarques grammaticales sur l'arrangement des mots propres à la langue chinoise, et dans lequel consiste une partie de son élégance.

Il est étonnant que la langue *parlée* d'une nation aussi savante et aussi polie que les Chinois, soit si pauvre et si grossière; car il faut convenir que la langue *parlée* de la Chine est véritablement barbare en comparaison de la langue écrite.

Dans l'écriture chinoise, un nombre médiocre de caractères simples, répondant à autant d'idées simples ou primor-

diales, sert à exprimer, par leurs différentes combinaisons, toutes les idées composées, ensorte que cette écriture n'a pu être inventée que par un génie vraiment philosophique, qui en a conçu et enfanté le systême tout entier : ceux qui sont venus après lui n'ont fait qu'étendre ses vues, et n'ont eu qu'à appliquer ses principes à d'autres cas. Il n'y a rien de moins systématique, au contraire, que la langue chinoise ; elle est non-seulement simple, mais encore pauvre et dénuée de toute commodité ; elle ne connoît ni termes dérivés, ni termes composés, quoiqu'il semble que le systême de son écriture eût dû tourner de ce côté les vues de ceux qui la parloient. Les langues de plusieurs nations de l'Amérique, de l'Afrique l'emportent infiniment sur elle à cet égard ; sans doute, parce que ces peuples, quoique grossiers et sauvages, se sont fait une habitude de haranguer continuellement dans leurs assemblées : cette habitude les a engagés à

perfectionner leur langue, et à inventer des moyens d'exprimer avec force et avec clarté leurs pensées et leurs sentimens. Le nombre des idées de ces nations sauvages est assez borné, à la vérité, et à cet égard leurs langues sont pauvres, mais elles sont riches et abondantes en tours et en manières d'exprimer les variations de ces idées, et les rapports qui sont entre elles.

Il ne faut pas croire que le système de l'écriture chinoise ait influé sur la langue, et qu'il ait banni les inflexions et la composition des mots. Les Mexicains, qui employoient l'écriture hiéroglyphique, avoient une langue pleine d'inflexions, avec un grand nombre de termes composés, et même des composés de composés. Cette langue subsiste encore, et nous en avons des Grammaires : ainsi l'on ne doit point regarder la pauvreté de la langue chinoise quant à la Grammaire, comme une suite du système de l'écriture représentative ; mais elle se

doit rapporter à une autre cause quelconque qui ne nous est pas connue, et à laquelle il faut attribuer ce que l'on nomme le génie des langues, et ce qui les fait différer les unes des autres.

Dans ces derniers temps, on a beaucoup examiné les différentes langues de l'univers : de très-habiles gens les ont comparées ensemble, et des théologiens savans et pieux ont essayé de les rapporter à une seule, c'est-à-dire, à la langue hébraïque, qu'ils ont cru devoir être regardée comme la source commune de toutes les langues : ils ont même cru rendre par-là un grand service à la religion. Cependant le texte de la Genèse semble trop formel sur la diversité introduite miraculeusement dans le langage des hommes, pour s'en écarter. Il suffit même d'examiner de bonne foi les différentes langues de l'univers qui nous sont connues, pour nous convaincre que, quoiqu'il y en ait beaucoup qui n'ont entre elles qu'une différence, il s'en trouve

néanmoins plusieurs qui diffèrent radicalement les unes des autres. On croit avoir trouvé la conformité d'une langue avec l'hébreu, quand, à la faveur de toutes les licences introduites par la hardiesse des étymologistes, on trouve le moyen de dériver un petit nombre des mots de cette langue de quelques racines hébraïques : c'est ce qu'a fait un savant (1) de Hollande sur la langue chinoise ; il a prétendu qu'elle venoit de l'hébreu, et même qu'elle en étoit un très-ancien dialecte, qui pouvoit servir infiniment à l'intelligence du texte. M. Fréret, qui ne croit pas ce projet praticable, observe que ce savant n'avoit pas même assez de connoissance de la langue chinoise, pour la pouvoir comparer avec l'hébreu.

La preuve la plus forte pour décider du rapport des langues, et déterminer celles qui ont une origine commune, ne consiste pas seulement dans la conformité

1 M. Masson.

qui se trouve entre le plus grand nombre de leurs racines, mais elle dépend encore de leur convenance dans la pratique des règles grammaticales pour exprimer les nombres, les cas, les genres, les personnes, les temps, les modes, &c. En comparant ensemble les Grammaires de plusieurs langues les unes avec les autres, on se convaincra que c'est en cela seul que consiste leur caractère différentiel, bien plutôt que dans la ressemblance des mots particuliers, qui peut varier par bien des causes ; au lieu que le génie grammatical ne change jamais. Que cette ressemblance se trouve dans un grand nombre de mots, et encore dans les racines, on n'en peut rien conclure, sinon qu'elle est l'effet du hasard qui a fait choisir à différens peuples les mêmes signes arbitraires pour exprimer les mêmes idées : peut-être même y a-t-il entre les sons dont les langues sont composées, et les idées qui nous affectent, un rapport fondé dans la nature de nos organes, aussi

réel que celui qui est entre les sentimens des passions, et les tons qui forment les cris de douleur et de joie, par lesquels nous les exprimons. C'est-là, selon M. Fréret, une idée que l'on ne pourroit rejeter absolument, il la croit propre à rendre raison de bien des choses que l'on attribue au pur hasard. Peut-être aussi ces termes semblables viennent-ils du commerce de diverses nations, et des révolutions qui ont si souvent transplanté des colonies d'un pays dans un autre très-éloigné; car il n'y a presque plus de langue dans l'univers qui soit pure et exempte de mélange: cette dernière cause ne lui paroît pas toujours suffisante, et il croit qu'il faut avoir recours à la première, lorsque ces ressemblances se trouvent entre des langues trop éloignées pour supposer quelque commerce entre ceux qui les parlent. Le savant M. Reland, dans la douzième de ses *Dissertationes Miscellaneæ*, page 147, vol. 11, rapporte six mots de l'ancienne langue des Sabins,

qui se trouvent dans l'éthiopien, sans aucun changement ; néanmoins ce seroit être bien hardi que de supposer que ces deux nations se sont mêlées l'une avec l'autre.

Les langues modernes fournissent des preuves que le génie grammatical subsiste souvent malgré le changement qui arrive à tous les mots. Le françois, l'italien et l'espagnol d'aujourd'hui, ne sont presque composés que de mots latins diversement altérés et défigurés par les peuples du nord, Francs, Bourguignons, Goths, Wandales, Hérules, Lombards, &c. desquels ces trois nations descendent. Ces peuples barbares ont insensiblement substitué aux mots de leur ancienne langue ceux des Romains, au milieu desquels ils vivoient, et qu'ils avoient assujettis ; mais pour les règles de la Grammaire, déclinaisons, conjugaisons, &c. jamais ils n'ont pris celles des Romains ; ils ont gardé celles de leur ancienne langue, toutes grossières qu'elles étoient.

DE LA POESIE DES CHINOIS.

MONSIEUR Fréret, qui a beaucoup médité sur la langue, et particulièrement sur la poésie des Chinois, traita séparément ce dernier article en 1714, par un Mémoire dont voici la substance.

La langue chinoise est la plus musicale et la plus harmonieuse de toutes celles que nous connoissons, puisque les mots qu'elle emploie sont variés, non-seulement par les temps plus longs et plus courts dans lesquels on les prononce, mais encore par l'élévement et l'abaissement fixe de la voix, et par diverses inflexions de tons semblables à celles de notre musique. Néanmoins les Chinois n'ont jamais connu la versification cadencée par l'arrangement de ces tons musicaux ; leur poésie a seulement été con-

sacrée par le nombre de syllabes, et dans la suite on y a ajouté la rime.

Ces premiers vers mesurés étoient toujours composés de quatre mots ou syllabes ; car les mots chinois se prononcent en un seul temps. En voici un exemple tiré du *Chi-Kine*, ou Recueil de vers, un des livres classiques dans lequel Confucius avoit ramassé plusieurs poésies anciennes. Ces vers sont du roi *Voëne Vanh*.

Voëne. Khéou. chéne. miéne.
Lonh. Chêe. nâne. piéne.
Tèhi. tsóo. i. chingh.
Tèhiou. Häï. tsiné. Kiéne.

C'est-à-dire, « pendant que le dragon et » le serpent se taisent, on n'y voit point » de différence; mais au premier sifflement qu'ils poussent, on commence à » les distinguer ».

Les vers sont aujourd'hui d'un nombre

impair de syllabes, de cinq, de sept ou de neuf; et les anciens vers de quatre syllabes sont absolument méprisés. Ils sont rimés; et quoique les Chinois ne distinguent point, comme nous, les rimes masculines et féminines, il n'y a pas moins d'artifice dans la façon de les entremêler dans les pièces de vers en rimes variées; car les Chinois ont d'assez longs morceaux de poésie sur une même rime, et ce genre de versification est fort estimé.

Les stances sont toujours composées d'un nombre pair, de quatre, de six, de huit, de dix ou de douze vers, mais dont les rimes se disposent et s'entremêlent différemment. En général on fait toujours rimer ensemble le premier et le dernier vers; dans les quatrains, le premier et le quatre, le deux et le trois riment l'un avec l'autre; dans les sixains, le premier, le quatre et le six riment ensemble, le second rime avec le troisième, et le cinquième ne rime point; car c'est encore une règle générale que le pénul-

tième vers est libre, lorsque celui qui le précède rime avec le dernier.

Dans le huitain, le premier, le quatre, le cinq et le huit riment ensemble; le deux rime avec le trois, et le six avec le sept, ainsi le huitain suit la règle des quatrains. Dans le dixain, le premier, le quatre et le dix riment ensemble; le deux rime avec le trois, le cinq avec le huit, et le six avec le sept; le neuvième est libre. Pour les douzains, le premier, le quatre, le neuf et le douze riment ensemble; le deux rime avec le trois, le cinq avec le huit, le six avec le sept, et le dix avec le onze.

Voici l'exemple d'un huitain, avec la traduction; c'est un éloge du saule, tiré d'un roman chinois, que le sieur Hoangh, Chinois, avoit commencé à traduire en françois.

Loů lí hhoâng ȳ tě kú chīī
Iaò inê sioū chā iaò thâo hhoā
ī tiēne chīne hhéne ioû hiêne hhoā

kì toàne gioû hhoêne pou soáne kì
néune sse pe thêon ìne ioû kī
hhóa moê tchouang hiáa khí vôn szeu
jû hô pou tâï tehune tsâne szeû
ie ie tchi tchi tzéu thón chīī

« A peine la saison du printemps est ve-
» nue, que le saule couvre d'une robe
» verte la couleur jaune de son bois. Sa
» beauté fait honte au pêcher, qui, de
» dépit, arrache les fleurs qui le portent,
» et les répand sur la terre; l'éclat des
» plus vives couleurs ne peut se compa-
» rer aux graces simples et touchantes de
» cet arbre. Il prévient le printemps, et,
» sans avoir besoin des vers à sôie, il re-
» vêt ses feuilles et ses branches d'un du-
» vet velouté que cet insecte n'a point
» filé ».

L'on s'est rapproché dans cette version du tour de la langue chinoise, autant que notre langue a pu le souffrir.

Fin de l'Histoire.

TABLE

Des Pièces contenues dans ces six volumes.

TOME PREMIER.

Éloge de M. Fréret, page 1

HISTOIRE.

Observations générales sur l'Histoire ancienne. Réflexions sur l'étude des anciennes histoires, et sur le degré de certitude de leurs preuves, 55

Réflexions sur les prodiges rapportés dans les anciens, 157

Vues générales sur l'origine et le mélange des anciennes nations, et sur la manière d'en étudier l'histoire, 215

Recherches historiques sur les Grecs et sur les Romains. Observations générales sur l'origine et sur l'ancienne histoire des premiers habitans de la Grèce, 267

TOME SECOND.

OBSERVATIONS sur la Généalogie de Pythagore, et sur l'usage chronologique que l'on a tiré pour déterminer l'époque de la prise de Troye, page 1

ARTICLE PREMIER. *Première partie de la preuve*, 4

ARTICLE II. *Seconde partie de la preuve chronologique, tirée de l'époque de Pythagore*, 34

Première proposition, 41

Seconde proposition. Que cette tradition n'étoit ni ancienne, ni conforme à la doctrine des pythagoriciens sur la métempsycose, 86

Troisième proposition, 94

Recherches sur le temps auquel le philosophe Pythagore, fondateur de la secte italique, peut avoir vécu, 112

Première preuve. Le passage de Pline, 116

Seconde preuve. Age des philosophes dans l'école desquels Pythagore a étudié, 136

Troisième preuve, tirée de l'âge de ceux

que l'on donne pour disciples à Pythagore, ou que l'on suppose du moins avoir conversé avec lui, 164
Sur la date de la bataille de Marathon, 192
Sur la date de la bataille de Platée, 205
Sur la date de la prise d'Athènes par L. Cornélius Sylla, 213
Sur l'expédition de Trajan dans les Indes, supposée par Eutrope et par Sextus Rufus, 236

TOME TROISIÈME.

Recherches historiques sur les anciens peuples de l'Asie. SECONDE PARTIE.
Histoire d'Assyrie, tirée des écrivains profanes, page 1
TROISIÈME PARTIE. *Examen et solution des difficultés de la chronologie assyrienne,* 63
Abrégé chronologique de l'histoire d'Assyrie, où les principaux événemens sont disposés suivant les dates fixées dans les dissertations précédentes, 98

Recherches sur la chronologie de l'histoire de Lydie, 157

Canon chronologique des événemens historiques déterminés dans la dissertation précédente. On a rapporté, dans ce Canon, plusieurs événemens dont les dates ne sont pas établies dans cette dissertation; on les a ajoutées pour rendre plus sensibles la suite et la liaison de l'histoire, et on en déterminera la chronologie dans les autres dissertations sur l'ancienne histoire de la Grèce, 252

Observations sur la Cyropédie de Xénophon, principalement par rapport à la géographie. PREMIÈRE PARTIE, 272

Première observation. Sur les Chaldéens, 286

Seconde observation. Sur les Indiens, 287

Troisième observation. Sur les Hyrcaniens, 308

Quatrième observation. Sur la Bactriane, 312

TOME QUATRIÈME.

Observations sur la Cyropédie de Xénophon, principalement par rapport à la géographie. SECONDE PARTIE. page 1
Cinquième observation. Sur les Saques et sur les Caduciens, 3
Sixième observation. Sur l'étendue de l'empire de Cyrus, 31
Septième observation. Sur la certitude des faits rapportés dans la Cyropédie, 49
ARTICLE PREMIER. *Chronologie de Xénophon,* 51
ARTICLE SECOND. *Que Xénophon a supprimé la guerre de Cyrus contre les Mèdes,* 68
ARTICLE TROISIÈME. *Sur le Cyaxare de Xénophon,* 73
ARTICLE QUATRIÈME. *Examen de la conformité de Xénophon avec l'écriture,* 77
Remarques sur la bataille donnée à Thymbrée, entre les armées de Cyrus et de Crœsus, 141
Recherches sur l'origine et l'ancienne histoire des différens peuples de l'Italie, 178

ARTICLE PREMIER. *Des colonies Illyriennes*, 184
ART. II. *Des colonies Ibériennes ou Espagnoles*, 193
ART. III. *Des colonies Celtiques*, 201
ART. IV. *Des colonies Grecques ou Pélasgisques*, 209
ART. V. *Des Étrusques ou anciens habitans de la Toscane*, 226
Mémoire sur les Cimmériens, et principalement sur la partie de cette nation qui habitoit au nord du Danube et à l'occident du Pont-Euxin, 274
ARTICLE PREMIER. *Description abrégée du cours du Danube, et recherches sur les premiers habitans des pays voisins de ses bords*, 276

TOME CINQUIÈME.

SUITE du Mémoire sur les Cimmériens, et principalement sur la partie de cette nation qui habitoit au nord du Danube et à l'occident du Pont-Euxin.
ARTICLE II. *Des Cimmériens établis aux bords du Danube*, page 1

Observations sur l'histoire des Amazones, 97
Sur la situation du pays des Hyperboréens, 128
Remarques sur le mot Barritus *ou* Barditus*, dont il est parlé dans Tacite,* 150
De l'origine des François, et de leur établissement dans la Gaule, 155

TOME SIXIEME.

SUITE de l'origine des François, et de leur établissement dans la Gaule.

Origine des Huns, page 1

De la langue des Chinois.

Réflexions sur les principes généraux de l'Art d'écrire, et en particulier sur les fondemens de l'écriture chinoise, 228
Sur la langue des Chinois, 287
De la Poésie des Chinois, 308

Fin de la Table.

Robertshaw
2.5.74
20 vols





